



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

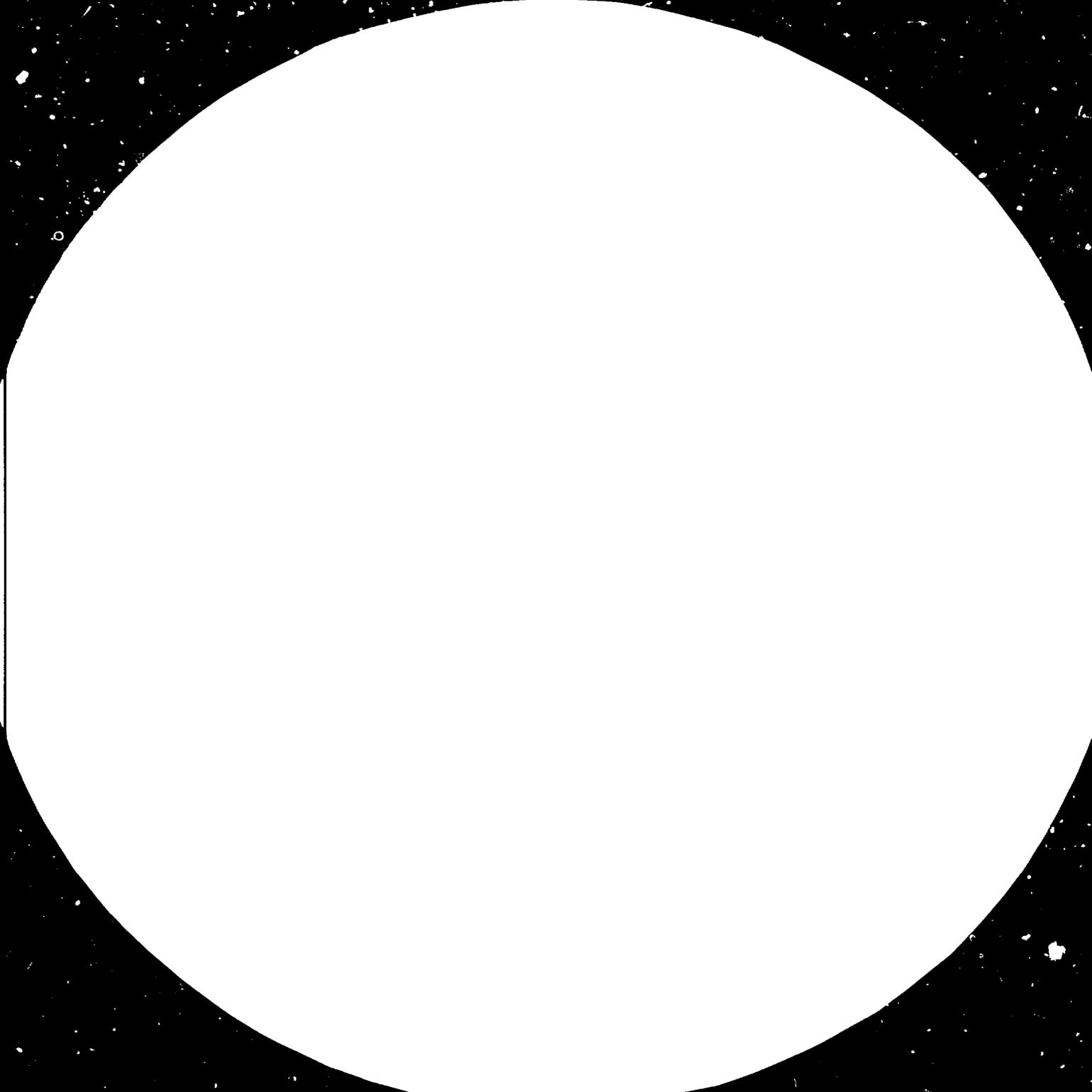
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



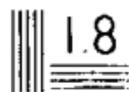
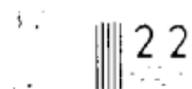
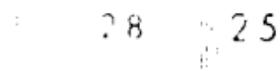
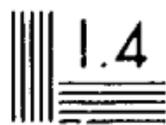


Figure 1. Resolution test targets for the 1.0, 1.1, 1.25, 1.4, 1.6, 1.8, 2.0, 2.2, and 2.5 line pairs per millimeter. The resolution test targets are used to determine the resolution of the imaging system.

11920

Distr.
LIMITÉE
UNIDO/IS.324
24 juin 1982
FRANÇAIS



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

MALI,
LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
A PARTIR DES RESSOURCES NATURELLES
DANS LES PAYS LES MOINS AVANCES.

N° 4.

Seydou Doumbia

MALI

Préparé par la Division des études industrielles
Service des études par région et par pays

310

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou région, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Le texte de la présente publication peut être reproduit partiellement ou en totalité, mais avec indication de source. Toute personne faisant usage de ces textes est priée de bien vouloir communiquer un exemplaire de la publication contenant le passage cité ou le texte reproduit.

La présente publication n'a pas fait l'objet d'une édition formelle.

PREFACE

L'une des mesures en faveur des pays les moins avancés préconisées dans la Déclaration et le Plan d'Action de New Delhi, adoptées lors de la Troisième Conférence Générale de l'ONUDI, consiste à "contribuer à l'établissement d'un inventaire complet de leurs ressources, notamment de leurs sources d'énergie nouvelles, et à préparer des études par pays pour encourager l'exploitation endogène de ces ressources."^{1/} La Division des Etudes Industrielles de l'ONUDI a, conformément à ce texte, entrepris une série d'études portant sur les perspectives d'industrialisation que les ressources naturelles des pays les moins avancés permettent d'envisager.

La présente étude fait partie de cette série. Elle a été réalisée par Monsieur Seydou Doumbia, consultant de l'ONUDI, à la suite de recherches effectuées au Mali dans le cours de l'année 1981.

On ose espérer qu'en présentant un bilan des ressources exploitables, en esquissant les perspectives industrielles qui s'y rattachent et en suggérant des politiques et recommandations visant à concrétiser ces perspectives, cette étude encouragera l'exploitation endogène de ces ressources.

Les opinions exprimées dans cette étude appartiennent à son auteur et ne traduisent pas nécessairement les opinions ni du Secrétariat de l'ONUDI ni du Gouvernement du Mali.

^{1/} Para. 296.

NOTE EXPLICATIVE

Il a parfois fallu arrondir des chiffres dans le calcul des pourcentages, aussi le résultat de certaines additions peut-il ne pas être exact.

Les trois points (...) et le tiret (-) dans les tableaux signifient que les informations sont soit inexistantes soit non disponibles.

La monnaie nationale est le franc malien (FM). Vis-à-vis du dollar américain sa parité de 1975 à décembre 1981 a varié comme suit:^{1/}

Moyenne	1975	: 1 US \$ = 448,5 FM
	1976	: 1 US \$ = 497,0
	1977	: 1 US \$ = 470,5
	1978	: 1 US \$ = 418,0
	1979	: 1 US \$ = 402,0
	1980	: 1 US \$ = 451,6
Décembre	1981	: 1 US \$ = 574,8

^{1/} Nations Unies, Bulletin mensuel de statistique, N° 3, mars 1982, p. 213.

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>		<u>Page</u>
	Préface	iii
	Note explicative	iv
	Carte géographique du Mali	ix
	Resumé et conclusions	xi
I	Aperçu de la situation économique générale	1
	1.1 Le pays	1
	1.2 Population	2
	1.3 L'infrastructure physique	4
	1.4 Evolution des facteurs économiques	5
	1.5 Le commerce extérieur	6
	1.6 La balance des paiements	9
	1.7 Planification et développement	11
II	Le secteur industriel	15
	2.1 L'impact de l'artisanat	15
	2.2 Aperçu général du secteur moderne	18
	2.3 Formation, emploi et salaires	18
	2.4 Emplacement des unités industrielles	21
	2.5 Volume et source des investissements industriels	22
	2.6 Structure de l'industrie	24
	2.7 Valeur de la production industrielle	24
	2.8 Evolution de la valeur ajoutée manu- facturière (VAM).....	25
	2.9 L'intervention de l'Etat	28
	2.10 Principaux goulots d'étranglement	31
	2.11 L'insuffisance des prix et l'augmentation des coûts	31
	2.12 L'insuffisance de trésorerie	32
	2.13 Les difficultés du marché	32
	2.14 Les difficultés d'approvisionnement	32
	2.15 Le poids de l'administration	33
	2.16 Les insuffisances de gestion	34
III	Les ressources	35
	3.1 Les ressources agricoles	35
	3.2 La consommation des engrais	40

<u>Chapitre</u>		<u>Page</u>
	3.3	Disponibilité du matériel agricole 41
	3.4	Perspectives de développement des ressources agricoles 42
	3.5	Cultures industrielles 43
	3.6	Fruits et légumes 44
	3.7	Les ressources animales 44
	3.8	Les ressources halieutiques 45
	3.9	Les ressources forestières 46
	3.10	Les ressources minérales 47
	3.11	Produits prospectés 48
	3.12	Les ressources énergétiques 49
	3.13	Les ressources humaines 52
	3.14	Les ressources financières 53
IV		Politiques, stratégies et mécanismes pour le développement industriel 57
	4.1	Objectifs et stratégies 57
	4.2	Concrétisation de la politique industrielle 58
	4.3	Les mécanismes institutionnels 59
	4.4	La Direction Nationale des Industries (DNI) 59
	4.5	Le Centre d'Etudes et de Promotion Industrielles (CEPI) 61
	4.6	Le code des investissements 62
	4.7	Les institutions financières 64
	4.8	L'intégration sous-régionale 66
V		Trends, perspectives et recommandations 70
	5.1	Trends 70
	5.2	Perspectives 76
	5.3	Recommandations 80
	5.4	Niveau gouvernemental 81
	5.5	Niveau des entreprises 86
		ANNEXE 89
		BIBLIOGRAPHIE 101

LISTE DES TABLEAUX

		<u>Page</u>
Tableau 1	Evolution de la population du Mali, 1970-78	4
Tableau 2	Récente évolution de la balance des paiements ..	10
Tableau 3	Principales entreprises maliennes en 1978	19
Tableau 4	Répartition des entreprises dans les différentes régions du Mali en 1978	22
Tableau 5	Chiffre d'affaires de quelques entreprises maliennes en 1978	25
Tableau 6	Production et valeur ajoutée par branche industrielle en 1976	26
Tableau 7	Récente évolution de la VAM au Mali	26
Tableau 8	Evolution de la production industrielle au Mali	27
Tableau 9	Récente évolution de la main-d'oeuvre des entre- prises publiques	29
Tableau 10	Récente évolution de la valeur ajoutée des entreprises publiques	30
Tableau 11	Consommation des engrais au Mali	41
Tableau 12	Récente évolution de la disponibilité du matériel agricole	42
Tableau 13	Estimations de la production dérivée de la population animale	45
Tableau 14	Récente évolution du budget des recettes maliennes	45
Tableau 15	Evolution probable des agrégats économiques ...	71
Tableau 16	Evolution probable des branches industrielles et de l'artisanat	73
Tableau 17	Budget du plan malien de développement 1981-85	74
Tableau 18	Contribution intérieure et extérieure au financement du plan de développement malien 1981-1985	75

		<u>Page</u>
Tableau I	Commerce international malien, classé suivant le degré de transformation des marchandises ...	89
Tableau II	Structure du commerce extérieur malien en 1978 ..	90
Tableau III	Répartition des activités artisanales en 1978 par régions	91
Tableau IV	Principales entreprises industrielles maliennes en 1979	92
Tableau V	Principaux projets industriels en cours ou prévus au Mali	95
Tableau VI	Résumé des projets industriels pour lesquels le Mali attend un financement extérieur au cours des années 1980	99

RESUME ET CONCLUSIONS

L'artisanat et le secteur moderne constituent les deux volets du secteur secondaire malien. De ces deux volets l'artisanat est de loin le plus important du point de vue de l'emploi et des unités de production. Il regroupe en effet quelque 200.000 personnes réparties dans 50.000 petites unités à vocation surtout commerciale. Bien qu'elle soit d'abord et surtout destinée à la population à faibles revenus, la production artisanale n'entre pas moins en compétition directe avec celle du secteur moderne dans un assez grand nombre de domaines: l'énergie et les textiles; les cuirs et les matériaux de construction; la boisson et les aliments; les métaux, les outils agricoles et les produits chimiques. A cause de son impact sur l'emploi et aussi parce que certaines de ses activités peuvent déboucher sur le secteur moderne, les responsables politiques attachent une grande importance à l'artisanat.

Quant au secteur moderne à proprement parler il ne compte que quelque 20.000 à 30.000 personnes travaillant dans une certaine d'unités de plus ou moins grande envergure. Abstraction faite de quelques rares unités qui existaient déjà dès les années 40 et 50, le secteur moderne de l'industrie malienne n'existe de façon significative que depuis après l'indépendance en 1962, année qui vit le lancement du premier plan quinquennal. Avec l'aide des pays socialistes d'abord et celle des pays occidentaux ensuite, l'Etat prit lui-même une part active dans l'effort d'industrialisation qui, aujourd'hui encore, est surtout basée sur la transformation des matières premières agricoles. Toutefois les entreprises publiques censées jouer un rôle moteur, ne se sont pas montrées à la hauteur des tâches, et cela entre autres à cause des difficultés administratives et de trésorerie, des problèmes d'entretien et réparation, à cause aussi de la pénurie des pièces de rechange ainsi que de la mal-gestion. En plus de ces goulots d'étranglement que connaît aussi le secteur privé quoiqu'à un degré moindre, l'industrie dans son ensemble est entravée par une infrastructure inadéquate, des coûts élevés à la production du fait de l'enclavement du pays. A noter aussi le manque de techniciens et de main-d'oeuvre qualifiée ainsi que la sous-utilisation des capacités installées.

Les difficultés mentionnées dont les autorités gouvernementales s'efforcent de venir à bout, n'empêchent pas ces dernières de faire

suivre à l'industrie les objectifs qui lui ont été assignés. Le plan quinquennal en cours les définit comme suit: satisfaire la demande locale en biens de consommation, réaliser une coopération intersectorielle continue, contribuer au rétablissement d'un meilleur équilibre dans le commerce extérieur et enfin promouvoir les petites et moyennes entreprises. La stratégie adoptée pour atteindre ces objectifs à plus ou moins longue échéance consiste à accélérer l'exploitation des ressources minières, développer les industries de transformation existantes et en créer de nouvelles, mettre en place des pôles de développement, améliorer les technologies traditionnelles et enfin créer une banque de développement industriel.

Du point de vue institutionnel ce vaste programme, pour autant qu'il concerne le secteur privé, est encadré par la Ministère du développement industriel et plus précisément par la Direction des industries et par le Centre d'études et de promotion industrielles. Un département propre a été assigné au secteur public: la Tutelle des sociétés et entreprises d'Etat.

Les promoteurs nationaux et étrangers, surtout ceux qui entendent s'engager dans l'exploitation des ressources minières, la promotion des petites et moyennes entreprises et les industries de transformation peuvent bénéficier des avantages prévus dans la code des investissements. Bien que la vocation des banques locales soit d'abord et surtout financière l'on constate un intérêt et même un engagement toujours plus grands du réseau bancaire dans la réalisation du programme industriel.

L'intervention de l'Etat qui se manifeste par la présence des entreprises publiques est renforcée par une active coopération sur le plan sous-régional. En coopérant avec ses différents voisins, le Mali, entend éviter des doubles industries, profiter des économies d'échelle, élargir le marché local, avoir accès aux voies maritimes, mieux valoriser certaines ressources minières et enfin lutter efficacement contre la désertification.

Parce que, à première vue, le Mali est un pays enclavé et classé parmi les pays les moins avancés, l'on pourrait avoir tendance à le qualifier de pauvre. En fait il est potentiellement riche et dispose d'un grand nombre de ressources naturelles, notamment agricoles. Ces dernières englobent aussi bien des cultures vivrières comme le millet, le sorgho et

le fonio que des cultures commerciales dont les plus importantes sont le coton, le tabac, l'arachide et la canne à sucre. La transformation de ces produits de la terre est encore très limitée et le plus souvent ils sont exportés sous forme de matières premières, pour autant qu'ils ne sont pas consommés localement. D'autres produits moins connus pourraient néanmoins élargir l'actuelle base de la production industrielle. Il s'agit notamment des agrumes, des fruits et légumes, du kapok et de la gomme arabique. Mais ces différentes ressources agricoles ne peuvent à la longue soutenir valablement l'action industrielle que si elles sont produites en abondance grâce à une amélioration des techniques traditionnelles de production.

Abondantes sont également les ressources animales, halieutiques, hydro-électriques et minières. Parmi ces dernières il faut surtout relever les gisements de phosphates, de fer, de bauxite et d'uranium, gisements dont l'exploitation exige non seulement la coopération avec les pays voisins, mais aussi l'apport massif des capitaux extérieurs.

Malgré les obstacles de tout genre l'avenir malien peut être envisagé avec optimisme car les abondantes ressources disponibles offrent à l'économie en général et à l'industrie en particulier d'excellentes perspectives de développement. La majeure partie des activités industrielles va continuer à dépendre de la transformation des produits de l'agriculture, mais à condition que les ressources minières soient exploitées, le pays pourra élargir la présente structure de son industrie en valorisant les minerais contenus dans son sous-sol. Pour la transformation de ces minerais ainsi d'ailleurs que pour l'ensemble des activités industrielles y compris la formation des cadres, la famille des Nations Unies et plus particulièrement l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel sont disposées à faire profiter le Mali de leur expérience.

Chapitre I

APERCU DE LA SITUATION ECONOMIQUE GENERALE

Géographie physique et humaine

1.1 Le pays

1.1.1 Pays enclavé entre l'Algérie, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Haute Volta, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal, le Mali a une superficie de 1.240.192 km². Cette imposante étendue est constituée par un ensemble de steppes, de savanes et de plateaux désertiques. Dans ces derniers le manque de végétation est presque total.

1.1.2 Entre la bouche du fleuve Niger et le Delta Central s'étend une zone de 200.000 km², dite sahélienne. La pluviométrie n'y atteint que quelque 500 mm d'eau par an, aussi la végétation y est-elle espacée. Le pays compte deux autres zones. L'une, la savane sèche, est dite zone centrale ou soudanaise. La pluviométrie y varie entre 600 et 1.000 mm d'eau par an. L'autre, la savane humide, est appelée zone méridionale ou guinéenne. Ici les précipitations atteignent en moyenne 1.300 mm d'eau par an.

1.1.3 Alors que la zone sahélienne convient uniquement à l'élevage, les zones centrale et méridionale conviennent aussi bien à l'élevage qu'à la culture, en particulier celle du riz, du mil, du maïs, du coton et de l'arachide.

1.1.4 Les zones mentionnées correspondent aux terres disponibles à l'agriculture. L'utilisation de ces terres s'y distribue comme l'indique la disposition qui suit. Il en ressort que ce sont les pâturages qui, de loin, disposent de plus de terres. Viennent ensuite les jachères, puis les réserves de faune; puis les terres cultivées et enfin les réserves forestières.

	<u>Millions d'hectares</u> ^{1/}
Réserves forestières	1,1
Terres cultivées	2,1
Réserves de faune	3,3
Jachères	9,4
Pâturages	30
Total	45,9

^{1/} Nations Unies, Conférence des N.U. pour les pays les moins avancés, Mémoire du Mali, LDC/CP/24, 1981, p.4.

1.1.5 Le climat varie suivant trois saisons différentes. La saison des pluies qui dure de juin à octobre est accompagnée de vents venant de l'Atlantique et d'un air humide; ses températures moyennes sont de 25 degrés. Les températures de la saison fraîche et sèche qui dure d'octobre à février peuvent descendre jusqu'à 15 degrés. Enfin en saison chaude et sèche de mars à juin les températures atteignent une moyenne de 35 degrés. La période la plus désagréable de cette saison se situe entre mars et mai lorsque soufflent les vents chauds du nord.

1.2 Population

1.2.1 La population du Mali est composée de huit tribus principales: les Bambara, les Fulani, les Marka, les Songhai, les Malinké, les Touareg, les Sénoufo et les Dogon. Il n'existe pas de données récentes sur l'importance numérique de ces différentes tribus. Les chiffres disponibles^{1/} qui représentent les estimations de 1963 permettent toutefois de se faire une idée à ce sujet.

	<u>Milliers</u>
Bambara	1.000
Fulani	450
Sénoufo	375
Marka	280
Touareg	240
Songhai	230
Malinké	200
Dogon	130

1.2.2 Le recensement de 1976 a fait apparaître le nombre d'habitants suivants dans les cinq villes principales:

	<u>Milliers</u> ^{2/}
Bamako (capitale)	404
Ségou	65
Mopti	54
Sikasso	47
Kayès	45

^{1/} Europa Publications Ltd. (Ed.), Africa South of the Sahara 1981-82, London 1981, p.650.

^{2/} Europa Publications Ltd. (Ed.), op.cit., ibidem.

1.2.3 Administrativement parlant le pays est réparti en sept régions en plus du district de Bamako. Toujours d'après le recensement de 1976 la répartition régionale de la population est la suivante:^{1/}

	<u>% de la population totale</u>
Mopti	17,1
Sikasso	17,2
Ségou	16,9
Koulikoro	14,6
Kayès	13,6
Tombouctou	7,7
Bamako	6,6
Gao	5,8

1.2.4 La densité moyenne totale est de 5,1 habitants au km². Au niveau des régions Ségou avec ses 17,5 habitants au km², Sikasso (15,3), Bamako (14,7) et Mopti (13,9) ont les plus fortes densités. Par contre Gao dont la superficie représente à elle seule plus de la moitié de la superficie totale de toutes les autres régions, soit près de 809.000 km², ne compte que 0,9 habitant au km².

1.2.5 Le Mali est un des pays africains à forte croissance démographique. Entre 1970 et 1978 sa population dont plus de 81 pour cent vivent dans zones rurales est passée de 5,14 millions à 6,29 millions d'habitants soit un taux de croissance annuelle de 2,5 pour cent contre 2,8 pour cent pour la région africaine dans son ensemble. La population active a augmenté elle aussi de 2,90 millions à 3,41 millions au cours de la période mentionnée. Il est intéressant de noter (Tableau 1) que la part de la population active dans la population totale est allée diminuant depuis 1970.

^{1/} Nations Unies, Mémoire du Mali, op.cit., p.6.

Tableau 1. Evolution de la population du Mali, 1970-78

Année	Population totale		Population active		Pop. totale
	Valeur absolue	Taux de croissance annuelle	Valeur absolue	Taux de croissance annuelle	Pop. active
	(millions)	(%)	(millions)	(%)	(%)
1970	5,14	2,39	2,90	2,07	56,4
1971	5,27	2,39	2,96	1,96	56,1
1972	5,39	2,39	3,02	1,96	56,0
1973	5,52	2,45	3,08	1,69	55,7
1974	5,66	2,48	3,14	1,98	55,4
1975	5,81	2,58	3,20	2,01	55,0
1976	5,96	2,63	3,27	2,09	54,8
1977	6,12	2,70	3,34	2,17	54,4
1978	6,29	2,76	3,41	2,25	54,2

Source: ONUDI, Base de données statistiques.

1.3 L'infrastructure physique

1.3.1 Le réseau routier totalise environ 14.500 km dont 1.700 km sont bitumés; de plus 2.350 km sont praticables en tout temps. Le reste du réseau est constitué par des routes secondaires et des pistes généralement impraticables pendant la saison des pluies, c'est-à-dire de juin à octobre. Il existe un grand projet de route transsaharienne devant relier Gao à Alger. Environ 685 km de cette route se trouveront en territoire malien.

1.3.2 La seule voie de chemin de fer relie Dakar (Sénégal) à Koulikoro en passant par Kayès et Bamako. Le tronçon malien compte 645 km. Localité malienne la plus proche de la mer, Kayès se trouve à 750 km de la côte; Bamako, la capitale, en est encore plus éloignée; la distance qui la sépare de la côte est de 1.300 km.

1.3.3 L'infrastructure d'accueil pour la trafic aérien comporte outre l'aéroport international de Bamako, neuf autres aérodromes à l'intérieur du pays.

1.3.4 Enfin le pays est traversé par deux grands fleuves, le Niger et le Sénégal qui prennent leur source dans le Fouta Djallon et se jettent tous les deux dans l'océan Atlantique. Le premier est navigable sur deux tronçons: entre Kinzoussa (Guinée) et Bamako, soit 350 km, de la mi-juin à la mi-décembre; et entre Koulikoro et Asongo, soit 1.400 km, de début août à fin octobre. Le second fleuve, le Sénégal, n'est navigable que sur une centaine de kilomètres en territoire malien, et seulement pendant trois mois, de juin à septembre.

1.3.5 Certains des affluents de ces deux fleuves, en l'occurrence le Kalimbé, le Faloun, le Bani et le San Koroni sont navigables, mais seulement en période de crues.

Données économiques

1.4 Evolution des facteurs économiques

1.4.1 En prix courants le produit intérieur brut (PIB) équivalait à 188,1 milliards de francs maliens^{1/} (FM) en 1972, six ans plus tard il était de 423,4 milliards de FM et monta à quelque 570 milliards de FM en 1980. Les dépenses de consommation évoluèrent d'une façon similaire. De 175,7 milliards de FM, elles montèrent à 444,4 milliards de FM en 1978 et à environ 486 milliards de FM en 1980. Par contre l'épargne intérieure qui s'élevait à 12,4 milliards de FM en 1972 accusa un déficit de -21 milliards de FM en 1976, déficit qui fut réduit à -20,5 milliards de FM en 1980.

1.4.2 Ce déficit fut causé en majeure partie par le secteur moderne, en particulier les entreprises publiques. Mais les investissements dans ce secteur furent aussi de loin les plus importants au cours de la période 1972 à 1980. Sur les 32 milliards de FM qui furent investis en 1972 dans l'ensemble de l'économie malienne, 20,6 milliards le furent dans le secteur moderne, soit 64,3 pour cent. En 1980 les investissements globaux étaient de l'ordre de 84 milliards de FM, dont 64 milliards (76,1 pour cent) furent destinés au secteur moderne.^{2/}

^{1/} Voir entre autres Nations Unies, Economic Memorandum on Mali, Report No. 3200-MLI, June 30, 1981, p.46.

^{2/} Nations Unies, Mémoire du Mali, op.cit., p.16.

1.4.3 Exprimé en prix constants de 1975, le produit national brut (PNB) du pays qui était de 443,5 millions de US dollars en 1960, passa à 464,8 millions en 1970 et à 546,3 millions en 1978. Dans le même temps le PNB par tête d'habitant tomba de \$110 à 90 puis à \$87. Le PNB augmenta au rythme de 1,2 pour cent par an.

1.4.4 Le secteur tertiaire est celui qui contribue le plus au PIB et au PNB. En cela il dépasse le secteur primaire dont vit pourtant la très grande majorité des maliens. Pour l'année 1978 les contributions sectorielles étaient les suivantes:

	Pourcentage	
	PIB	PNB
Secteur primaire	39,8	35,6
Secteur secondaire	11,9	14,8
Secteur tertiaire	48,3	49,6
	<hr/> 100,0	<hr/> 100,0

1.4.5 Par le nombre relativement élevé de leurs employés, les administrations jouent un rôle non négligeable dans l'économie malienne. Mais le volume du capital qui s'y forme n'est bien entendu pas aussi important que celui formé par les producteurs. Pour l'année 1978 la formation du capital se distribuait de la façon suivante:

	Milliards de FM
Producteurs	47,8
Administrations	28,5
Ménages	8,1
Total	<hr/> 84,4

1.5 Le commerce extérieur

1.5.1 Comme c'est le cas pour la plupart des pays en développement, le commerce extérieur du Mali est caractérisé par un déficit continu de la balance des biens et services, une faible diversification des produits d'exportation et une concentration géographique des échanges.

1.5.2 Les importations comportent surtout des machines et appareils de transport, des produits chimiques et pharmaceutiques, des matériaux de construction, des produits alimentaires et des produits pétroliers. Ces marchandises dont la valeur totale était de 203,1 milliards de FM en 1980 proviennent en majeure partie de l'Europe occidentale, et plus particulièrement de la France ainsi que de certains pays ouest-africains comme l'indique la disposition ci-après d'où ressortent les principales sources d'importation maliennes en 1976.

<u>Origine des importations</u>	<u>Valeur</u>	
	(millions de FM)	%
France	28.653	
Côte d'Ivoire	10.223	
Sénégal	6.953	
Rép. populaire de Chine	5.056	
Rép. fédérale d'Allemagne	4.127	
Bénélux et Italie	2.872	
Union Soviétique	2.026	
USA	1.695	
Grande Bretagne	1.571	
Japon	1.267	
Total partiel	64.443	90,1
Total (toutes sources comprises)	71,509	100,0

1.5.3 Plus de 90 pour cent des importations maliennes proviennent donc des pays indiqués. On peut s'étonner de trouver la Côte d'Ivoire et le Sénégal en si bonnes place et compagnie, mais de ces deux pays le Mali importe des quantités substantielles de grains et de produits alimentaires en général.

1.5.4 La France est également le client qui achète la plus grande partie des produits maliens dont les principaux sont le coton, les arachides, les peaux et les cuirs ainsi que les animaux vivants.^{1/} En 1976 les principaux clients étaient comme suit:

^{1/} Les données sur l'origine et la destination des importations et exportations sont tirées des statistiques de la Banque Centrale du Mali.

<u>Destination des exportations</u>	<u>Valeur</u>	
	<u>(Millions de FM)</u>	<u>%</u>
France	12,618	
Côte d'Ivoire	5,189	
Rép. fédérale d'Allemagne	4.468	
Grande Bretagne	3.503	
Sénégal	2.276	
Japon	1.581	
Haute Volta	380	
Union Soviétique	379	
Ghana	195	
Total partiel	30.589	74,4
Total (toutes destinations comprises)	41.124	

1.5.4 En 1980 le vente des produits d'exportation rapportèrent 97,6 milliards de FM au pays, recettes auxquelles le coton contribua pour quelque 60 pour cent. Malheureusement, ainsi qu'il a été mentionné, ces recettes ne sont pas assez importantes pour couvrir la totalité des dépenses d'importation.^{1/} Le déficit qui en découle tient à plusieurs facteurs. Du côté de l'offre malienne on constate une évolution en dents de scie de la production, évolution due aux intempéries et aux fluctuations des cours mondiaux des matières premières. C'est ainsi que le volume des exportations totaler est tombé de 135.700 tonnes à 105.600 tonnes entre 1972 et 1975,

1.5.5 Etant donné l'accroissement relativement lent des recettes d'exportation maliennes, on pourrait s'attendre à un rythme de croissance similaire dans le cas de la demande, autrement dit des importations. En fait ces dernières dénotent une augmentation très rapide. Quatre groupes de marchandises sont à l'origine de cet état de choses: les produits alimentaires que le pays se voit dans l'obligation d'importer d'une façon massive afin de combler le déficit causé par la sécheresse, les produits chimiques et pharmaceutiques nécessaires pour l'approvisionnement des dispensaires et des hôpitaux, les biens d'équipement (machines et véhicules) destinés à la mise en place des nouvelles entreprises et/ou au

^{1/} De 67 pour cent en 1970, la couverture des dépenses d'importation par les recettes d'exportation est tombée à 57,5 pour cent en 1976 et à 44,4 pour cent en 1979.

remplacement des équipements des usines déjà existantes et enfin les produits pétroliers.

1.5.6 En 1976 la valeur des importations des produits industriels se ventilait comme suit:^{1/}

	<u>Milliards de FM</u>
Textile et cuirs	3,5
Matériaux de construction	6,9
Divers	7,6
Produits pétroliers	10,5
Produits alimentaires	12,0
Produits chimiques et pharmaceutiques	12,0
Machines et véhicules	21,2
Total	<u>73,1</u>

1.6 La balance des paiements

1.6.1 Au cours de la décennie écoulée la balance des paiements du Mali, à cause surtout du déséquilibre de la balance commerciale, a présenté un solde déficitaire de façon presque continue (Tableau 2). Seule l'année 1977 a fait exception, et cela grâce entre autres à des mesures correctives prises par les autorités monétaires et aussi parceque, exceptionnellement, la balance commerciale avait été excédentaire cette année-là.

1.6.2 La balance malienne des biens et services étant régulièrement déficitaire, le pays se voit dans l'obligation de financer une très grande partie de ses divers plans de développement par des apports extérieurs. A titre d'exemple l'épargne intérieure n'est entrée que pour 8,9 pour cent dans le financement du plan quinquennal 1974-1978. La situation ne semble pas avoir beaucoup changé depuis, aussi l'endettement croissant entraîne-t-il des charges de plus en plus lourdes pour le pays.

1.6.3 Les dettes que contractent ainsi les institutions financières, c'est-à-dire aussi bien la Banque centrale que les banques commerciales, a plus que triplé entre le début et la fin des années 1970; de 30,7

^{1/} L'Afrique Noire, Politique et Economique, cité d'après Europa Publications Ltd. (Ed.), Africa South of the Sahara 1981-82, op.cit., p.653.

Tableau 2. Récente évolution de la balance des paiements
(en milliards de FM)

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978 ^{a/}
(A) Biens et services dont:	-12,0	-18,5	-22,7	-40,4	-73,4	-70,0	-46,1	-38,2	-87,7
Balance commerciale	-2,8	-5,7	-9,3	-24,1	-31,3	-27,6	-8,1	+5,1	-33,3
Balance des services	-9,4	-12,8	-13,4	-16,3	-42,1	-43,4	-38,0	-43,4	-54,4
(B) Transferts sans contrepartie dont:	+10,9	+13,1	+15,5	+25,6	+52,9	+48,4	+24,6	+44,3	+49,8
Secteur privé	+2,9	+5,4	+5,4	+3,9	+4,8	+8,3	+7,5	+10,0	+8,6
Gouvernement	+8,0	+7,7	+10,1	+21,7	+48,1	+40,1	+17,1	+34,3	+41,2
Balance courante (A + B)	-1,1	-5,4	-7,2	-14,8	-20,5	-22,6	-21,5	+6,1	-37,9
(C) Mouvement des capitaux à long terme	+0,8	+2,9	+1,9	+4,2	+9,8	+8,9	+17,8	+20,5	+29,9
(A + B + C)	-0,3	-2,5	-5,3	-10,6	-10,7	-13,7	-3,7	+26,6	-8,0
(D) Mouvement des capitaux à court terme	-0,7	-0,8	+2,5	-	-4,2	-12,0	-12,2	-16,4	-0,8
Balance totale	-1,0	-3,3	-2,8	-10,6	-14,9	-25,7	-15,9	+10,2	-8,8

Source: Marchés Tropicaux et Méditerranéens, Numéro Spécial, Mali 1980, N° 1780, 21 Décembre 1979, p.3552.

milliards de FM il est passé à 100,7 milliards de FM. Les charges qui découlent de cette situation sont substantielles et les estimations les situent aux environs de 8,1 milliards de FM pour l'année 1983, c'est-à-dire le double de ce qu'elles auront été deux ans plus tôt.

1.6.4 C'est la France qui, régulièrement, comble le déficit de la balance malienne des paiements. La France est du reste, nous allons le voir plus loin, un des pays qui viennent en tête parmi ceux qui accordent une assistance financière au Mali.

1.7 Planification et développement

1.7.1 Contrairement aux plans similaires dans la plupart des pays africains, le premier plan de développement (1962-1966) mis sur pied au Mali après l'indépendance négligea quelque peu l'agriculture au profit de l'industrie. Cette option étonnante à première vue n'en fut pas moins délibérée. A cause de ses livraisons régulières de grains vers les pays voisins comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, La Haute Volta et le Sénégal, le Mali était considéré à juste titre comme le grenier de l'Afrique occidentale. Pensant que la production agricole continuerait à augmenter au moins au même rythme que par le passé, les responsables politiques mirent un accent particulier sur la promotion de l'industrie, comptant sur ce secteur pour entraîner dans son sillage toute l'économie dont le plan fixa le taux de croissance annuelle à 8 pour cent. L'expérience devait montrer par la suite que les planificateurs avaient visé bien haut.

1.7.2 En effet, le secteur agricole au rendement jusque-là satisfaisant, connut de graves problèmes suite aux aléas climatiques. De son côté le secteur industriel ne prit pas l'essor escompté. Dans certains sous-secteurs comme celui de l'industrie de la céramique les coûts très élevés de la production réduisaient considérablement la marge des bénéficiaires. D'autres n'arrivaient pas à démarrer les activités par manque de matières premières.

1.7.3 Ce fut le cas de l'usine d'allumettes ECLAIR qui fut mise en place mais ne put pas fonctionner parce qu'elle ne disposait pas d'assez de bois et de soufre. D'autres industries comme celles du tabac et des textiles avaient à faire face à la concurrence d'industries similaires dans les pays voisins, ce qui réduisait fort les possibilités d'exportation. Enfin,

le manque de techniciens et de main-d'oeuvre qualifiée ainsi que la mal-gestion entrava les activités de presque toutes les entreprises industrielles, en particulier celles de l'Etat.

1.7.4 An cours du plan qui suivit (1967-1969) les responsables politiques essayèrent de résoudre ces problèmes. Toutefois les résultats ne furent guère plus encourageants à cause des mauvaises récoltes, du faible volume des investissements productifs et enfin de l'augmentation toujours plus grande des dépenses administratives. Une autre raison semble avoir résidé dans le fait que la politique d'industrialisation à outrance fut maintenue malgré le peu de succès obtenu jusqu'alors.^{1/}

1.7.5 Soucieux de mettre un frein à la détérioration de l'économie, le nouveau régime qui arriva au pouvoir en 1968 introduisit certaines mesures d'austérité, en particulier une restriction des importations et une dévaluation de la monnaie. L'économie reprit du souffle mais les problèmes ne furent guère résolus pour autant.

1.7.6 Les deux premiers plans avaient été décevants, le troisième (1970-1973) dit "plan de redressement" était censé apporter le renouveau économique. Pour la première fois depuis l'indépendance l'on fit passer l'agriculture bien avant l'industrie. Le budget de cette dernière ne comptait que 9,8 milliards de FM, tandis que celui de l'agriculture était porté à 20 milliards de FM. Le budget relativement modeste du secteur secondaire n'empêcha pourtant pas celui-ci de connaître une forte croissance entre 1971 et 1973; de 2,4 pour cent en 1971 le taux de croissance de l'industrie passa à 14,8 pour cent en 1973. Pendant ce temps l'agriculture qui fut durement frappée par les effets de la sécheresse, vit son taux de croissance tomber de 2,1 pour cent à 1,7 pour cent. L'économie entière en pâtit et le plan ne parvint pas à assurer le redressement escompté.

1.7.7 Il en fut de même du plan suivant (1974-1978) qui, malgré son énorme budget, près de 920 milliards de FM, fut caractérisé par plus de bas que de hauts. La raison en fut que l'on ne parvint pas à résoudre les différents problèmes posés par l'enclavement et la très grande étendue du pays, l'insuffisance des infrastructures, l'étroitesse du marché domestique et la fraude douanière.

1/ Africa Research Bulletin, Vol. 5, No. 7, 31 August 1968, p.1082.

1.7.8 La plupart de ces problèmes, surtout ceux qui sont exogènes, vont continuer à donner du fil à retordre aux responsables politiques maliens. Par contre certains des problèmes endogènes peuvent être combattus efficacement. A cette fin différentes mesures semblent nécessaires. Par exemple un choix plus judicieux des industries, un renforcement du secteur privé, une réduction rigoureuse de la bureaucratie et la fermeture des entreprises publiques travaillant à perte.

1.7.9 Les déclarations des responsables politiques montrent que le Gouvernement entend introduire une réforme générale dans ce sens. C'est ainsi par exemple qu'une révision du code des investissements a été entamée dans le but d'améliorer le choix des investissements et de donner davantage de champ d'action au secteur privé.

1.7.10 L'expérience du plan quinquennal 1974-78, comme du reste celle des plans précédents, montre que les planificateurs maliens ont affiché un optimisme quelque peu exagéré dans leurs prévisions. C'est ainsi par exemple que les taux réels de croissance annuels des secteurs économiques et du PIB sont restés bien en dessous des taux prévus:^{1/}

	Prévision	Réalisation
	(En pourcentage)	
Secteur primaire	4,5	2,9
Secteur secondaire	12,4	4,5
Secteur tertiaire	7,9	6,2
PIB	7,1	4,4

1.7.11 Ainsi, seul le secteur tertiaire évolua en gros comme prévu. Par contre les deux autres secteurs et le PIB ne se rapprochèrent même pas des taux programmés. Une des raisons principales de ce décalage entre prévision et réalisation est à chercher dans le très grand rôle que joue l'assistance extérieure dans le financement des programmes maliens de développement. Or même lorsque cette assistance est acquise dès le départ, ce qui n'est pas toujours le cas, elle demande souvent beaucoup de temps avant d'être mise en place, état de choses qui n'est pas fait pour accélérer la réalisation des projets.

^{1/} Nations Unies, Mémoire du Mali, op.cit., p.38.

1.7.12 En valeur absolue les investissements effectifs du secteur de l'économie rurale dans le cadre du plan 1974-1978 étaient les plus importants par rapport à ceux des autres secteurs. Ils s'élevaient à 91,550 milliards de FM. Mais en fait, ainsi qu'il ressort du bilan ci-dessous, ce montant ne représentait qu'un peu plus de la moitié des investissements envisagés:^{1/}

	Investissements réalisés	
	(en milliards de FM)	(en % des prévisions budgétaires)
Secteur économie rurale	91,550	50,9
Secteur social	16,621	63,4
Secteur équipement public	62,143	73,9
Secteur secondaire	83,510	75,7

1.7.9 Avec un tel taux de réalisation il n'est pas étonnant que dans le domaine de l'économie rurale surtout, les mêmes projets soient toujours reportés d'un plan à l'autre.

1.7.10 L'une des priorités du plan quinquennal de développement économique et social en cours (1981-1985) est le redressement du secteur secondaire et tout particulièrement des entreprises d'Etat. L'on voudrait consolider et rentabiliser les entreprises publiques considérées comme stratégiques, c'est-à-dire celles dont le maintien est essentiel à l'économie nationale. Par la même occasion il est prévu d'ouvrir au capital privé, qu'il soit national ou étranger, les entreprises qui pèsent trop lourd sur le budget national. Dans ces cas la politique du gain social représenté par le maintien de l'emploi à tout prix sera abandonnée.^{2/}

1/ Nations Unies, Mémoire du Mali, LDC/CP/24, 1981, p.39.

2/ Pour le budget du plan voir le tableau 17 au chapitre V.

Chapitre II

LE SECTEUR INDUSTRIEL

2.1 L'impact de l'artisanat

2.1.1 Il existe au Mali un important secteur artisanal qui, avec ses quelque 200.000 personnes regroupées dans environ 50.000 petites unités, contribuent pour 9 pour cent au PIB. Bien que cela ne ressorte pas de l'échantillonnage ci-dessous, on estime à 50 pour cent la proportion de ceux qui sont employés dans les services, l'autre moitié étant dans la manufacture traditionnelle dont la production est destinée aux consommateurs à faible revenu.

2.1.2 L'échantillonnage qui suit s'applique à l'année 1978 et a été prélevé par les services du Centre d'Etudes et de Promotion Industrielles (CEPI) dont le siège est à Bamako. Il indique les principales activités artisanales ainsi que le nombre d'artisans représentés dans chaque branche.

2.1.3 Aussi bien dans les activités de production que dans celles des services, il n'est pas une seule catégorie qui se rapproche en importance à la catégorie des petits commerçants.

	<u>Nombre absolu</u>	<u>%</u>
<u>Activités de production</u>		
Tailleurs	6.104	7,7
Tisserands	5.043	6,3
Menuisiers	1.166	1,4
Forgerons	1.018	1,2
Fabricants de chaussures	382	0,5
Divers	4,708	5,9
<u>Activités de services</u>		
Petits commerçants	56.159	70,3
Réparateurs de cycles	1.522	2,0
Réparateurs d'autos	1,115	1,3
Meuniers	521	0,7
Cordonniers	392	0,5
Blanchisseurs	202	0,2
Divers	1.490	2,0
Total	<u>79.842</u>	<u>100,0</u>

2.1.4 S'il est vrai que, d'une façon générale, la production artisanale est d'abord et surtout destinée à la population locale ne disposant pas de revenus élevés, il est aussi vrai que au moins une partie de cette production représente une concurrence directe vis-à-vis de la production du secteur moderne. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à regarder les activités comparatives des deux secteurs.

Produit	Secteur moderne	Artisanat
Energie	Production de gaz et d'électricité	Ramassage de bois sec, de pailles; fabrication d'huile de karité pour l'éclairage
Textiles	Production de tissus, de fil, d'articles de bonneterie, du prêt-à-porter	Activités de tailleur
Cuir	Fabrication de chaussures et autres objets en cuir	Fabrication de chaussures et autres objets en cuir
Matériaux de construction	Fabrication de ciment, de chaux, de parpaings, de verres plats, de béton	Fabrication de chaux, de briques de moindre qualité, de toitures en pailles
Boissons	Production de bière, de boissons non alcoolisées, d'eau minérale	Production de bière locale
Sel	Production de sel	Production de sel
Aliments	Production de riz, d'arachides, d'huiles végétales, de pain, de pâtes, de biscuits; conserverie de poissons; fabrication de la farine de blé et de maïs	Production d'huiles végétales, de beurre d'arachides et de karité; fabrication de pain; fumage et séchage de poissons; fabrication de la farine de blé et de maïs
Métaux	Fabrication de charpentes métalliques, réparation de motocycles, de radios, d'autos; production d'articles de ménage	Fabrication d'objets d'art, de grilles, d'instruments de chasse; réparation de cycles, de motocycles, de radios, d'autos
Machines agricoles	Fabrication d'outils et équipements agricoles	Fabrication d'outils agricoles
Produits chimiques	Production de savon dur et en poudre	Production de savon mou pour lessive

Source: World Bank, Economic Memorandum on Mali, Report No.1134a-MLI, January 5, 1978, p.6.

2.1.5 Bien qu'il n'existe pas de données récentes sur la valeur de la production, on peut se faire une idée assez précise de l'importance du sous-secteur grâce aux estimations de la Banque mondiale^{1/} pour l'année 1971. Au total la valeur de la production sous-sectorielle s'élevait alors à 16.630 millions de FM, montant auquel le travail du bois et la filature contribuèrent respectivement pour 24,2 pour cent et 21,6 pour cent. Les contributions du tissage (13 pour cent) et de la confection des vêtements (11 pour cent) étaient aussi remarquables. La disposition ci-après montre les contributions des différentes activités artisanales:

	<u>Millions de FM</u>	<u>%</u>
Travail du bois	4.025	24,2
Filature	3.600	21,6
Tissage	2.160	13,0
Confection des vêtements	1.800	11,0
Boulangerie	983	6,0
Production de beurre de karité	840	5,0
Production de savon de karité	836	5,0
Poterie	660	4,0
Article en bois	630	3,7
Fabrication de sauces et condiments	576	3,4
Production de l'huile de karité pour l'éclairage	520	3,1
Total	<u>16.630</u>	<u>100,0</u>

2.1.6 A part l'aide accordée par le Gouvernement aux activités de l'artisanat d'art, tout ce sous-secteur traditionnel ne bénéficie d'aucun soutien particulier. A noter toutefois que les taxes sur les bénéfices ne s'élèvent qu'à 15 pour cent, alors qu'elles peuvent aller jusqu'à 50 pour cent dans les activités des entreprises de l'industrie moderne.

2.1.7 La répartition des activités artisanales en 1978 et par régions dans l'échantillonnage prélevé par le CEPI fait apparaître une fois de plus la prédominance des petites unités commerciales par rapport aux autres unités. Un autre trait remarquable est la concentration de plus de la moitié de toutes les activités industrielles dans la région de Bamako (Tableau III en annexe).

^{1/} Voir rapport N° 1134a-MLI, op.cit., Tableau annexe II.2.

2.1.8 L'artisanat malien est aussi caractérisé par sa diversité, son absence d'organisation et son manque d'équipements et de moyens financiers. Malgré ces contraintes les responsables politiques espèrent que le service de vulgarisation artisanale créé sous les auspices du Centre d'Etudes et de Promotion Industrielles contribuera à augmenter l'importance du sous-secteur.

Eléments du secteur industriel moderne

2.2 Aperçu général du secteur moderne

2.2.1 Jusqu'en 1962, année à laquelle le Mali accéda à l'indépendance, le secteur industriel était presque inexistant (Tableau 3). La seule vocation industrielle du pays consistait à fournir des matières premières (arachides, coton) à la France; de plus une bonne partie de la population active malienne complétait la main-d'oeuvre industrielle des pays voisins, en particulier du Sénégal.

2.2.2 Il fallut attendre le premier plan quinquennal (1962-1966) pour voir s'amorcer le processus de l'industrialisation. Les capitaux nécessaires provinrent surtout des pays socialistes comme l'Union Soviétique et la Chine dont la coopération resta substantielle jusqu'au milieu des années 1970. C'est au cours de cette période que la plupart des entreprises publiques furent créées. A partir de 1975 les capitaux des pays occidentaux jusque-là négligeables, commencèrent eux aussi à affluer vers le pays. Ces investissements en majorité privés venaient et continuent de venir surtout de l'Allemagne fédérale.

2.3 Formation, emploi et salaires

2.3.1 Cinq établissements assurent actuellement la formation aux emplois industriels, en l'occurrence:

- L'Ecole nationale des ingénieurs;
- Le Lycée technique;
- L'Institut national des arts;
- Le Centre de formation professionnelle;
- L'Ecole centrale pour l'industrie, le commerce et l'administration.

2.3.2 L'Ecole nationale des ingénieurs forme en quatre ans après les études secondaires sanctionnées par le baccalauréat, des ingénieurs en sciences appliquées, les principaux domaines d'enseignement étant l'

Tableau 3. Principales entreprises maliennes en 1978

Entreprise	Date de création
Sté malienne de boissons gazeuses, SOMAL'BO	1950
Métal-Soudan	1955
Cie malienne pour le dével. des fibres textiles, CMDT	1962
Sté d'exploitation des produits oléagineux, SEPOM	1964
Sté des conserves du Mali, SOCOMA	1964
Abattoir frigorifique de Bamako	1965
Sté de constructions radio-électriques du Mali, SOCORAM	1965
MALIGAZ	1965
Sté d'allumettes Eclair	1966
Sté malienne de fabrication d'articles métalliques, SOMAFAM	1966
Office du Niger	1966
Sté nationale des tabacs et allumettes du Mali, SONATAM	1968
Cie malienne de textile, COMATEX	1968
Union laitière de Bamako, ULB	1969
Sté des ciments du Mali, SOCIMA	1969
Sté malienne du cycle et du cyclomoteur, TMACY	1969
Sté Mamadou-Sada-Diallo et frères, SOMACT	1969
Sté malienne de biscuits et pâtes alimentaires, SOMABTPAL	1970
Industrie textile du Mali, ITEMA	1970
Mali Industrie	1970
Sté malienne de sacherie, SOMASAC	1971
Sté malienne de parfumerie, SOMAPA	1971
Sté malienne d'études et de construction de matériel agricole, SMECMA	1974
Grande confiserie du Mali, GCM	1975
Sté d'exploitation des produits d'arachides du Mali, SEPAMA	1976
Sté d'exploitation de briquerie du Mali, SEBRTMA	1976
Sté malienne de piles, SOMAP'L	1976
Sté industrielle des plastiques, SIP	1978

Source: EDIAPRIC (Ed.), Le dossier de l'industrie africaine 1979, Paris 1980, tome 2, Mali, pp. 8-27. R. Moreux (Ed.), Annuaire des entreprises et organismes d'outre-mer 1981, Paris 1981, pp. 350-355.

électro-mécanique, la géologie ainsi que les constructions civiles. En 1979 l'Ecole comptait 430 élèves dont 316 nationaux et 114 étrangers.

2.3.3 Malgré ses effectifs relativement élevés, 700 élèves en 1979, le Lycée technique qui prépare au baccalauréat technique alimente peu le marché du travail, sinon en main-d'oeuvre semi-qualifiée provenant de ceux, assez nombreux, n'ayant pas atteint le baccalauréat second cycle. D'une façon générale la majeure partie des bacheliers techniques poursuit les études au-delà du niveau du lycée dans le but de recevoir la formation d'ingénieurs.

2.3.4 Les 420 élèves que l'Institut national des arts comptait en 1979 étaient initiés entre autres dans les métiers du fer, du bois et du tissage. Deux centres privés de formation professionnelle sont aussi à assimiler à l'Institut et aux autres établissements publics. Il totalisaient à eux deux 200 élèves en 1979.

2.3.5 L'objectif du Centre de formation professionnelle est de mettre à la disposition du marché des ouvriers qualifiés dans les disciplines suivantes: constructions métalliques, mécanique générale, mécanique auto, menuiserie, plomberie, électricité, bolinage, fonderie etc. Parmi les 250 élèves de l'année 1979 environ 1/3 était inscrit dans les différentes sections industrielles. Abstraction faite de la mécanique générale et de la menuiserie, les autres sections ne semblent pas être à la hauteur de la demande.

2.3.6 L'Ecole centrale pour l'industrie, le commerce et l'administration forme des techniciens et des agents de maîtrise dans les options chimie, mécanique et électricité, génie civil et mines. L'Ecole comptait 1.130 élèves en 1979 et était ainsi l'établissement le plus grand du secteur.

2.3.7 Nombre d'employeurs estiment que la qualité de la formation reçue par les élèves dans les établissements techniques mentionnés laisse parfois à désirer. Aussi diverses mesures sont-elles envisagées pour mieux adapter la formation à la demande du marché du travail. Par exemple la création d'un organisme interministériel de coordination de la formation professionnelle; l'accroissement de la capacité de certains établissements par l'ouverture de nouvelles spécialités telles que la

chimie, l'entretien etc; et enfin le renforcement des ateliers et laboratoires en équipements et matières d'oeuvre.

2.3.8 Il ressort des statistiques du Ministère du Plan que l'emploi industriel est passé de 16.600 à 20.100 personnes entre 1975 et 1979, soit une augmentation de 21 pour cent. Les mêmes sources indiquent que le nombre cadres est monté de 475 à 640, soit un taux de croissance moyen annuel de 8,8 pour cent; celui des techniciens et agents de maîtrise, de 917 à 1.192 (6,8 pour cent) celui des employés et ouvriers qualifiés, de 4.383 à 5.509 (5,9 pour cent) celui de la main-d'oeuvre spécialisée, de 7.777 à 9.810 (6 pour cent); par contre celui de la main-d'oeuvre non-qualifiée est tombé de 3.066 à 2.949 (-0,1 pour cent).

2.3.9 Parmi les 16.000 personnes employées dans l'industrie en 1975, quelque 5.800 (35 pour cent) étaient dans le secteur privé et le reste (65 pour cent) dans secteur public. Quatre ans plus tard les proportions étaient devenues 42 pour cent et 58 pour cent respectivement. A elles seules les industries textiles et alimentaires occupent plus de 80 pour cent de tout l'emploi industriel.

2.3.10 En 1978 les 30 plus grandes entreprises ont versé des salaires s'élevant en tout à 6 milliards de FM et le travailleur touchait en moyenne 40.000 FM par mois.

2.3.11 Les statistiques disponibles ne permettent pas de se faire une idée précise sur l'importance de la main-d'oeuvre féminine dans l'industrie. L'observation permet cependant d'affirmer que leur part relative est élevée dans les emplois de bureau de niveau moyen: secrétariat, commerce, comptabilité. La politique d'intégration de la femme s'exerce essentiellement par l'intermédiaire de la Direction Nationale des Affaires Sociales ainsi que par celle de l'Union Nationale des Femmes du Mali.

2.4. Emplacement des unités industrielles

2.4.1 Il ressort du Tableau 4 ci-contre que la plupart des établissements industriels maliens sont concentrés dans Bamako, la capitale. Cet état de choses qui n'est pas propre au seul Mali s'explique par le fait que, dans les pays en développement, les capitales sont généralement les seuls lieux offrant un climat d'accueil favorable à l'industrie. En plus des institutions administratives et financières, on y trouve en effet de l'eau et de l'électricité ainsi qu'une infrastructure physique plus ou moins adéquate.

Tableau 4. Répartition des entreprises dans les différentes régions
du Mali en 1978

	Bamako	Kayès	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouct	Gao	Total
Ind. alimentaires	17	1	1	1	8	2	-	-	30
Mat. de construction	1	1	-	-	-	-	-	-	2
Produits céramiques	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Electricité et gaz	2	-	-	-	-	-	-	-	2
Cuirs et peaux	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Textiles	3	-	-	-	1	-	-	-	4
Chimie et mat. plasti.	5	-	-	-	-	-	-	-	5
Mécanique et métaux	10	-	-	1	1	-	-	-	12
Bois	3	-	-	-	-	-	-	-	3
Papier	6	-	-	-	-	-	-	-	6
Ind. électriques et électroniques	4	-	-	-	-	-	-	-	4
Métallurgie de base	2	-	-	-	-	-	-	-	2
Total	55	2	1	2	10	2	-	-	72

Source: ONUDI, Bilan et diagnostic de l'industrialisation, Mali, DP/ID/SER.B/310, 18 juillet 1980, p.75.

2.5 Volume et source des investissements industriels

2.5.1 Il n'est pas facile dans le contexte actuel du Mali de cerner de près le volume et les sources des investissements industriels car l'essentiel du financement est d'origine extérieure et certains importants bailleurs de fonds comme la Chine, n'indiquent souvent que les dépenses locales engendrées par la réalisation des projets. Toutefois en se référant au bilan d'exécution du Plan quinquennal 1974-1978, on note que sur les financements acquis pour les extensions d'entreprises, seulement 425.490.000 de FM soit 14,3 pour cent sont d'origine interne dont 9,5 pour cent de crédit provenant des banques locales, en particulier la BDM et 4,8 pour cent d'auto-financement. Pour les nouvelles créations 4.369.398.000 FM soit 20,6 pour cent sont d'origine interne (fonds propres et prêts intérieurs).

2.5.2 En d'autres termes les financements intérieurs sont dérisoires. Si l'on examine la distribution du crédit intérieur telle que présentée dans les rapports d'activité de la Banque Centrale du Mali (BCM) qui refinance les autres banques et participe ainsi au développement de l'économie, on constate

une prédominance des crédits à moyen terme (128 milliards de FM sur un total de 152,2 milliards de FM en 1979). Sur ces crédits à court terme seulement 5,8 milliards furent accordés à l'industrie. Quant aux crédits à moyen (10,5 milliards de FM) et long terme (5,7 milliards de FM) ils sont négligeables. Ainsi donc l'essentiel de l'offre satisfait les besoins de crédit à court terme. De plus la majorité des prêts va au secteur d'Etat et la Banque centrale se trouve être la principale source de financement, suivie de la Banque Malienne de Développement (BMD).

2.5.3 Ces différentes constatations sont récapitulées dans la disposition qui suit; elles valent pour l'année 1979.

	<u>Crédits accordés</u> (Milliards de FM)
1. <u>Créditeurs</u>	
BMD	74,9
Autres banques	77,2
	<hr/>
	152,2
2. <u>Sources de financement</u>	
BCM	73,1
BMD	50,6
Autres banques	28,5
	<hr/>
	152,2
3. <u>Durée de crédits</u>	
Court terme	128,0
Moyen terme	18,5
Long terme	5,7
	<hr/>
	152,2
4. <u>Bénéficiaires</u>	
Entreprises d'Etat	91,5
Entreprises privées	60,7
	<hr/>
	152,2

2. 4 Il n'existe pas de données sur la valeur exacte des investissements industriels d'origine extérieure. Il est néanmoins établi que ces capitaux viennent des pays socialistes ainsi que des pays européens occidentaux. A titre d'exemple la Chine a aidé à réaliser entre autres l'usine textile de la COMATEX, le complexe agro-industriel de thé de Sikasso, la sucrerie de Dougabougou et la manufacture de tabac et d'allumettes de la SONATAM. Les capitaux soviétiques ont permis la construction de la cimenterie de Diamou. Aujourd'hui l'intervention de l'Union soviétique va surtout vers la recherche minière et plus précisément l'exploitation de l'or.

2.5.5 Parmi les pays européens occidentaux on note surtout la présence de l'Allemagne fédérale dont les capitaux sont investis dans des unités de fabrique de chaussures en plastique, d'équipements et d'outils agricoles, de constructions métalliques, de confection de chemises et de fabrication de produits pharmaceutiques. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les groupes français ne sont que faiblement représentés. Néanmoins on trouve des capitaux français dans l'industrie de la boisson (SOMALIBO), l'industrie textile (CMDT, ITEMA) ainsi que dans l'industrie chimique (MALIGAZ).

2.6 Structure de l'industrie

2.6.1 Aujourd'hui comme par le passé, les investissements les plus importants sont destinés à l'agro-industrie, l'industrie des corps gras, celle des textiles et celle de la boisson. En d'autres termes l'industrie malienne est essentiellement basée sur la transformation des matières premières agricoles, lesquelles sont soit locales (coton, arachides) soit importées (blé, tabac, houblon). En 1979 par exemple le montant des investissements de la COMATEX et de l'ITEMA toutes deux engagées dans l'industrie textile se chiffraient respectivement à 9 et 5 milliards de FM. La même année, dans le sous-secteur des corps gras, la SEPOM et la SEPAMA avaient investi chacune quelque 3,5 milliards de FM.

2.6.2 Bien modestes furent par contre les investissements dans les secteurs autres que ceux de la transformation des matières premières. Dans le domaine des industries mécaniques par exemple, l'ITEMA et la SMECMA qui comptent pourtant parmi les 25 premières entreprises maliennes en ce qui concerne le chiffre d'affaires n'investirent l'une et l'autre que 300 et 262 millions de FM.

2.6.3 La tableau 5 indique le classement des principales entreprises maliennes suivant leur chiffre d'affaires respectif réalisé en 1978.

2.7 Valeur de la production industrielle

2.7.1 Il n'existe malheureusement presque pas de données sur la valeur de la production industrielle dans le secteur privé et les informations les plus récentes pour les entreprises mixtes et étatiques remontent à 1976. Bien qu'elles ne soient plus d'actualité, les données des Tableau 6 et 7

Tableau 5. Chiffre d'affaires de quelques entreprises maliennes en 1978,
en million de FM

Entreprise	Origine des capitaux	Activités	Chiffre d'affaires
Office du Niger	étatique	agro-industrie	13.000
SEPOM	étatique	ind. des corps gras	9.143
CMDT	mixte	agro-industrie	7.820
COMATEX	étatique	ind. textile	6.994
SONATAM	étatique	tabac + ind. chimique	6.000
EDM	mixte	énergie électrique	5.940
SEPAMA	mixte	ind. des corps gras	5.934
ITEMA	mixte	ind. textile	4.000
SMECMA	mixte	ind. mécaniques	2.691
IMACY	privé étranger	ind. mécaniques	1.975
SOMASAC	privé malien	ind. textile	1.900
SOCIMA	étatique	matériaux de constr.	1.863
SOMALIBO	privé étranger	ind. de la boisson	1.300
SOMAFAM	privé malien	ind. mécaniques	1.050
Métal-Soudan	privé étranger	ind. mécaniques	950

Source: EDIDAFRIC (Ed.), Le dossier de l'industrie africaine 1979,
op.cit., pp. 1-4.

permettent néanmoins de se faire une idée sur l'importance relative des différentes branches. Le Tableau 8 indique quant à lui, le volume de la production industrielle de 1970 à 1977.

2.7.2 Les sous-secteurs des industries textiles et du bâtiment et travaux publics sont de loin ceux qui réalisent les plus substantielles valeurs ajoutées, respectivement 31,4 pour cent et 26 pour cent de la valeur ajoutée totale en 1976. Si l'on met en relation la valeur de la production d'une branche donnée et la valeur ajoutée de cette même branche, on constate que les quotients les plus élevés viennent aux groupes tabac, allumettes (57,2 pour cent), boissons, stimulants (44,1 pour cent), textiles (38,1 pour cent) et eau-électricité (37,5 pour cent) (Tableau 6).

2.8. Evolution de la valeur ajoutée manufacturière (VAM)

2.8.1 La valeur ajoutée de l'industrie manufacturière malienne exprimée en prix constants (1975) a presque doublé entre 1960 et 1970, passant de 33,8

Tableau 6. Production et valeur ajoutée par branche industrielle en 1976

Branche	Production (Mio. FM) (1)	Valeur ajoutée		(1) ^{a/} (2)
		(Mio. FM) (2)	% (3)	
Grains, farine	7.854	1.212	4,2	15,4
Corps gras, aliments	7.105	1.437	4,9	20,2
Boissons, stimulants	1.278	564	1,9	44,1
Sucre, confiserie	2.815	604	2,1	21,5
Eau, électricité	4.266	1.599	5,5	37,5
Matériaux de construction	2.076	675	2,3	32,5
Métaux-outils	4.975	968	3,3	19,5
Véhicules, réparations	10.727	2.640	9,1	24,6
Chimie, savon	1.587	404	1,4	25,5
Tabac, allumettes	3.113	1.782	6,1	57,2
Textiles	23.901	9.111	31,4	38,1
Industries diverses	1.482	495	1,7	33,4
Bâtiment TP	23.600	7.564	26,0	32,0
Total	94.779	29.053	100,0	100,0

Source: Département National des Statistiques Industrielles.

a/ Pourcentages.

Tableau 7. Récente évolution de la VAM au Mali

Année	VAM (1)	VAM	VAM
		POF (2)	PNB (3)
1970	64,6	12,6	13,8
1971	63,4	12,1	13,2
1972	71,3	13,4	14,3
1973	73,8	13,4	16,0
1974	63,9	11,4	13,8
1975	69,4	11,9	13,6
1976	69,4	11,7	13,3
1977	72,5	11,8	13,9
1978	80,8	13,0	14,8

Source: ONUDI, Base de données.

(1) En millions de US \$ de 1975

(2) En US \$ de 1975

(3) En pour cent.

Tableau 8. Evolution de la production industrielle au Mali

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Riz (1)	21,8	21,8	28	19,7	24	30	34,5	42,6
Coton fibre (1)	17,1	19,1	25,3	24,3	18,9	23	39,1	45,4
Coton graines (1)	20,2	20	35,9	34,2	24,4	32,2	58,3	...
Huiles végétales (1)	...	10	7	7,6	7,3	12,3	14,7	11,8
Tourteaux (1)	...	14,3	11	24,7	13	14,3	17,1	25,4
Savons (1)	2,6	4,8	4,1	4,9	4,1	5	6	14,6
Sucre (1)	5,7	5,1	4,2	3,7	5,2	4,1	4,2	14,6
Ciment (1)	38,2	36,7	42	49,1	42,1	49,2	38,4	42
Sacs (2)						197	2695	2870
Cycles, motos (2)		10,3	12,9	13,1	13,1	16	19	20,4
Chambre à air (2)		68,6	200	211	343	271,2	203,3	328,4
Tôles (2)			120	123	40	110,1	180,2	239,8
Cigarettes (3)	28,9	27,9	29,4	37,5	40,4	40,7	48	44,4
Allumettes (3)		20,4	23,2	26	24,3	27,5	31	23,1
Tissus (4)	8,2	9,4	9,8	14,6	13,8	24,4	22,7	15,8
Electricité (5)	...	44,7	52,2	61,5	68	75,2	81	88,8
Eau (6)	...	6,9	7,7	10	11	12	10	10,5

Source: Ediafric (Ed.), L'Afrique noire politique et économique 1980, Paris 1981, Mali, p. 16.

- (1) Tonnes
- (2) Milliers d'unités
- (3) Milliers de cartons
- (4) Millions de mètres
- (5) Millions de kWh
- (6) Millions de m³

millions à 64,6 millions de \$ US. Depuis, l'évolution a été plutôt lente et discontinue. En 1978 la valeur ajoutée était de 80,8 millions de \$-US. C'est au cours des années 1962-63 et 1963-64, c'est-à-dire au début du premier plan quinquennal, que la VAM connut les taux de croissance les plus élevés à savoir 29,3 pour cent et 36,2 pour cent. L'année 1966-67 accusa également une performance remarquable avec un taux de 25,4 pour cent. Malgré de substantiels investissements de pays occidentaux, les taux de croissance de la VAM resta relativement modeste au cours des années 1970. Il s'éleva à 12,5 pour cent en 1971-72 et à 11,5 pour cent en 1977-78.

2.8.2 Pendant la décennie écoulée la VAM par tête d'habitant est restée plus ou moins stagnante et s'est élevée en prix constants de 1975 à environ US \$12 à 13. La contribution de la VAM au PNB est restée elle aussi presque stagnante, c'est-à-dire aux environs de 14 pour cent (Tableau 7).

2.8.3 Pour les besoins du calcul de l'index de la production industrielle les experts de la Banque Mondiale ont subdivisé les produits manufacturés au Mali en quatre groupes principaux:

- les produits agro-industriels qui représentent environ 41 pour cent de la production industrielle totale;
- les produits chimiques et les matériaux de construction (17 pour cent);
- l'énergie et les articles de l'industrie mécanique (22 pour cent);
- les textiles (20 pour cent).

2.8.4 Compte tenu de ce regroupement l'index général de la production industrielle a, par rapport à 1974, été de 115,3 en 1975; 153,1 en 1977 et 150,1 en 1979. Le recul de 1979 par rapport à 1977 a été provoqué, semble-t-il, par des baisses dans la catégorie de l'énergie et articles de l'industrie mécanique et surtout dans la catégorie des produits agro-industriels. Seule la production des textiles et celle des produits chimiques et matériaux de construction aurait évolué de façon quelque peu satisfaisante.^{1/}

2.9 L'intervention de l'Etat

2.9.1 Lorsqu'au début des années 1960 la décision fut prise d'accorder la priorité au développement industriel dans le cadre du premier plan quinquennal, les responsables politiques ne cachèrent pas leur désir de voir l'Etat prendre une part active à ce développement. Des entreprises publiques telles que la SEPOM, la COMATEX et d'autres encore virent donc le jour. De plus l'Etat se joignit à des promoteurs généralement non-nationaux pour créer des entreprises mixtes comme la CMDT, la SEPAMA ou l'EDM, politique qui a du reste été maintenue jusqu'à présent.

1/ World Bank, Economic Memorandum on Mali, 1981, op.cit., p.3.

2.9.2 Parmi les principaux domaines d'intervention de l'Etat on compte les mines, l'agro-industrie, les industries textiles et de corps gras, l'industrie des matériaux de construction et de tabac, les industries chimiques ainsi que l'industrie de la production et distribution de l'eau et de l'électricité.

2.9.3 Les principales entreprises industrielles aux capitaux entièrement ou à majorité publiques sont au nombre de sept: la COMATEX, l'EDM, l'ITEMA, la SEPAMA, la SEPOM, la SMECMA et la SONATAM. De 4.732 employés en 1974, la main-d'oeuvre de ces entreprises est montée à 7.434 employés en 1978.

2.9.4 Ainsi qu'il ressort du Tableau 9, c'est la COMATEX et la SEPOM qui ont le plus d'employés.

Tableau 9. Récente évolution de la main-d'oeuvre des entreprises publiques

Entreprise	1974	1975	1976	1977	1978 ^{a/}
COMATEX	2.028	3.112	3.074	3.064	3.250
SEPOM	512	1.184	1.117	1.055	1.015
ITEMA	729	874	895	917	833
SONATAM	740	828	885	816	883
EDM	688	691	699	845	860
SEPAMA	-	-	214	490	353
SMECMA	35	120	249	249	240
Total	4.732	6.809	7.133	7.436	7.434

Source: Ministère de Tutelle, cité d'après la Banque Mondiale, Economic Memorandum on Mali, Report N° 3200-MLI, June 30, 1981, p.71.

a / Estimation

2.9.5 L'augmentation de la main-d'oeuvre dans les entreprises industrielles d'Etat a été considérable entre 1974 et 1975. Dans les deux années qui ont suivi elle s'est nettement ralentie et l'on note même un recul en 1978 par rapport à l'année précédente, léger recul dû à la réduction de la main-d'oeuvre à la SEPOM, l'ITEMA, la SEPAMA et la SMECMA.

2.9.6 La valeur ajoutée des sept entreprises industrielles publiques a été caractérisée ces dernières années par une évolution en dents de scie, situation qu'a connu chacune de ces entreprises, à l'exception de l'EDM.

Tableau 10. Récente évolution de la valeur ajoutée des entreprises publiques
(en millions de FM)

Entreprise	1974	1975	1976	1977	1978
COMATEX	1.634	1.895	2.404	1.381	2.320
SEPOM	614	1.185	-1.373	2.325	618
ITEMA	715	1.677	1.515	1.600	1.510
SONATAM	1.700	2.427	2.795	2.821	2.510
EDM	1.235	1.865	1.967	2.503	2.542
SEPAMA	-	-	956	385	1.322
SMECMA	4	194	252	391	305
Total	5.902	9.243	8.516	11.406	11.127

Source: Voir Tableau 9.

2.9.7 C'est la SONATAM, la SEPAMA, l'EDM et la SMECMA qui ont les valeurs ajoutées les plus élevées par rapport au nombre d'employés. Les estimations du Ministère de Tutelle sont comme suit pour l'année 1978:

	Milliers de FM
COMATEX	714
SEPOM	609
ITEMA	1.813
SONATAM	2.843
EDM	2.956
SEPAMA	3.745
SMECMA	2.843

2.9.8 De même que pour la valeur ajoutée globale l'évolution de la valeur ajoutée par employé a, d'une façon générale, été caractérisée par des hauts et des bas entre 1974 et 1978. A titre d'exemple la valeur ajoutée par employé au sein de l'ITEMA était de 981.000 FM en 1974, 1.693.000 FM en 1976 et 1.743.000 FM en 1977. Les valeurs correspondantes pour la COMATEX étaient 806.000 FM, 782.000 FM et 450.000 FM.

2.9.9 Analysant la situation générale des entreprises publiques, le dernier rapport du Ministère de la Tutelle en arrive à la conclusion que ces

entreprises ne sauraient être considérées comme bien portantes, et cela à cause entre autres d'une sous-utilisation des capacités, d'une pénurie des matières premières et des pièces de rechange ainsi qu'à cause des difficultés chroniques de trésorerie.

2.9.10 Les chiffres sont éloquentes à ce dernier sujet. Alors que la capacité d'autofinancement est tombée de 4 milliards à 2,8 milliards de FM entre 1973 et 1979, l'endettement a, de son côté, augmenté dans le même temps et est passé de 53,6 milliards à 123,3 milliards de FM. Les créances à recouvrer sont devenues elles aussi plus importantes. De 14,4 milliards de FM en 1973, elles sont montées à 52 milliards de FM en 1979. Cette évolution des créances est d'autant plus inquiétante qu'elles sont à faire valoir sur des commerçants nationaux souvent insolubles.

2.9.11 Deux mesures importantes ont été prévues dans le cadre d'un plan triennal de redressement visant à freiner la dégradation du secteur des entreprises publiques: certaines de ces dernières seraient converties en sociétés d'économie mixte à capital privé majoritaire, d'autre part seules les entreprises rentables et à caractère stratégique seraient maintenues.

2.10 Principaux goulots d'étranglement

2.10.1 Parmi les contraintes qui entravent la bonne marche de l'économie malienne en général et celle du secteur industriel en particulier, il y a lieu de citer notamment l'insuffisance des prix et l'augmentation des coûts, l'insuffisance de trésorerie, les difficultés du marché et celles d'approvisionnement, le poids de l'administration ainsi que les insuffisances de gestion. Les effets négatifs de tous ces problèmes se ressentent davantage encore dans le secteur des sociétés d'Etat que dans celui des entreprises privées.

2.11 L'insuffisance des prix et l'augmentation des coûts

2.11.1 Les coûts de production au Mali sont extrêmement élevés, et cela malgré le faible prix de la main-d'oeuvre. Le poids de l'enclave, le coût de l'énergie, le manque de technicité, etc. sont considérablement aggravés par l'inflation internationale et l'augmentation des prix du carburant. Tous ces facteurs obligent souvent à produire à des coûts pratiquement sans profit, car l'Etat n'autorise qu'avec de grands retards, la répercussion

des hausses de coûts dans les prix de vente et les barèmes des entreprises. Cette politique "de prix sociaux" affecte surtout les produits de première nécessité et les tarifs des services publics. De nombreuses entreprises ont subi de ce fait des pertes considérables.

2.12 L'insuffisance de trésorerie

2.12.1 Les prix sociaux sont censés protéger les consommateurs, mais ils ont pour effet négatif de causer des problèmes financiers aux entrepreneurs. Ces problèmes se manifestent de trois façons principales:

- manque de trésorerie lié souvent à une insuffisance de fonds de roulement au moment de la création industrielle, aggravé ensuite par la difficulté de récupérer des créances sur certains débiteurs;
- crédits bancaires difficiles à obtenir;
- impossibilité de dégager un auto-financement suffisant pour conserver ou renouveler le capital productif. En fait, le phénomène est partiellement caché par des financements étrangers, lesquels permettent de renouveler le matériel ou de procéder à des extensions.

2.13 Les difficultés du marché

1.13.1 Face à la production des industries maliennes, le commerce d'importation de produits de même type ne cesse de lui faire une concurrence désavantageuse, soit que les prix du commerce privé soient plus bas en raison des produits rentrés au Mali en fraude, soit que les produits importés soient de meilleure qualité que ceux de la production locale. Il en est ainsi des allumettes étrangères, beaucoup plus chères mais de meilleure qualité que les allumettes maliennes. A signaler aussi le pouvoir d'achat peu élevé du consommateur.

2.14 Les difficultés d'approvisionnement

2.14.1 Ce sont surtout les entreprises d'Etat qui se heurtent à des approvisionnements lents et irréguliers en matières premières et pièces détachées. Il s'ensuit une sous-utilisation des capacités installées, la nécessité des "sur-stockages" onéreux ou même des ruptures de stocks

conduisant à des arrêts d'activités. Les causes en sont diverses. Certaines tiennent à la position géographique du pays. En effet l'insuffisance des transports, leur irrégularité, tant en ce qui concerne le trafic avec l'extérieur que celui avec l'intérieur, place souvent les industriels en rupture de stock. De plus les délais d'approvisionnement sont généralement très longs. D'autres causes relèvent de la conjoncture, du manque d'énergie ou tout simplement du manque d'argent pour assurer l'approvisionnement des matières premières.

2.14.2 Un problème particulier est lié à l'histoire de l'industrialisation malienne. C'est la diversité de l'origine des pièces qui n'est pas pour faciliter l'approvisionnement. L'exemple de la SOCOMA est connu. Cette entreprise, réalisée par la Yougoslavie, avait mis en place du matériel italien dont la fabrication avait cessé. La SOCOMA a appris ainsi à ses dépens que la diversification d'origine ne permet pas toujours d'avoir recours à des pièces de rechange normalisées et standardisées.

2.15 Le poids de l'administration

2.15.1 Obligées d'assurer des activités de service public ou d'intérêt social, nombre de sociétés d'Etat doivent souvent faire face à de lourdes contraintes. Par exemple elles sont tenues à garder des effectifs pléthoriques et parfois même à produire sans tenir compte de la rentabilité économique. Il va sans dire que cet état de choses est un lourd handicap et qu'il représente un désavantage vis-à-vis du secteur privé.

2.15.2 A vrai dire la tutelle administrative commence déjà au moment de la création de l'entreprise et ne cesse de se faire ressentir par la suite. En effet parce que l'Etat entend contrôler le déroulement du développement industriel, il a mis au point une réglementation à laquelle les industriels doivent se soumettre. A la naissance de l'entreprise les promoteurs se voient confrontés à la lourde et lente procédure de la demande d'agrément. Ce cap franchi, il doivent faire face tout au long de la vie de l'entreprise, à d'autres difficultés administratives ayant trait par exemple aux prix, à la fiscalité, aux douanes et ainsi de suite.

2.16 Les insuffisances de gestion

2.16.1 Parce que souvent insuffisante, la gestion des entreprises maliennes a été jusqu'alors à l'origine de certains gaspillages et d'une bonne partie des manques à gagner. Les erreurs le plus souvent constatées concernent:

- la manque de gestion prévisionnelle et budgétaire;
- l'absence de contrôle interne;
- les insuffisances d'organisation des approvisionnements et de la gestion de stocks;
- le manque de fiabilité de certaines comptabilités ou leur présentation tardive.

2.16.2 Ces insuffisances proviennent en grande partie des faiblesses du personnel dont les qualifications ne correspondent pas toujours aux exigences des postes occupés. Dans leur désir légitime d'africaniser les cadres, les responsables politiques dont les mains se trouvent pour ainsi dire liées par le nombre très limité d'éléments nationaux possédant les qualifications techniques et/ou de management nécessaires, procèdent bien des fois à des nominations qui ne sauraient être considérées comme une bénédiction pour les entreprises.

Chapitre III

LES RESSOURCES

3.1 Les ressources agricoles

3.1.1 Les ressources agricoles maliennes comprennent aussi bien des cultures vivrières comme le millet, le riz, le sorgho, le fonio, le maïs, la patate douce, l'igname, le manioc (cassava) que des cultures commerciales comme le coton, le tabac, l'arachide et la canne à sucre.

3.1.2 La récolte des principales cultures a atteint les volumes suivants en 1979:

	<u>Milliers de tonnes</u> ^{1/}
Millet, sorgho et fonio	744
Arachides non décortiquées	179
Riz paddy	177
Canne à sucre	147
Légumes	116
Coton graine	80
Maïs	60
Manioc	40
Patates douces et ignames	37
Légumineuses	36
Autres tubercules	10
Fruits divers	10

3.1.3 Ces récoltes sont restées nettement en dessous de celles de l'année précédente en ce qui concerne les principales cultures vivrières du pays. En 1978 en effet la récolte combinée du millet, du sorgho et du fonio avait atteint 1,035 tonnes; celle du riz paddy 252 tonnes et celle maïs 80 tonnes.

3.1.4 Par contre la récolte des cultures commerciales est restée stagnante dans certains cas comme dans celui du coton graine; dans certains autres elle a augmenté en 1979 par rapport à 1978. Pour cette dernière année la récolte de la canne à sucre par exemple s'élevait 143 tonnes et celle des arachides non décortiquées, à 146 tonnes.

^{1/} Europa Publications Ltd. (Ed.), Africa South of the Sahara 1981-82, op.cit., p.650.

3.1.5 Le coton, l'arachide, le dah, le tabac, la canne à sucre et la mangue sont les seuls produits agricoles subissant à l'heure actuelle une transformation industrielle dans le pays. A condition que leur récolte augmente de façon substantielle, d'autres cultures sont elles aussi appelées à avoir des incidences sur le développement industriel. Il s'agit des oranges et des citrons, des poivrons et des haricots verts, des oignons, de la noix de karité, de la gomme arabique, du kapok et du tamarin.

Le coton

3.1.6 Le coton est de loin la principale culture industrielle. Environ 123.000 ha situés dans les régions de Bamako et de Sikasso lui sont consacrés. Le traitement des 151.000 tonnes récoltées en 1979 permit d'obtenir 56,700 tonnes de coton fibre et 78,580 tonnes de coton graine.

3.1.7 La majeure partie de la production cotonnière est traitée dans les onze usines d'égrenage de la Compagnie malienne pour le développement des fibres textiles (CMDT). Une petite partie seulement (10 pour cent) de la production du coton fibre est valorisée sur place par l'artisanat et par deux entreprises nationales: la Compagnie malienne des textiles (COMATEX) et l'Industrie textile du Mali (ITEMA). Le reste de la production (90 pour cent) est exporté vers les pays de la Communauté Economique Européenne, la Chine et le Japon.

3.1.8 En 1977 l'exportation porta sur 42.100 tonnes de coton fibre et 28.000 tonnes de coton graine qui rapportèrent respectivement 34,9 millions et 1,6 million de FM.

3.1.9 La COMATEX est équipée pour produire entre autres 16 millions de mètres d'écrus et 558.000 pièces de bonneterie. De ces articles elle produisit 9,5 millions de mètres et 335.000 pièces en 1978. Avec 7,1 millions de mètres d'imprimés, l'ITEMA resta elle aussi au-dessous de sa capacité de production (8 millions de mètres).

L'arachide

3.1.10 Jusqu'en 1978 l'arachide et ses dérivés venaient en deuxième position dans la gamme des produits d'exportation du pays. Depuis, la situation a changé suite aux effets de la sécheresse et à la diminution des surfaces cultivées, cette dernière ayant été causée par les prix peu rémunérateurs payés aux cultivateurs. Les 172.000 ha cultivés en 1979

permirent de récolter 118.000 tonnes d'arachides dont 36.000 tonnes seulement furent commercialisées.

3.1.11 En 1978, les différents produits arachidières (arachides décortiquées, huile d'arachides et tourteaux) furent exportés pour une quantité représentant 30.700 tonnes, et une valeur de 6,0 millions de FM.

3.1.12 Deux usines, la Société d'exploitation des oléagineux du Mali (SEPOM) ainsi que la Société des produits d'arachides du Mali (SEPAMA) triturent les graines et produisent de l'huile d'arachides. La SEPOM dont la capacité de production est de 24.000 tonnes d'huile, approvisionne surtout le marché domestique. Elle entretient également une usine équipée pour produire 32.000 tonnes de tourteaux utilisés comme aliments pour le bétail.

Le dah

3.1.13 Introduite au milieu des années 1960, la production du dah fibre alimente surtout la Société malienne de sacherie (SOMASAC) pour la satisfaction des besoins nationaux de sacherie, toiles d'emballage et ficelles. En 1979 le dah fut cultivée sur une superficie totale de 3.400 ha et la récolte atteignit 2.200 tonnes dont 2.080 tonnes furent commercialisées. Etant donné la faible production nationale, la SOMASAC qui pourrait manufacturer 4.000 tonnes de fibres est loin d'atteindre sa pleine capacité.

Le tabac

3.1.14 De production modeste, le tabac est cultivé sur 300 ha le long du fleuve Niger vers la frontière guinéenne. En 1979 les récoltes des cinq sortes de tabac cultivées ont été les suivantes:

	<u>Tonnes</u>
Paraguay noir	300
Rustica	100
Virginie (blond)	50
Kentucky séché à la fumée	50
Burley	50

Abstraction faite du paraguay dont l'excédent est exporté vers la Guinée, la totalité de la production est manufacturée par la Société nationale des tabacs et allumettes (SONATAM) qui en fait des cigarettes et du tabac de pipe pour le marché local. La SONATAM pourrait traiter 600 tonnes de tabac par an, soit 49.000 cartons de cigarettes.

La canne à sucre

3.1.15 Elle n'est cultivée à l'échelle industrielle que depuis le milieu des années 60, date à laquelle l'assistance de la Chine populaire permit dans le cadre des activités de l'Office du Niger, de construire la sucrerie-distillerie de Dougabougou. Environ 3.000 ha sont consacrés aujourd'hui à la culture de la canne à sucre. En 1978 l'usine de Dougabougou broya 213.195 tonnes de cannes et en tira 18.054 tonnes de sucre, 7.292 tonnes de mélasse et 1.329 hl d'alcool.

La noix de cajou

3.1.16 Par manque de débouchés et d'entretien des anacardiens, la production qui, au lendemain de l'indépendance avait dépassé le cap de 2.000 tonnes, s'est sensiblement détériorée ces dernières années. Le potentiel actuel de commercialisation se situe aux environs de 300 tonnes, dont une petite quantité est exportée vers la Côte d'Ivoire et la Chine.

Les mangues

3.1.17 La production s'élève à environ 30.000 tonnes, dont 1.500 tonnes sont exportées surtout vers l'Europe occidentale. La seule transformation industrielle est assurée par la Société des conserveries alimentaires du Mali (SOCAM) qui traite 100 tonnes de mangues et les transforme en jus destiné surtout au marché domestique.

Les agrumes

3.1.18 Environ 2.000 tonnes d'agrumes sont commercialisées sur une production totale de 6.000 tonnes. L'orange ne subit actuellement aucune transformation industrielle. Il en est de même des citrons dont la production est estimée à 2.000 tonnes.

Les poivrons et haricots verts

3.1.19 En 1980 la récolte des poivrons porta sur près de 2.500 tonnes, dont 1.000 tonnes furent exportées vers l'Europe. La récolte des haricots est estimée quant à elle à environ 1.000 tonnes. Ici aussi le marché européen s'avère être d'une importance croissante, car ce débouché qui n'absorba que 7 tonnes de haricots verts maliens en 1978, n'en absorba pas moins de 100 tonnes en 1980. Ni les poivrons ni les haricots verts ne sont traités localement.

Les oignons

3.1.20 A cause du manque de conservation, le Mali dont la production locale s'élève pourtant à 25.000 tonnes par an, se voit dans l'obligation d'importer des oignons de l'Europe (Belgique et Hollande).

La noix de karité

3.1.21 Les estimations sur la production varient entre 10.000 tonnes et 20.000 tonnes. Près de 5.000 tonnes de noix, huile et beurre furent exportées en 1979 vers l'Europe et le Japon et rapportèrent environ 0,5 million de FM. Le beurre de karité est produit industriellement par la SEPOM (1.300 tonnes en 1977). Cette production n'a pas beaucoup varié ces dernières années bien que l'usine ait une capacité de traitement de 10.000 tonnes.

La gomme arabique

3.1.22 La production est d'environ 3.000 tonnes à 4.000 tonnes dont une grande partie (1.200 tonnes en 1978) est exportée vers la France et la Grande-Bretagne. La valeur des exportations qui était de 0,4 million de FM en 1977 diminua de moitié l'année suivante. C'est que en 1977 la quantité exportée avait été de 2,3 tonnes.

Le kapok

3.1.23 Dans les années 1960 la production du kapok s'élevait à 15.000 tonnes dont une partie était destinée à l'exportation. Aujourd'hui les chiffres sur la production sont mal connus et l'exportation a quasiment disparu. L'essentiel de la production est absorbé par le marché intérieur pour le rembourrage des matelas.

Le tamarin

3.1.24 Sa pulpe est très appréciée et la Société des conserves alimentaires du Mali (SOCAM) en extrait du jus pour la fabrication du sirop. Tout comme pour le kapok, la production du tamarin est mal connue.

Les céréales

3.1.25 Le mil, le sorgho, le maïs, le riz paddy, le fouis et le blé constituent les principaux produits céréaliers du pays. Les trois premiers nommés, dont la culture dépend d'une forte pluviométrie, forment la base de l'alimentation de la population. En 1979 ces trois produits ont été cultivés sur une superficie totale de 1.543.000 hectares. Leur récolte combinée, environ 1.007.000 tonnes d'après les données de la Direction Nationale de l'Agriculture, n'a été que très faiblement commercialisée (25.700 tonnes). Ce faible taux de commercialisation s'explique en partie par le modeste prix accordé au producteur, à savoir 50 FM le kg. Deux années plus tôt le prix était de 56 FM.

3.1.26 A l'heure actuelle les céréales, une fois récoltées, subissent différentes étapes de transformation qui sont le battage (l'égrenage pour le maïs), le séchage, le stockage, le décortilage et la mouture. Ces opérations sont encore presque exclusivement manuelles, sauf pour le décortilage et la mouture qui connaissent un début de mécanisation. Les pertes, on s'en doute, sont considérables. Par exemple le rendement c'est-à-dire la farine obtenue n'atteint que 60 à 65 pour cent du volume qu'il pourrait atteindre; de plus la durée de conservation n'est que de trois jours parce que la teneur de la farine en eau est assez élevée (25 à 30 pour cent); enfin le travail demande beaucoup de temps car il faut toute une heure pour obtenir un seul kilo de farine. Seule l'introduction d'une technologie appropriée permettrait d'améliorer la situation.

3.2 La consommation des engrais

3.2.1 La consommation des engrais les plus utilisés a évolué ces dernières années comme l'indique le tableau ci-après. ~~Comme~~ Comme il ressort du tableau, les niveaux de consommation sont très faibles. En fait seules les cultures de rente: coton, arachide et accessoirement le riz, bénéficient de l'épandage d'engrais. Les cultures cérésières en profitent généralement

Tableau 11. Consommation des engrais au Mali, en tonnes

	1977	1978	1979
Complexe coton (NPK ₅ B)	15.900	17.240	21.165
Urée (CO(CH ₂) ₂) ₂)	4.030	5.715	7.145
Superphosphate simple (P ₂ O ₅)	3.435	2.725	2.905
Phosphate d'ammoniaque ((NH ₄) ₂ SO ₄)	430	575	495
Sulfate de potasse (K ₂ SO ₄)	37	45	47

Source: Services de l'Agriculture.

en assolement avec le coton et l'arachide. Cela s'explique d'une part parce que les prix officiels consentis aux agriculteurs ne s'alignent pas sur l'évolution des prix des intrants agricoles; d'un autre côté les calamités naturelles, en particulier la sécheresse, font que l'usage des engrais s'avère parfois catastrophique (brûlure des plantes). C'est ce qui explique par exemple que les superficies cultivées en coton reçoivent des doses d'engrais généralement inférieures aux doses recommandées par les agents agricoles.

3.2.2 Par contre l'usage des insecticides ne rencontre guère de réticence de la part des agriculteurs. On estime à 1,2 million de litres le volume total d'insecticides consommés au Mali en 1979.

3.3 Disponibilité du matériel agricole

3.3.1 L'essentiel du matériel agricole malien est à traction animale. Il existe aussi une quantité négligeable de matériel motorisé mais qui est exclusivement utilisé par les organismes d'encadrement. Le tableau 12 indique l'évolution de la disponibilité du matériel agricole ces dernières années.

3.3.2 Alors qu'en 1979 le nombre de charrues et surtout celui des tracteurs a augmenté par rapport à 1978, le nombre de multicultureurs, semoirs, herbes et houes a lui, sensiblement diminué. Il est à noter qu'un assez grand nombre de houes est fabriqué d'une façon artisanale.

Tableau 12. Récente évolution de la disponibilité du matériel agricole, en unités

	1977	1978	1979
Tracteurs	30	24	57
Charrues	11.518	11.856	11.980
Multiculteurs	4.010	4.850	3.616
Semoirs	2.904	5.628	3.803
Herses et houes	4.607	6.648	5.459

Source: Ministère de l'Agriculture

3.4 Perspectives de développement des ressources agricoles

3.4.1 L'objectif principal assigné au secteur agricole dans le cadre de l'actuel plan quinquennal (1981-1985) est la recherche de l'auto-suffisance alimentaire. Pour y parvenir, il est prévu de mettre un certain nombre de moyens en oeuvre, entre autres la réalisation d'aménagements hydro-agricoles, la généralisation de la pratique de l'assolement, l'amélioration des techniques culturales et le relèvement des prix aux producteurs.

3.4.2 Les prévisions du plan en ce qui concerne la production des cultures vivrières sont les suivantes:

	En milliers de tonnes	
	<u>1981</u>	<u>1985</u>
Mil, sorgho et maïs	947	1.313
Riz paddy	205	353
Fonio	8	15
Blé	1,8	10

3.4.3 Malgré les effets imprévisibles des intempéries, ces augmentations de production peuvent être qualifiées de réalistes. Mais afin d'améliorer les perspectives d'industrialisation il paraît indispensable de réformer la

politique actuelle des prix qui ne tient pas suffisamment compte de l'évolution des coûts de facteurs de production. En leur accordant de meilleurs prix, l'on amènerait plus aisément les planteurs à augmenter leur production. Toutefois une réforme de la politique des prix ne saurait à la longue porter des fruits que si l'influence de l'Office des produits agricoles du Mali (OPAM) est réduite. Parce que l'OPAM détient le quasi monopole de la commercialisation, nombre de cultivateurs ne semblent pas disposés à vendre leurs produits. Il est en tout cas significatif que pour le mil, le sorgho et le maïs par exemple le taux de commercialisation n'atteigne que 5 pour cent environ.

3.4.4 Un troisième élément pourrait lui aussi contribuer à augmenter la production des cultures vivrières, à savoir la nécessité de mettre à la disposition du monde paysan un crédit agricole adapté et une technologie appropriée. Moyennant une telle réforme, une transformation industrielle pourrait s'envisager pour le mil, le sorgho, le maïs et le riz qui servirait ainsi de base pour la fabrication du pain, des biscuits, des pâtes alimentaires ainsi que des aliments pour le bétail.

3.5 Cultures industrielles

3.5.1 Tout comme pour les cultures vivrières c'est l'auto-suffisance qui est visée pour les cultures industrielles. Dans un cas cependant (le dah), le plan admet que la production doit être réduite parce qu'elle occasionne des coûts très élevés. D'après les prévisions du plan la production des cultures industrielles évoluerait comme suit:

	(En tonnes)	
	<u>1981</u>	<u>1985</u>
Canne à sucre	225,000	225,000
Coton graine	135,000	160,000
Arachides	110,000	184,000
Dah	1,500	350
Tabac	800	1,100
Thé	144	196

3.5.2 C'est seulement pour les arachides qu'une augmentation substantielle de la production est envisagée. Pour le dah la production serait réduite tandis que pour la canne à sucre elle resterait stagnante.

3.6 Fruits et légumes

3.6.1 Outre l'augmentation de la production, les efforts de développement du sous-secteur des fruits et légumes (agrumes, haricots verts, poivrons, mangues, tamarin etc.) devraient essentiellement porter sur la recherche d'une solution aux problèmes du stockage et de la conservation. Une proportion plus grande de la transformation industrielle en vue de la consommation locale et de l'exportation pourrait également être envisagée.

3.7 Les ressources animales

3.7.1 L'élevage constitue l'un des principaux secteurs de l'économie malienne. Ce secteur qui a beaucoup pâti de la sécheresse dans les années 1972 et 1973 est toutefois en train de recouvrer son dynamisme d'autrefois. En 1978 le cheptel comptait 4,26 millions de bovins et 12,2 millions d'ovins-caprins. La commercialisation dans les deux groupes est estimée à quelque 12 pour cent et 33 pour cent respectivement

3.7.2 L'exploitation du cheptel, c'est-à-dire aussi bien l'abattage que l'exportation du bétail sur pied contribue pour environ 25 pour cent à la formation du PIB. L'abattage assuré par les installations de Bamako et de Kayès couvre la quasi totalité de la demande intérieure en viande. L'exportation porte surtout sur le bétail vivant et un peu aussi sur la viande.

3.7.3 Bien que la population animale ne se soit pas encore complètement rétablie des effets de la sécheresse et que le volume des exportations, aujourd'hui (12.000 tonnes en 1978), représente moins de la moitié de ce qu'il avait été en 1972 (27.500 tonnes), les recettes sont aujourd'hui grâce à la hausse des prix (7 millions de FM en 1978) nettement plus substantielles qu'autrefois (4,7 millions de FM en 1972).

3.7.4 On estime à 14.000 tonnes la quantité de cuirs et peaux qui fut produite en 1978. La majeure partie de la production est traitée par les Tanneries du Mali (TAMALI), le reste étant soit valorisé par l'artisanat au moyen de la fabrication de chaussures et autres objets en cuir, soit exporté. En 1978 l'exportation porta sur un volume total de 500 tonnes et rapporta 400.000 FM de recettes.

3.7.5 On relève aussi une production de lait assurée entre autres par MALI-LAIT dont la capacité est de 10.000 litres par jour. A noter

également la production de beurre qui fut de 1.674 tonnes métriques en 1978.

3.7.6 Le tableau 13 indique la ventilation de la récente production dérivée de la population animale.

Tableau 13. Estimations de la production dérivée de la population animale
(milliers de tonnes métriques)

	1977	1978	1979
Lait de vache	80.000	83.000	86.000
Lait de brebis	28.000	29.000	30.000
Lait de chèvre	34.000	35.000	35.000
Beurre	1.580	1.627	1.674
Viande (boeuf et veau)	32.000	34.000	36.000
Viande (agneau et mouton)	20.000	23.000	24.000
Viande de chèvre	17.000	19.000	20.000
Oeufs de poule	7.200	7.920	8.142
Peaux de vaches	7.000	7.386	7.772
Peaux de brebis	4.495	4.707	4.919
Peaux de Chèvres	2.900	2.964	3.028

Source: FAO, Annuaire de la production 1980.

3.8 Les ressources halieutiques

3.8.1 La pêche au Mali est essentiellement fluviale. La production qui était de 102.000 tonnes en 1970 a progressivement diminué à cause de la sécheresse. En 1978 elle n'était plus que de 70.000 tonnes. Environ 70 pour cent des captures sont fumés et séchés de façon artisanale. La quasi totalité de la production est consommée localement. La seule activité industrielle (congélation) est assurée par l'Atelier de pêche de Mopti.

3.8.2 On estime à quelque 200.000 le nombre de personnes engagées dans la production et la commercialisation des poissons. Leurs activités contribuent à 3 pour cent environ à la valeur du PIB. La part de la production qui n'est pas consommée dans le pays est exportée sous forme de poisson fumé et séché, principalement en Côte d'Ivoire, au Ghana et en Haute Volta. De 9.075 tonnes en 1976, la quantité de poisson fumé et séché est tombée à 5.855 tonnes en 1978.

3.8.3 Le volume des exportations a beaucoup diminué. De 3.300 tonnes en 1972, il est tombé à 2.400 tonnes en 1975, puis à 2.000 tonnes en 1977 et enfin à 1.100 tonnes en 1978. Les recettes d'exportation pour les années mentionnées s'élevèrent respectivement à 1,1 million; 1,3 million; 0,9 million et 0,5 million de FM.

3.3.4 En plus de la congélation que pratique l'Atelier de pêche de Mopti, il convient de relever les essais de fabrication de conserve entamés il y a quelques années, mais qui ont été abandonnés depuis. Les essais portaient sur l'aleste, une espèce qui existe en abondance dans les eaux maliennes à tel point qu'une commercialisation sur le marché intérieur pourrait être envisagée, de même d'ailleurs que l'exportation. Dans le même ordre d'idées il convient de noter la fabrication industrielle que l'on pourrait faire à partir des quantités de petits poissons capturés, mais jetés parce que non commercialisables. On pense en particulier à la fabrication des produits hydrosolubles du genre cubes de potage, et aussi à la fabrication de l'huile de poisson. Enfin la peau de certains poissons (le capitaine) pourrait trouver une utilisation dans l'industrie des peaux et cuirs.

3.8.5 Une organisation à base industrielle du sous-secteur de la pêche pourrait porter sur un triple but:

- améliorer les conditions de capture et de distribution;
- proposer des produits bon marché;
- offrir de nouveaux produits de transformation.

3.9. Les ressources forestières

3.9.1 Les ressources forestières, nous l'avons vu au chapitre I, ne viennent qu'en dernière position dans l'utilisation des terres maliennes. Sur les près de 46 millions d'hectares utilisés les forêts n'en couvrent que 1,1 million d'ha (2,4 pour cent), le reste consistant en terres cultivées, réserves de faune, jachères et pâturages.

3.9.2 Dans l'ensemble les réserves forestières souffrent d'un manque d'entretien. De plus elles subissent une forte pression de la part de l'agriculture, de l'élevage ainsi que de l'Aménagement et Production Forestière, organisme chargé d'assurer la production du bois de chauffe.

3.9.3 Un problème tout particulier et aux effets autrement plus catastrophiques est constitué par la désertification, cet avancement progressif du désert causé par de longues années de sécheresse. Les pays qui comme le Mali, souffrent de ce problème, en l'occurrence les pays de la zone du Sahel, coopèrent étroitement entre eux afin sinon d'arrêter la désertification du moins pour en limiter les dégâts.

3.9.4 Parmi les différents usages que l'on fait actuellement des ressources forestières il convient de noter l'énergie tirée du bois de chauffe ainsi que du charbon de bois. Une autre utilisation importante qui pourrait faire l'objet d'une activité industrielle de grande envergure est le bois d'oeuvre obtenu à partir du kapokier et du calicédrat. Pour ces deux essences les quantités exploitées en 1979 furent 376 pieds et 359 pieds respectivement, les premiers servant à fabriquer des tiges d'allumettes et les autres à fabriquer des pirogues.

3.10 Les ressources minérales

3.10.1 Des prospections géologiques ont révélé que le sous-sol malien contient un assez grand nombre de ressources minérales: sel, or, bauxite, fer, étain, cuivre, zinc, phosphates, diamants, nickel, manganèse, calcaire, marbre et vraisemblablement aussi pétrole et uranium. La teneur des différents minerais est cependant mal connue. Sauf pour quelques produits comme l'or, le sel ou les phosphates l'exploitation, quand il y en a une, se fait sur une très petite échelle. Les raisons principales en sont le manque d'énergie, l'insuffisance de l'infrastructure et le manque de moyens financiers.

3.10.2 Le sel. A Taouoleni, au nord du pays, l'on produit annuellement quelque 3.000 tonnes de sel de façon artisanale. Une exploitation industrielle permettrait d'augmenter considérablement la production puisque les réserves sont estimées à une cinquantaine de millions de tonnes.

3.10.3 Les phosphates. La Société nationale des recherches et d'exploitation des ressources minières (SONAREM) exploite des phosphates au nord de Gao. La production, 1,500 tonnes en 1978-1979 contre 20 tonnes seulement trois ans plus tôt, est destinée à l'agriculture. Depuis 1979 le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) fait, grâce à l'assistance

financière du FAC, des prospections dans la vallée de Tilemsi, et plus précisément à Chanamaguel, Tin Hina et Adarakoyène.

3.10.4 L'or. La production non clandestine assurée surtout par la SONAREM et provenant presque exclusivement du gisement de Kalana dont les réserves sont estimées à quelque 30 tonnes, a varié ces dernières années entre 400 kg et 1.000 kg. En s'appuyant sur l'assistance technique soviétique, la SONAREM avait prévu de faire monter cette production à 1.800 kg à partir de 1981.

3.10.5 A condition d'obtenir les fonds nécessaires, la SONAREM compte également exploiter le gisement de Kadieran (réserves de 7 tonnes). Elle envisage en outre l'exploitation de gisements alluvionnaires (4 tonnes) dans les rivières Balé, Ouassoulou, Faboulako, Kalonokofara et Kalanako. De son côté le BRGM qui a constitué avec le Mali le Syndicat Or en 1978, assure la prospection dans l'ouest et le sud-ouest du pays.

3.10.6 Les matériaux de construction. Une assez modeste production de marbre et de chaux vive est assurée par la Société des Ciment du Mali (SOCIMA). Cependant les gisements de calcaire de Bab El Heri s'élèveraient à 11.198.376 tonnes.

3.11 Produits prospectés

Le fer

3.11.1 Les gisements de fer concernent principalement ceux de la région de Bafing-Makana (réserves estimées à 500 millions de tonnes) et ceux de Djidjan-Keniéba. Dès 1964 la SONAREM assistée par des techniciens soviétiques fit des études sur le secteur de Balé qui fait partie du gisement de Bafing-Makana. Les réserves de Balé seraient de 150 tonnes. Ce n'est qu'en 1978 que le BRGM poursuivit les activités de la SONAREM et fit faire des études minéralogiques et chimiques ainsi que des essais d'enrichissement. Des études doivent encore porter sur le cubage des réserves, et sur le mode d'exploitation et de traitement industriel.

3.11.2 Bien qu'il soit généralement considéré comme moins important, le gisement de Djidjan-Keniéba offre pourtant un double avantage: il se trouve à une distance relativement courte (120 km) de la voie ferrovière et puis il correspond aux amas de magnétite reconnus dans la

vallée de Falémé au Sénégal. Ce dernier facteur pourrait donc aider à renforcer la coopération sous-régionale entre le Mali et son pays voisin.

3.11.3 Le plan actuel a prévu 120 millions de FM pour des études en vue de la création éventuelle d'une mini-acierie.

Le Manganèse

3.11.4 Les gisements de manganèse sont situés à l'est du pays, entre Gao et Ansongo. A elles seules les réserves du gisement d'Ansongo ont été évaluées par le BRGM à 7 millions de tonnes que l'on pourrait exploiter parallèlement avec celles du gisement de Tambao, en Haute Volta. Ici aussi une bonne occasion de coopération sous-régionale s'offre aux deux pays voisins.

La bauxite

3.11.4 Trois gisements de bauxite ont été localisés dans la région de Keniéba, dans la zone de Baléa et dans la région de Bamako. Les réserves respectives de ces gisements seraient de 165 millions, 400 millions de tonnes et 500 millions de tonnes.

L'uranium

3.11.5 La société japonaise Power Reactor and Nuclear Fuel Development Corporation (PNC) a investi 2 milliards de FM en 1977-78 dans la prospection de l'uranium au Mali. Elle a retenu trois secteurs pour des recherches ultérieures: Bakaroye, Kidal et Tessalit.

Le pétrole

3.11.6 Après le retrait de Esso-Texaco en 1975, deux autres permis de recherches ont été accordés en 1978 à ELF Aquitaine (Macina et Araouane) en plus de celui qu'il avait déjà obtenu en 1973 (Graben de Gao). Le premier forage a débuté en 1979 à Ansongo.

Les diamants

3.11.7 Le Syndicat Diamant constitué en 1979 entre le BRGM, la COGEMA et l'Etat assure la prospection. L'année même de sa création le Syndicat a investi 300 millions de FM pour l'exécution des tests au sol. Dès l'année

suivante il avait été prévu d'investir 1.350 millions de FM entre autres pour la prospection magnétique aérienne sur quelque 8.000 km², la délimitation des découvertes antérieures et la réalisation d'échantillonnage de kimberlites.

Autres minerais

3.11.8 En 1979 l'Etat du Mali (30 pour cent du capital) et le BRGM (70 pour cent) ont créé un syndicat minier dont le but est la recherche et l'exploitation de l'or, du cuivre, de l'étain et des diamants. Recherches et prospections se font dans les régions de Kéniéba, Kangaba et Bagoé.

3.12 Les ressources énergétiques

3.12.1 Les principales ressources énergétiques du Mali sont le bois, les énergies hydroélectrique et thermique et les hydrocarbures.

3.12.2 Le bois. Sa principale forme d'utilisation est la chauffe. La consommation est estimée à quelque 450 kg par tête d'habitant. Le charbon de bois consommé surtout dans les centres urbains atteint une production de 41.000 quintaux par an, mais les besoins sont estimés à 75.000 quintaux.

3.12.3 L'énergie hydro-électrique. Jusqu'à la mi-1981, date du démarrage du barrage de la Sélingué l'hydro-électricité n'a représenté qu'environ 17 pour cent de la capacité de production de l'Energie du Mali (EDM), société nationale qui détient le monopole de la production et distribution de l'électricité. Les centrales actuellement installées sont:

Sotuba I sur le Niger (Bamako)	:	5,44 MW
Sotuba II sur le Sénégal (Kayès)	:	0,54 MW
Sélingué sur la Sankarani	:	44 MW

La centrale de Sotuba est "au fil de l'eau" c'est-à-dire qu'elle ne peut fonctionner correctement qu'en dehors des crues et de la période d'étiage.

3.12.4 Les fleuves Niger et Sénégal ainsi que leurs affluents offrent des potentialités hydro-électriques considérables. On estime à 2.186

millions de KWh la productibilité totale des principaux barrages réalisés et à réaliser, productibilité se répartissant comme suit:^{1/}

	<u>Millions de KWh</u>
Diossaye	63
Labbezenga	140
Sélingué	183
Félou	430
Gouina	570
Manantali	800
Total	<u>2.186</u>

3.12.5 Centrales thermiques. Elles sont implantées dans les principaux centres urbains. En 1978 leur production totale a été de 66,4 millions de KWh, production à laquelle la capitale a contribué pour près de 77 pour cent ainsi que l'indique la disposition ci-apès.

	<u>Millions de KWh</u>
Bamako	51.0
Kayès	3.0
Mopti	1.9
Ségou	4.1
Sikasso	1.8
Koutiala	1.8
Gao	1.2
Fana	0.6
Tombouctou	0.6
Bougouni	<u>0.4</u>
Total	64,4

3.12.6 La production totale d'énergie aussi bien hydro-électrique que celle provenant des centrales thermiques n'a cessé de croître depuis les années 1960. De 15,6 millions de KWh en 1966, elle est montée à 60,8 millions de KWh en 1973, puis à 99,4 millions de KWh en 1978. Il n'empêche que malgré son évolution positive, cette production ne parvient guère à satisfaire la demande toujours plus élevée et des ménages et de l'industrie. Aussi le pays compte-t-il beaucoup sur les barrages qui doivent être construits.

^{1/} Nations Unies, LDC/CP/24, 1981, Mémoire du Mali, p.6.

3.12.7 Contrairement à la pratique courante dans d'autres pays il n'existe pas, à proprement parler, de tarification industrielle au Mali. Le seul critère utilisé est celui des heures effectives de consommation.

3.12.8 Energie solaire. Le laboratoire d'énergie solaire qui fut mis en place en 1965 au Mali a, au fil des années, construit nombre d'appareils à usage domestique, par exemple des chauffe-eau, des distillateurs, des séchoirs et des cuisinières. De plus il a participé à l'installation de plusieurs pompes et centrales. En 1980 le Mali disposait de:

- sept pompes solaires de 1 KW dont cinq photovoltaïques;
- une centrale solaire thermodynamique de 70 KWh à Diré; elle approvisionne la ville en eau et électricité et irrigue un champ de blé de 110 ha;
- un générateur solaire photovoltaïque de 10 MW à San pour l'alimentation de l'hôpital en eau et électricité.

3.12.9 Autres sources d'énergie. Bien que relativement peu développées deux autres sources d'énergie méritent néanmoins d'être mentionnées: l'énergie animale et celle obtenue à partir de certains corps gras. Au Mali l'énergie animale joue un rôle fondamental dans l'agriculture (culture attelée, transport à dos d'animaux) ainsi que dans l'extraction de l'eau. Parmi les corps gras qui offrent une source d'énergie il faut citer surtout le karité dont l'huile est utilisée dans les zones rurales pour l'éclairage domestique.

3.13 Les ressources humaines

3.13.1 La majorité de la population malienne (51,2 pour cent) est constituée par les femmes. L'élément masculin qui forme la quasi totalité de l'emploi industriel rentre pour 48,8 pour cent dans la composition de la population. Près de 81 pour cent des maliens sont âgés de moins de 40 ans et seulement 8,2 pour cent, de plus de 55 ans. La malnutrition et les conditions inadéquates des soins de santé font qu'actuellement l'espérance de vie se situe autour de 38 ans. En 1976 les groupes d'âges se répartissaient comme suit:^{1/}

1/ Nations Unies, LDC/CP/24, 1981, Mémoire du Mali, p.6.

	<u>Fourcentages</u>
moins de 15 ans	44,3
de 15 à 39 ans	36,5
de 40 à 55 ans	11,0
plus de 55 ans	8,2

3.13.2 Il est aussi à noter que la mortalité infantile est particulièrement élevée. Dans le district de Bamako par exemple, le pourcentage des décès parmi les enfants de moins de 10 ans s'élève à plus de 71. Seules la bonne nutrition, les soins de santé et la vulgarisation de l'hygiène pourront contribuer à faire augmenter l'espérance de vie et à faire baisser le taux de mortalité infantile.

3.14 Les ressources financières

Les ressources domestiques

3.14.1 Les ressources financières du pays englobant l'épargne domestique, les revenus de l'Etat et les bénéfices destinés par les entreprises au réinvestissement semblent fort limitées pour trois raisons principales. D'abord les charges de l'Etat sont nombreuses par rapport à ses propres possibilités financières. Ensuite les autorités compétentes ne semblent pas encore avoir réussi à mobiliser et à orienter l'épargne des ménages. Enfin le code des investissements contribue indirectement à l'insuffisance des ressources disponibles puisqu'il accorde des exemptions de taxes et autorise le rapatriement d'une bonne partie des bénéfices réalisés par les entrepreneurs étrangers. Il faut toutefois dire que sans ce libéralisme nombre d'investissements ne se feraient pas.

3.14.2 L'hebdomadaire parisien Marchés Tropicaux et Méditerranées se rapportant aux comptes économiques nationaux, indique que pour la période 1964-1967 l'épargne brute s'élevait à -6.558 millions de FM pour les administrations, 8.268 millions de FM pour les entreprises non financières et 32.048 millions de FM pour les ménages.^{1/} Si les valeurs négatives attribuées aux administrations paraissent plausibles en raison des innombrables charges de l'Etat, par contre la substantielle valeur positive attribuée aux ménages étonne quelque peu, étant donné la difficulté qu'il y a dans les pays en développement à établir l'épargne des ménages.

^{1/} N° 1780 du 21 décembre 1979, p.3542.

3.14.3 D'après les données de la Direction Nationale du Plan et de la Statistique complétées par les estimations de la Banque mondiale, l'ensemble de l'épargne domestique brute représentait 11,6 pour cent du PNB en 1969, 12,9 pour cent en 1971, -18,2 pour cent en 1974 et 7,7 pour cent en 1976.^{1/} Ainsi, au plus fort de la sécheresse l'épargne fut reléguée à l'arrière-plan cependant que les dépenses de consommation augmentaient. En effet ces dernières, suivant les mêmes sources, représentaient 87,1 pour cent du PNB en 1971, mais 118,2 pour cent en 1974.

3.14.4 Les recettes du Gouvernement ont augmenté de façon continue depuis le début des années 1970. De 20,3 milliards de FM en 1972 elles sont passées à 24,0 milliards en 1974, puis à 36,7 milliards en 1976, 47,9 milliards en 1977 et presque 55 milliards en 1979. Pour l'année 1980 le budget des recettes avait été arrêté à 71,5 milliards de FM.^{2/}

3.14.5 La source principale de ces recettes est constituée par les différentes taxes sur les revenus qui, en 1978 et 1979 représentaient respectivement 49,4 milliards et 52,6 milliards de FM, soit 95 pour cent et 96 pour cent des recettes totales. Les droits de douane, 19,1 milliards de FM en 1979 et les impôts sur salaires et bénéfices, 12,2 milliards de FM la même année, sont les deux principales catégories de taxes sur les revenus. D'autres catégories concernent les taxes domaniales, les taxes sur les biens et services, les timbres fiscaux et ainsi de suite (Tableau 14).

3.14.6 Parmi les autres rentrées ne provenant pas des taxes sur les revenus on compte entre autres les différentes charges du Gouvernement central et des Gouvernements provinciaux et les bénéfices nets des entreprises d'Etat. Ces bénéfices qui s'élevaient à 180 millions en 1976 sont tombés à 5 millions de FM en 1979. Les raisons de cette baisse considérable s'expliquent par les différents problèmes évoqués au chapitre précédent.

3.14.7 Le budget des recettes a évolué comme l'indique le tableau ci-après.

^{1/} Banque mondiale, Rapport N° 1134a-MLI, 1978, p.4

^{2/} Banque mondiale, Rapport N° 3200-MLI, 1981, p.55.

Tableau 14. Récente évolution du budget des recettes maliennes,
en milliards de FM

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
1. <u>Taxes sur les revenus</u>	19,1	21,2	22,9	27,7	34,9	45,7	49,4	52,6
dont:								
Impôts sur salaires et sur profits	2,1	2,3	4,2	3,9	6,4	8,0	9,5	12,2
Taxes domaniales	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,4
Taxes sur les biens et services	2,4	2,7	2,3	3,6	3,8	5,0	6,3	8,8
Droits de douane	9,3	9,6	10,2	12,0	14,1	18,9	18,8	19,1
Divers	4,9	6,2	5,9	7,9	10,3	13,3	14,2	11,9
2. <u>Autres recettes</u>	1,2	1,2	1,0	1,1	1,8	2,2	2,8	2,2
3. Total (1 + 2)	20,2	22,4	22,9	28,8	36,7	36,7	52,2	54,8

Source: Banque Mondiale, Rapport N° 3200-MLI, 1981, p.55.

Les aides extérieures

3.14.8 La plus grande partie de l'aide financière au Mali (environ 60 à 70 pour cent) provient traditionnellement des sources européennes tant bilatérales que multilatérales. C'est la France qui fournit l'aide bilatérale la plus substantielle, une aide qui sert entre autres à combler le déficit chronique de la balance des paiements. Une caractéristique non négligeable de l'aide française et des autres pays occidentaux est que, d'une façon générale, elle représente soit des dons non remboursables soit des prêts à taux d'intérêts réduits. Il ne semble pas en être de même de l'aide des pays socialistes tels que la Chine, l'Union Soviétique ou la Yougoslavie dont on peut affirmer qu'ils n'aiment pas à faire des cadeaux.^{1/} Aux donateurs européens traditionnels il convient d'ajouter le Canada, les USA ainsi que les pays arabes producteurs de pétrole.

3.14.9 Au 30 décembre 1980 la dette publique malienne s'élevait à 852,2 millions de \$ US, dont 8,3 millions de crédits de fournisseurs; 10,9 millions de prêts internationaux (Banque Mondiale, Marché Commun, Banque Islamique de Développement etc.) et 500,5 millions de prêts de Gouvernements. Environ 60 pour cent de ces prêts de Gouvernements

^{1/} Voir Economic Commission for Africa, 1975 Statistical Yearbook, Part II, West Africa, p.13.

avaient été consentis par la Chine (183 millions de \$ US) et l'Union Soviétique (117 millions de \$ US). Le reste venait de la France, de l'Arabie saoudite et du Koweït.

3.14.10 L'aide multinationale est accordée, quant à elle, par la Communauté Economique Européenne à laquelle le Mali est associé au même titre que la plupart des pays africains, ainsi que par la famille des Nations Unies.

3.14.11 L'on estime à quelque 720 milliards de FM les différentes aides financières extérieures dont le Mali a bénéficié entre le début des années 1960 et la fin des années 1970. Ce montant se répartissait comme suit:^{1/}

	<u>Milliards de FM</u>	
Aides bilatérales	520	
(dont la France)		(150)
Aides multilatérales	200	
(dont famille des Nations Unies)		(102)

3.14.12 Ainsi, au Mali comme dans d'autres pays en développement, les aides multilatérales, à cause peut-être de leur caractère généralement désintéressé, sont beaucoup moins importantes que la somme de l'assistance directe accordée par les Etats pris individuellement. Il est aussi intéressant de noter qu'au cours des deux décennies mentionnées la famille des Nations Unies a supporté pour plus de la moitié (51 pour cent) l'assistance multilatérale dont bénéficia le Mali.

^{1/} Marchés Tropicaux et Méditerranéens, N° 1780 du 21 décembre 1979, pp. 3545-3552.

Chapitre IV

POLITIQUES, STRATEGIES ET MECANISMES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

4.1 Objectifs et stratégies

4.1.1 Le programme de développement industriel, tel qu'il est défini dans le plan quinquennal en cours, est basé sur quatre principes directeurs, à savoir:

- la satisfaction de la demande locale en biens essentiels de consommation (aliments, habits, logement, eau, énergie);
- la réalisation d'une co-opération intersectorielle continue grâce par exemple à la fourniture d'équipements à l'agriculture ou de matériaux de construction (carrelages, verre, charpentes etc) au secteur du bâtiment;
- la contribution au rétablissement d'un meilleur équilibre dans le commerce extérieur, et cela au moyen d'un programme de production susceptible de promouvoir les exportations et d'aider à substituer les importations;
- la promotion des petites et moyennes entreprises, créatrices d'emplois. C'est surtout vers ces entreprises qu'il est prévu d'orienter l'épargne domestique.

4.1.2 On pourra s'étonner de constater que, à quelque chose près, ces objectifs sont les mêmes que ceux des plans de développement précédents. La raison en est que le Gouvernement entend les retenir aussi longtemps qu'ils n'auront pas été atteints. Il en sera vraisemblablement ainsi pendant de nombreuses années en ce qui concerne la satisfaction de la demande de certains biens essentiels de consommation par exemple.

4.1.3 En effet si les activités des entreprises textiles telles que la COMATEX, l'ITEMA ou la CMDT permettent d'envisager l'avenir avec optimisme, la situation est loin d'être réconfortante dans le domaine de l'eau et de l'énergie. Non pas que le pays manque de potentialités, mais les moyens de financer les projets font souvent défaut. L'autosuffisance en aliments paraît elle aussi difficile à réaliser à cause des intempéries qui, avec une déconcertante régularité, entravent les efforts toujours renouvelés des cultivateurs.

4.1.4 Quoi qu'il en soit, des mesures stratégiques ont été prises pour permettre d'atteindre les différents objectifs. Il s'agit en particulier de:

- l'accélération de l'exploitation des ressources minières;
- l'intensification des recherches dans le domaine des ressources minières;
- la création ou le développement des industries de transformation en vue d'une valorisation des ressources agricoles, pastorales, piscicoles et minérales;
- la mise en place de pôles de développement;
- l'amélioration des technologies traditionnelles;
- la création d'une banque pour le développement industriel afin de faciliter le financement des activités des petites et moyennes entreprises ainsi que de l'artisanat.

4.1.5 Comme bien on pense, la grande majorité de ces mesures en sont encore au stade de résolutions. Il ya même lieu de se demander si par exemple la création d'une banque spéciale pour le seul développement industriel pourra jamais voir le jour. Une telle réalisation implique une collaboration d'un ou de plusieurs pays étrangers. L'un ou l'autre pays arabe producteur de pétrole semble s'y être intéressé. Mais il n'est peut-être pas sans intérêt de noter à ce propos que les négociations entamées depuis quelques années en vue de la création d'une banque malio-libyenne à Bamako n'ont toujours pas abouti.

4.2 Concrétisation de la politique industrielle

4.2.1 Un ensemble de 14 projets inclus dans le plan en cours témoigne de l'importance que le Gouvernement attache au développement industriel. Pour assurer la réalisation de ces projets un budget total de 57.977 millions de FM a été prévu, se répartissant comme suit:^{1/}

^{1/} Nations Unies, Mémoire du Mali, LDC/CP/24, 1981, pp.54-55.

	<u>Millions de FM</u>
Complexe textile du Mali à base de coton	25.000
Production et confection de tissus et d'articles en coton et fibres synthétiques	10.095
Fabrique de chaussures et autres articles en cuir	9.800
Fabrication de superphosphates simples	4.985
Fabrique de verre creux	1.737
Création de zones industrielles dans les régions de Bamako, Kayès et Koulikoro	1.425
Projets agro-alimentaires	1.238
Extension et exploitation industrielles des plantations d'anacardiens	1.153
Décortiquerie de noix de cajou	978
Développement de l'artisanat	500
Briqueterie de Ségou	424
Egrenage de kapok	350
Fabrique de matériel et équipements agricoles	172
Mini-acierie (études)	120
Total	<u>57,977</u>

4.2.2 Quelque 35 milliards de FM, soit plus de 60 pour cent du budget sectoriel, seront donc investis dans les textiles, une branche qui, par le nombre des entreprises et des travailleurs ainsi que par le montant des investissements et du chiffre d'affaires, est traditionnellement l'une des plus importantes de l'industrie malienne. Comme une partie des intrants, à savoir le coton, sera fournie par l'agriculture locale, on peut s'attendre à une expansion satisfaisante de la branche dans la mesure où le secteur primaire, stimulé par l'emploi des superphosphates simples dont la fabrication est envisagée, enregistre de bonnes récoltes de coton.

4.2.3 Le budget pour le développement de l'industrie du cuir vient en deuxième position après celui de l'industrie textile. Ici aussi une grande partie des intrants sera fournie par le marché local. En effet le cheptel décimé il y a quelques années par la sécheresse est en voie de reconstitution et les abattoirs seront désormais de plus en plus en mesure et de satisfaire la demande locale en viande et d'approvisionner les unités de fabrication d'articles en cuir.

4.2.4 Si l'on peut regretter le projet de création d'une zone industrielle dans la région de Bamako où la concentration des entreprises est déjà très grande, c'est par contre avec satisfaction qu'on relève le désir du gouvernement de valoriser aussi des régions autres que celle de Bamako, en l'occurrence Kayès et Koulikoro. Bien que le montant soit relativement modeste compte tenu des nombreux problèmes à résoudre, les 500 millions de FM prévus pour l'artisanat méritent une mention spéciale.

4.2.5 A noter aussi le projet d'installation, à moyen terme, d'une aciérie au Mali. La première phase comportera une série d'études pour la réalisation desquelles des firmes de consultants disposeront de 120 millions de FM. La mise en place de l'aciérie proprement dite dépendra non seulement des recommandations des études, mais aussi des résultats que connaîtront la SONAREM et le BRGM dans leurs efforts d'exploiter les gisements de fer du pays.

4.3 Les mécanismes institutionnels

4.3.1 Si la définition de la politique économique dans son ensemble relève du Gouvernement et des différentes instances du Parti, celle concernant tout particulièrement l'industrie a pour maître d'oeuvre le Ministère du développement industriel et du tourisme aidé par ses divers services techniques. Deux de ces services techniques surtout jouent un rôle décisif dans ce contexte. Il s'agit de la Direction Nationale des Industries (DNI) et du Centre d'Etudes et de Promotion Industrielles (CEPI).

4.3.2 C'est du même Ministère que dépendent la Direction Nationale de la Géologie et des Mines, la SONAREM, l'Administration Centrale des Opérateurs Miniers ainsi que la Direction de l'Hydraulique et de l'Energie laquelle est compétente pour les problèmes d'eau, de barrages et de politique énergétique. C'est dire toute l'importance de ce Ministère pour le développement industriel du pays. Il faut cependant noter que d'autres départements, en particulier le Plan, les Finances et le Commerce et la Tutelle des sociétés et entreprises d'Etat jouent également un rôle non négligeable.

4.4 La Direction Nationale des Industries (DNI)

4.4.1 L'administration et la réglementation industrielles sont les domaines qui rentrent dans les compétences de la DNI. Son champ d'action

s'étend sur plusieurs secteurs dont les principaux sont:

- la préparation des études générales relatives au développement industriel;
- l'instruction des demandes d'agrément, avec l'assistance d'une Commission nationale d'investissements présidée par le Ministre chargé du développement industriel;
- le contrôle de l'utilisation des avantages fiscaux, douaniers et administratifs accordés à certaines entreprises;
- la supervision des chantiers;
- la protection de la propriété industrielle;
- la collecte, l'analyse et la dissémination des informations sur la marche des entreprises;
- les réceptions provisoires et définitives des usines.

4.4.2 A cause de la diversité des tâches et aussi par manque de personnel compétent, la DNI rencontre pas mal de difficultés à s'acquitter des fonctions qui lui sont assignées.

4.5 Le Centre d'Etudes et de Promotion Industrielles (CEPI)

4.5.1 La vocation du CEPI, telle qu'elle a été définie lors de la création du Centre en 1978, englobe différents domaines visant à faciliter la promotion de l'industrie en général et celle des petites et moyennes entreprises en particulier. Le CEPI est plus précisément chargé de:

- proposer une politique globale de promotion industrielles;
- déterminer la viabilité des projets industriels spécifiques;
- concevoir et le cas échéant gérer temporairement des unités pilotes;
- mener une action formatrice et gestionnaire auprès des petites et moyennes entreprises;
- conseiller les artisans ainsi que les petits promoteurs nationaux;
- intervenir techniquement et financièrement dans la création, l'expansion et la modernisation des petites et moyennes entreprises;
- prendre, avec l'autorisation du Fonds de participation et de Garantie, une participation temporaire au capital social de certaines entreprises;

- apporter son aval pour permettre l'accès des dossiers au crédit réescomptable;
- aider à trouver des promoteurs étrangers.

4.5.2 Bien qu'il soit encore trop tôt pour porter un jugement définitif, on peut néanmoins d'ores et déjà affirmer que la création du Centre, jusqu'à présent, est pleinement justifiée. Le Centre a pris une part active dans la préparation du chapitre "industrie" contenu dans le plan de développement en cours et son action (formation, gestion, conseils) auprès des artisans et petits promoteurs nationaux commence à porter des fruits.

4.6 Le code des investissements

4.6.1 C'est le code des investissements qui, par delà les départements ministériels et autres, régit les investissements industriels. On y trouve la distinction des régimes, les modalités de la procédure à suivre, la définition des avantages auxquels les promoteurs étrangers et nationaux peuvent prétendre et enfin les conditions d'octroi de ces avantages. En prenant entre autres le montant des investissements comme critère, le code distingue trois régimes A, B et C dits commun, particulier et spécial.

	<u>Montant des investissements (en million de FM)</u>
Régime A (commun)	150 à 600
Régime B (particulier)	600 et plus
Régime C (spécial)	20 à 150

4.6.2 A cause de leurs domaines d'activités définis eux aussi par le code, les entreprises agréées aux régimes A et B sont considérées comme prioritaires. Ces activités peuvent être par exemple la transformation des produits d'origine animale ou végétale, la fabrication des articles manufacturés, la transformation et la conservation des produits de la pêche, la fabrication des produits métallurgiques, la production d'eau et d'énergie, la construction immobilière. Le régime C est réservé à lui aux petites et moyennes entreprises qui sont généralement entre les mains des nationaux.

4.6.3 La procédure d'agrément au régime C est relativement aisée puisqu'elle ne fait intervenir que deux départements, le Ministère de l'Industrie et celui des Finances. De plus l'agrément lui-même se fait par arrêté interministériel de ces deux départements. La situation est plus

compliquée dans le cas des deux autres régimes. Le dossier est d'abord soumis à l'examen d'une Commission nationale des investissements qui, après étude, le transmet au Gouvernement pour décision finale.

4.6.4 Les avantages pour les entreprises agréées vont de l'exonération temporaire des taxes à l'importation, à la garantie en matière de crédits bancaires en passant par l'exonération temporaire de l'impôt sur les bénéfices industriels et sur les revenus fonciers. Les entreprises peuvent aussi bénéficier d'une garantie de transfert intégral pour la valeur des investissements nouveaux.

4.6.5 Tel qu'il se présente, le code actuel a fait l'objet de nombre de critiques. Il lui est par exemple reproché de favoriser les grandes au détriment des petites entreprises. Un autre point faible porte sur le manque d'automatisme dans l'octroi des avantages fiscaux et autres, et cela malgré les conditions d'éligibilité bien définies.

4.6.6 On relève en outre le manque de précision dans la durée des exonérations, au point que des entreprises aux activités similaires peuvent bénéficier de durées d'exonérations différentes. D'aucuns disent à ce propos qu'en fait les avantages sont octroyés "à la tête du client". Bien que les textes fixent un délai maximum de 90 jours entre le dépôt de la demande d'agrément aux régimes A et B et la publication de l'arrêté d'agrément, l'expérience montre que ce délai n'est pas toujours respecté et qu'il peut même aller jusqu'à un an. C'est là une inquiétante pratique, étant donné les effets négatifs de l'inflation galopante et l'impatience des promoteurs qui, fatigués d'attendre, vont souvent investir ailleurs.

4.6.7 Compte tenu de ces différents points faibles dont le Gouvernement est pleinement conscient, une révision du code est prévue afin entre autres de:

- considérer la création d'emplois et les possibilités d'exportation comme critères d'éligibilité;
- uniformiser les critères d'éligibilité et les avantages à octroyer;
- déterminer une procédure uniforme pour les demandes;
- réduire les délais maximum de publication des agréments;
- tenir davantage compte des petites et moyennes entreprises.

4.6.8 Actuellement la Commission Nationale des Investissements est composée de la façon suivante:

Président: Le Ministre Chargé des Industries ou son représentant

Membres:

- Le Ministre du plan ou son représentant
- Le Ministre de la Défense, de l'Intérieur et de la Sécurité ou son représentant
- Le Ministre des Finances et du Commerce ou son représentant
- Le Directeur Général des Industries
- Le Directeur Général des Affaires économiques
- Le Directeur Général des Douanes
- Le Directeur Général des Impôts
- Le Directeur Général de la Banque de développement du Mali
- Le Directeur Général de l'Office de la Main-d'Oeuvre
- Le Directeur Général du Plan et de la Statistique
- Un Conseiller Technique de la Présidence du Gouvernement
- Un Représentant de l'UNTM
- Le Secrétaire Général de la Chambre de Commerce et de l'Industrie.

4.6.9 On ne peut que souscrire à la décision du Gouvernement de confier aux principales personnalités du monde économique, commercial et financier, le pouvoir de trancher sur les principaux investissements à retenir pour le pays. Il y a toutefois lieu de se demander si les travaux de la Commission précitée ne sont pas quelque peu entravés par le nombre assez élevé des membres. L'observateur s'explique mal en particulier la présence au sein de cette Commission, du Ministre de la Défense, de l'Intérieur et de la Sécurité.

4.7 Les institutions financières

4.7.1 L'épargne intérieure ainsi que les divers transferts de l'extérieur sont canalisés et distribués par un modeste réseau de cinq principaux établissements spécialisés qui, par leur action directe ou indirecte, apporte à l'industrie le concours financier nécessaire. Il s'agit de la Banque Centrale du Mali (BCM), la Banque de Développement du Mali (BDM), la Banque Malienne de Crédits et de Dépôts (BMCD), la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (BIAO) et la Société de Crédit Agricole et d'Equipement Rural (SCAER).

4.7.2 Banque d'émission, la BCM joue aussi le rôle de refinancement des autres banques, son principal client étant la BDM.

4.7.3 Bien qu'elle appartienne à 100 pour cent à l'Etat et qu'elle soit considérée comme le banquier des entreprises publiques, la BDM finance aussi des investissements autres que ceux de l'Etat. Elle mobilise en outre une bonne partie de l'épargne locale. La loi qui l'a créée en 1968 lui donne à la fois le statut d'une banque d'investissements, d'une banque commerciale et d'une banque de dépôts. A ce titre elle réalise environ 90 pour cent de toutes les affaires bancaires maliennes. Pour l'année 1977 ses encours étaient de 90,6 milliards de FM ainsi distribués entre les différents secteurs de l'économie:

- opérations commerciales	52,2 pour cent
- investissements industriels	21,5 pour cent
- financements agricoles	16,6 pour cent
- divers	9,7 pour cent
Total	100,0

Son statut, son capital (5 milliards de FM en 1976) et le nombre de ses succursales implantées dans les principales villes maliennes font de la BDM la plus importante banque du pays.

4.7.4 Créée en 1961, la BMCD dont la majorité du capital (51 pour cent) est détenue par l'Etat, finance surtout les opérations à court terme, en particulier les campagnes agricoles (arachides, coton) et les activités commerciales. Ses activités dans le secteur industriel sont encore modestes, mais elles tendent à se développer. En 1976 le capital de la BMCD fut porté de 350 millions à 500 millions de FM.

4.7.5 Banque privée et partenaire de la Citibank américaine, la BIAO est représentée dans une bonne quinzaine de pays africains. Au Mali son capital est de 500 millions de FM. En plus du siège à Bamako elle entretient deux agences à Mopti et Koutiala. Ses activités sont surtout de nature commerciale, mais elle participe aussi au financement des projets dans le secteur secondaire. C'est ainsi par exemple qu'en 1976 elle a contribué au financement du barrage hydro-électrique de la Sélingué.

4.7.6 Le capital de la SCAER, 1.650 millions de FM, appartient en totalité à l'Etat. L'objet de la société est de mettre à la disposition du monde

rural des moyens susceptibles de favoriser le développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. L'industrie peut elle aussi y trouver son compte dans la mesure où les activités se rapportent à la fabrication et/ou à la réparation des matériels et outils agricoles ainsi que des filets de pêche par exemple.

4.7.7 A noter aussi l'Etablissement de Crédits et d'Investissements pour le Bétail et la Viande (ECIBEV) ainsi que la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE). La première institution est étatique et aide à favoriser l'expansion du cheptel. Elle soutient également les activités des abattoirs et contribue ainsi au développement de l'industrie alimentaire.

4.7.8 Quant à la CCCE elle est entièrement privée et étrangère. Il s'agit d'un établissement public français implanté dans nombre d'anciens territoires français d'outre-mer. Ici il joue le rôle d'agent-payeur du Fonds d'Aide et de Coopération (FAC), du Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (FIDES) et du Fonds Européen de Développement (FED).

4.8 L'intégration sous-régionale

4.8.1 Le Mali collabore étroitement avec ses pays voisins dans le cadre de divers regroupements économiques. Ce faisant, il espère éviter de doubles industries, profiter des économies d'échelle, élargir le marché domestique et avoir accès aux voies maritimes. Les plus importants de ces regroupements sont la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) et l'Organisme de développement de la région du Liptako-Gourma.

4.8.2 Créée en 1975 par le traité de Lagos, la CEDEAO regroupe 9 Etats francophones (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Haute Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo), 5 Etats anglophones (Gambie, Ghana, Libéria, Nigéria et Sierra Leone) ainsi que 2 Etats lusophones (Guinée Bissau et Cap Vert). Le but de la Communauté est de promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité économique, de préserver et d'accroître la stabilité économique, d'encourager des relations plus étroites entre les pays membres et enfin de contribuer au progrès et au développement du continent africain.^{1/}

1/ Article 2 du traité.

4.8.3 Vaste marché de quelque 145 millions de consommateurs vivant sur une étendue de 6,1 millions de km², la CEDEAO gagnera encore en importance lorsque, au début des années 1990, le traité rentrera définitivement en vigueur. La population, selon les prévisions, se situera alors aux alentours de 195 millions et diverses mesures transitoires auront progressivement transformé le regroupement de simple communauté économique en une union douanière.

4.8.4 Etablie un an après la CEDEAO dont elle a repris les objectifs, la CEAO opère dans un cadre beaucoup plus restreint puisqu'elle ne regroupe que cinq pays: la Haute Volta, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal. Le traité met l'accent sur la réalisation progressive d'un territoire douanier unifié après une période transitoire de douze ans. Cette période transitoire est de quinze ans dans le cas de la CEDEAO.

4.8.5 Pour aboutir à l'union douanière des politiques et des actions communes de développement économique sont censées être entreprises et leur financement assuré par un fonds communautaire. L'idée d'établir une source commune de financement a été reprise elle aussi de la CEDEAO où il existe un "fonds de coopération, de péréquation et de développement".

4.8.6 L'OMVS qui vit le jour en 1972 à Nouakchott, regroupe le Mali, la Mauritanie et le Sénégal et se propose, comme son nom l'indique, de maîtriser progressivement les eaux du fleuve Sénégal et de ses affluents. Le barrages qu'on envisage d'y construire représenteraient, ensemble, une capacité de quelque 6 milliards de KWh. En régularisant les eaux du fleuve, les pays membres comptent entre autres produire de l'énergie à bas prix, rendre navigable le tronçon entre Saint-Louis (Sénégal) et Kayès (Mali), mettre en valeur entre 375.000 et 450.000 de terres irriguées et enfin faciliter l'exploitation d'importants gisements de fer, de cuivre, de bauxite et de phosphates découverts dans les pays membres.

4.8.7 Etant donné que les moyens financiers des pays membres sont très limités, la réalisation de cet ambitieux programme ne sera possible qu'avec le concours d'une substantielle assistance extérieure. On avait estimé que dans une première phase allant de 1978 à 1984 et consacrée à des études et surtout à la réalisation des travaux d'infrastructure, un montant total de 78,8 milliards de francs CFA (FCFA) seraient nécessaires. Dès 1977 les engagements d'assistance faits à L'OMVS représentaient plus de

53 pour cent du budget total. Ces engagements venaient des organismes et pays suivants:^{1/}

	<u>Milliards de FCFA</u>
Banque Africaine de Développement	11,2
Koweït	9,2
Allemagne fédérale	8,0
Arabie saoudite	7,3
France	4,5
Canada	1,2
Iran	1,0
Total	<u>42,4</u>

4.8.8 L'Autorité de Développement Intégré de la Région du Liptako-Gourma dont le siège est à Ouagadougou, est née en 1971 et comprend la Haute Volta, le Mali et le Niger. Traversée en diagonale sur 1.200 km par la fleuve Niger, la région à proprement parler s'étend sur une superficie de 500.000 km² et couvre toute la partie est de la Haute Volta, y compris la capitale Ouagadougou, la partie sud et la pointe ouest du Niger ainsi que les régions maliennes de Gao et Tombouctou.

4.8.9 L'objectif général poursuivi par les trois états membres qui se trouvent être parmi les pays les moins avancés et de surcroît enclavés, est de coopérer en vue d'une mise en valeur commune des ressources. Le programme porte plus précisément sur:

- l'exploitation des ressources minérales et le développement des industries connexes;
- l'installation et l'aménagement de centrales productrices d'énergie;
- le développement de l'élevage et des industries connexes;
- le développement de l'infrastructure;
- le développement de l'agriculture et des agro-industries;
- la commercialisation des produits miniers, agricoles et de l'élevage.

4.8.10 Les gisements miniers les plus importants comprennent le manganèse de Tambao (Haute Volta) et d'Asongo (Mali), les phosphates de Tilemsi (Mali), le calcaire de Tinhrassan (Haute Volta) ainsi que le fer de Pay et le kaolin

^{1/} ONUDI, Eléments d'information sur l'OMVS, UNIDO/ICIS.59, 6 mars 1973, pp. 10-11.

de Niamey, tous les deux au Niger. Des recherches portent également sur le cuivre, le plomb, l'or, le zinc, le lithium, le molybdène et le pétrole dans les trois pays. Ici comme dans le cadre de l'OMVS la réalisation du programme dépend très fortement de l'assistance technique et financière internationale.

4.8.11 En plus des quatre principaux regroupements régionaux mentionnés, le Mali est également membre du Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), les autres membres étaient le Cap Vert, la Gambie, La Haute Volta, la Mauritanie, le Sénégal et le Tchad. De plus il est avec le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Haute Volta, le Niger, le Nigéria et le Tchad, membre de la Commission du Bassin du Fleuve Nigb (CBFN). Enfin au sein du Conseil Africain de l'Arachide (CAA) il collabore avec la Gambie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, le Soudan et le Zaïre.

Chapitre V

TRENDS, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

5.1 Trends

5.1.1 La structure même de l'économie du Mali avec les différents goulots d'étranglement qu'on lui connaît, rend hasardeux tout essai de projection, et cela d'autant plus que, d'une façon générale, une bonne partie des statistiques disponibles n'est ni à jour ni même digne de foi. En outre les indispensables aides extérieures dont l'acquisition n'est au demeurant pas garantie, ne tiennent pas nécessairement compte des priorités du pays. Enfin les aléas climatiques aussi imprévisibles que réguliers réduisent considérablement le rendement de l'agriculture, secteur dont la jeune industrie tire la majorité de ses intrants. Mais pour malaisé que soit l'entreprise, établir des projections s'avère nécessaire surtout lorsque, comme c'est le cas pour le Mali, les dirigeants ont opté pour une planification du développement.

5.1.2 Dans le cadre du plan quinquennal en cours les services de la Planification se basant sur les données de l'année 1980, ont calculé entre autres le taux de croissance annuel des différents agrégats économiques en cette première moitié de la décennie. Les résultats obtenus sont récapitulés dans le tableau ci-après (Tableau 15).

5.1.3 Ainsi le PIB, grâce surtout aux abondantes activités minières de la SONAREM et du BRGM pour ne nommer que ces deux entreprises, activités comptabilisées dans le secteur tertiaire, croît au rythme de quelque 5 pour cent par an. On se souvient que dans le cadre du plan quinquennal 1974-1978 une augmentation annuelle de 7,1 pour cent avait été programmée pour le PIB, mais en fait seulement 4,4 pour cent furent réalisés.

5.1.4 Le secteur primaire, stimulé en particulier par les activités de l'Office du Niger et plus précisément par les opérations de culture intensive de riz et de coton, devrait, semble-t-il, connaître une croissance annuelle de 4 pour cent. Le chiffre ne manque pas de réalisme, surtout quand on sait qu'au cours du dernier plan l'objectif assigné au secteur, à savoir, augmenter de 4,5 pour cent par an fut loin d'être atteint. La croissance réelle se situa au niveau de 2,9 pour cent par an.

Tableau 15. Evolution probable des agrégats économiques

	1980	1985	Taux de croissance annuel (%)
	(milliards de FM)		
A. Production intérieure brute (PIB)	488,042	622,742	5,2
dont:			
Secteur primaire	(178,796)	(217,923)	(4,0)
Secteur secondaire	(164,515)	(210,200)	(5,0)
Secteur tertiaire	(144,731)	(194,619)	(6,1)
M. Importations	183,800	191,900	0,9
Total ressources A + M	671,842	814,642	3,9
B. Dépenses intérieures brutes (DIB)	585,342	705,642	3,8
dont:			
Consommation finale	(464,761)	(564,514)	(4,0)
Investissements	(110,631)	(131,249)	(3,5)
Stocks	(9,950)	(9,879)	
X. Exportations	86,500	109,000	4,8
Total emplois B + X	671,842	814,642	4,3
Déficit = X-M = A-B	97,300	82,900	

Source: Direction du Plan.

5.1.5 Une augmentation annuelle de 0,9 pour cent seulement pour les importations surprend quelque peu, étant donné les importants travaux que le Mali compte entreprendre dans le domaine de l'infrastructure et de la recherche minière, sans parler de l'extension des unités industrielles existantes, de la création de nouvelles industries et de l'acquisition, à l'étranger, des matières premières pour assurer le fonctionnement d'une partie de ces industries. La réalisation de toutes ces activités est à peine concevable sans une expansion considérable des importations.

5.1.6 La consommation finale (4 pour cent) croîtrait presque au même rythme que l'ensemble des dépenses intérieures brutes (3,8 pour cent), mais les investissements n'augmenteraient que de 3,5 pour cent par an. Avec une croissance annuelle de 4,8 pour cent par an, les exportations connaîtraient une expansion plus rapide que celle de l'ensemble des dépenses intérieures brutes. Les stocks enfin resteraient plutôt stagnants et ne diminueraient que de façon très négligeable.

5.1.7 Quoique selon les prévisions le pays continuera à dépenser plus qu'il ne sera en mesure de produire, on note avec intérêt une diminution du déficit global en biens et services, déficit qui, avec plus de 82 milliards de FM, reste néanmoins à un niveau bien élevé.

5.1.8 Il n'est pas sans intérêt de suivre les services de la planification dans les détails en ce qui concerne tout particulièrement le secteur secondaire. Le tableau ci-après indique le taux de croissance probable des différentes branches ainsi que de l'artisanat. Qu'on ait inclu l'artisanat dans cet exercice montre à quel point le Gouvernement attache de l'importance à ce domaine traditionnel qui fait vivre tant de maliens et dont la contribution au PIB et au PNB, ainsi qu'il a été dit plus haut, est loin d'être négligeable.

5.1.9 C'est donc surtout sur l'énergie dont la productibilité grâce à la construction des différents barrages augmentera de 124,6 millions de KWh à 250,7 millions de KWh que reposera le gros de la croissance sectorielle. Mais le pays obtiendra-t-il tout l'argent nécessaire à la construction des barrages? C'est là le noeud de la question qui se pose. A cause de l'expérience du passé, on est plutôt enclin à rester quelque peu sceptique. Quoi qu'il en soit, une augmentation annuelle de 10 pour cent pour les branches combinées de l'énergie et des industries mécaniques serait sans nul doute remarquable (Tableau 16).

5.1.10 Quand on sait que, abstraction faite de l'artisanat d'art (sculpture sur bois, fabrication d'objets en bronze et en or) l'artisanat dans son ensemble ne bénéficie d'aucune aide de la part du Gouvernement on ne peut pas ne pas qualifier de satisfaisante une croissance éventuelle de près de 2 pour cent par an.

Tableau 16. Evolution probable des branches industrielles et de l'artisanat

	1980	1985	Taux de croissance annuel
	(milliards de FM)		(%)
Artisanat	44,550	48,648	1,8
Ind. alimentaires	27,334	33,265	4,0
Ind. mécaniques et énergie	31,214	50,254	10,0
Chimie et matériaux de construction	4,490	5,729	5,0
Textiles	2,571	2,946	2,7
Bâtiments et travaux publics	51,308	55,469	5,0
Autres industries	3,048	3,889	5,0
Total	164,515	210,200	5,0

Source: Direction de la Planification.

5.1.11 Satisfaisante serait aussi, si elle est effectivement réalisée, l'expansion des industries du bâtiment et des travaux publics (5 pour cent), des industries chimiques et des matériaux de construction (5 pour cent), des autres industries, c'est-à-dire par exemple les industries de pêche, du cuir et du papier (5 pour cent) et enfin l'expansion des industries alimentaires (4 pour cent). Par contre une croissance annuelle de moins de 3 pour cent seulement pour les industries textiles dont on connaît les grandes potentialités, paraît insuffisante.

5.1.12 Une augmentation moyenne de 5 pour cent pour tout le secteur industrielle reste toutefois dans les limites du possible. L'observateur est agréablement surpris par cette modestie de la part des planificateurs. Lors de la préparation du dernier plan quinquennal ceux-ci avaient effectivement fait montre d'un très grand optimisme en prévoyant pour le secteur une croissance moyenne de 12,4 par an. En fait le taux réel n'atteignit même pas 5 pour cent. Cet imposant décalage entre prévisions et réalisations en face duquel on s'est retrouvé à la fin du dernier plan a sans nul doute influencé les responsables politiques et économiques et leur a permis d'adopter l'attitude plus réaliste qui est la leur aujourd'hui. Mais une fois de plus le grand problème sera posé par les ressources financières dont la quasi totalité représente traditionnellement des aides venues de l'extérieur par voie à la fois bilatérale et multilatérale.

5.1.13 A ce propos il semble indiqué d'examiner brièvement comment le Mali entend financer son plan actuel de développement. Malgré l'intérêt que cela comporterait de comparer les aides individuelles des pays donateurs ainsi que des organismes internationaux tels que la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, le Fonds Européen de Développement, la famille des Nations Unies et ainsi de suite, nous nous contenterons ici d'indiquer l'origine globale des fonds. En d'autres termes nous dirons seulement si les fonds en question sont d'origine intérieure ou extérieure. La raison en est que les données disponibles sur les détails sont insuffisantes et de surcroît incomplètes.

Tableau 17. Budget du plan malien de développement 1981-1985
(en milliards de FM)

	Investissement total	Provenance	
		Intérieure	Extérieure
a. Secteur primaire	282,649	54,052	228,597
b. Secteur secondaire	212,735	19,769	192,966
dont:			
Artisanat	(41,604)	(8,634)	(32,419)
Energie	(24,604)	(0,955)	(23,649)
c. Secteur des infrastructures	217,016	23,745	193,271
d. Secteur social	81,360	15,363	65,997
e. Total	793,760	112,929	680,831

Source: Direction de la Planification.

5.1.14 L'analyse du tableau fait ressortir plusieurs éléments. On constate par exemple que la priorité est donnée au secteur primaire auquel près de 36 pour cent du budget total sont réservés. Vient ensuite le domaine des infrastructures (environ 28 pour cent), puis le secteur secondaire, y compris l'artisanat et l'énergie (quelque 27 pour cent) et enfin le secteur social (10 pour cent).

5.1.15 La deuxième constatation est que une petite partie seulement (14,2 pour cent) du budget total est censée être couverte par les ressources domestiques, le reste (85,8 pour cent) étant attendu de l'extérieur. Près de la moitié (48 pour cent) du financement intérieur total sera consacrée au secteur primaire, 21 pour cent à celui des

infrastructures, 17,5 pour cent au secteur secondaire et 13,5 pour cent au secteur social. Quant aux ressources venant de l'extérieur on compte les diriger surtout vers le secteur primaire (33,5 pour cent). Mais au secteur des infrastructures (28,4 pour cent) et au secteur secondaire (28,3 pour cent) seront également attribuées des proportions importantes.

5.1.16 La part que le plan quinquennal réserve au secondaire, y compris les dépenses pour l'artisanat et la mise en valeur des ressources d'énergie (27 pour cent du budget total) est considérable. Mais des 212 milliards de FM attribués au secteur, 9,4 pour cent seulement seront assurés par le financement extérieur, le reste devant être couvert par l'assistance extérieure en provenance des pays européens socialistes, de la Chine, de l'Allemagne fédérale, de la France, des pays arabes producteurs de pétrole et enfin des organismes internationaux.

5.1.17 Pour des raisons faciles à comprendre l'assistance bilatérale, ainsi que nous l'avons mentionné plus haut au chapitre III, est de loin plus importante que l'assistance multilatérale. Etant donné la conjoncture internationale actuelle, cet état de choses ne va pas sans faire naître quelque inquiétude. Depuis des années en effet de graves problèmes économiques (inflation, sous-emploi, chômage) pèsent sur la communauté internationale, y compris les traditionnels pays donateurs du Mali. Il est donc à craindre que les apports extérieurs ne restent au-dessous des prévisions. Dans ces conditions il sera pour le moins difficile à l'économie malienne en général et à son secteur industriel en particulier d'atteindre les différents objectifs assignés par le plan.

Tableau 18. Contribution intérieure et extérieure au financement du plan de développement malien 1981-1985, en %

	Contribution intérieure	Contribution extérieure	Total
Secteur primaire	19,1	80,9	100
Secteur secondaire	9,4	90,6	100
dont:			
Artisanat	(21,0)	(79,0)	100
Energie	(3,9)	(96,1)	100
Secteur des infrastructures	10,9	89,1	100
Secteur social	18,9	81,1	100
Total	14,2	85,8	100

Source: D'après les données du Tableau 17.

5.2 Perspectives

5.2.1 Ainsi qu'il ressort du chapitre III, le pays dispose de grandes potentialités dont les plus remarquables sont offertes par l'agriculture (cheptel, cultures vivrières et commerciales), le sous-sol (minéraux) et les cours d'eau (énergie hydro-électrique, produits de la pêche).

Néanmoins de graves déséquilibres causés par une conjoncture internationale particulièrement difficile et surtout par la structure même de l'économie empêchent ou en tout cas retardent une saine exploitation de ces potentialités. Il n'empêche que par le biais de leur politique industrielle ainsi que par celui des mécanismes mis en place pour appliquer cette politique, les responsables du pays entendent créer des conditions de base d'une croissance et d'un développement économiques conformes aux potentialités existantes.

5.2.2 Deux autres groupes de ressources (humaines et financières) attendent également d'être mis en valeur par l'application des mesures adéquates. Le taux élevé de mortalité infantile et la bien modeste espérance de vie (voir chapitre I) limitent certes les possibilités du Mali en ce qui concerne les ressources humaines. Mais une généralisation des services de santé ainsi qu'une amélioration de la nutrition et des conditions d'hygiène, mesures que le Gouvernement s'efforce de faire appliquer année après année, ne sauraient, à la longue, manquer de porter des fruits.

5.2.3 Contrairement à ce que l'on pourrait d'abord penser, le Mali, malgré son faible revenu par tête d'habitant, ne manque pas de ressources financières. Le vrai problème ici, comme du reste dans la plupart des pays en développement, est de mobiliser l'épargne des ménages et de l'orienter vers les activités productives.

5.2.4 L'expérience montre en effet que soit par ignorance soit par méfiance vis-à-vis des institutions financières, une grande partie de la population des zones rurales et même des villes préfère thésauriser plutôt que de confier leur argent aux banques. Qui plus est, parmi les nationaux qui n'ignorent l'importance ni de l'épargne moderne ni de l'investissement productif, un grand nombre ne dédaigne pas confier son argent à des banques étrangères, en l'occurrence des banques européennes opérant en dehors du territoire national. Quand ils choisissent d'investir à l'intérieur du pays, leur préférence va le plus souvent aux secteurs non-productifs, comme le commerce, l'immobilier, en particulier les maisons d'habitation et aussi le petit transport en commun (taxis, autobus).

5.2.5 En résumé, monobstant l'enclavement et les autres facteurs spécifiques qui font ranger le Mali parmi les pays les moins avancés, il y a lieu de faire face à l'avenir avec optimisme, et cela parce que le pays possède des ressources qui offrent à l'économie en général et à l'industrie en particulier d'excellentes perspectives de développement.

5.2.6 Le tableau V en annexe récapitule les perspectives des développement industriel telles qu'elles sont envisagées par le plan. Conformément aux objectifs poursuivis l'accent est surtout mis sur la valorisation des matières premières disponibles sur place. On vise ainsi à une substitution toujours plus grande des importations, à la création des emplois, la réduction des dépenses d'importation et à l'accroissement des revenus d'exportation. Par la même occasion on espère se rapprocher d'un autre but tout aussi important, à savoir parvenir à plus ou moins longue échéance à une auto-suffisance alimentaire.

5.2.7 Si l'on considère les projets du point de vue des investissements envisagés on constate que dans les agro-industries une attention particulière est portée sur l'extension de l'Office du Niger qui se verra désormais doter de trois unités de fabrication de sucre à Diré, Kationriba et Bankoumana. Dans l'industrie des corps gras on relève surtout le projet d'une huilerie de coton à Koutiala. Les industries alimentaires concernent au premier chef l'extension des Grands Moulins du Mali, extension qui leur permettrait de produire 50.000 tonnes de farine de blé et 7.000 tonnes de farine de maïs. L'usine d'embouteillage à Ségou dans le cadre de l'AFRIMEX et l'extension des brasseries SOMALIBO et FAMABO méritent également d'être signalés.

5.2.8 Mais le projet de loin le plus important dans le secteur des industries primaires est la création à Kayès d'une usine de filature-tissage ayant une capacité de production de 12 millions de mètres d'écrus par an. Pas moins de 11,5 milliards de FM ont été prévus à cette fin. De grande envergure est aussi le projet de filature - retorderie de Bougoumi dont la mise en place nécessite 5 milliards de FM. L'usine serait équipée pour produire 800 tonnes de filés retors et 200 tonnes de filés bonneterie.

5.2.9 Dans les industries du cuir et des articles chaussants on note non seulement le projet d'extension des usines de TAPROMA et TAMALI, mais encore la création d'une nouvelle unité qui, grâce à un investissement de

3,6 milliards de FM serait en mesure de produire 500.000 paires de chaussures par an.

5.2.10 Le secteur des industries chimiques fera lui aussi l'objet d'investissements substantiels. Ainsi 4,6 milliards de FM sont prévus pour la production de 50.000 tonnes de superphosphates à Kalikouro et 1,2 milliard de FM pour assurer la production de 4.000 tonnes de verre creux. A noter en outre dans le même secteur le projet de pressage de disques, celui de traitement d'ordures ménagères ainsi que celui d'extension de la SOMAPEC.

5.2.11 Plus modestes du point de vue des investissements sont les projets dans la branche des matériaux de construction et dans celle des industries mécaniques et métalliques. Mais ces projets n'en sont pas moins importants. Ils comportent une plâtrière, une briqueterie, une fonderie, une unité de fabrication de matériel et outils agricoles ainsi que l'extension de la SMECMA

5.2.12 Ce n'est point le fait d'un hasard si, dans le cadre du plan quinquennal actuel les investissements les plus substantiels sont orientés vers l'agro-industrie. Nous avons mentionné plus haut les principales raisons économiques qui ont dicté cette préférence. Il convient d'en ajouter une autre qui réside dans le fait que nombre de ressources agricoles dont dispose le Mali permettent, après traitement, d'obtenir des sous-produits destinés soit à la consommation directe, soit à l'approvisionnement d'autres activités industrielles.

5.2.13 La consommation dont il s'agit concerne aussi bien les hommes que les animaux (poulets, ânes, vaches etc), les premiers buvant par exemple la poudre de thé en infusion et les second mangeant les résidus des mouturcs de riz, de mil, de maïs et de sorgho sous forme de son. Les industries connexes ont trait à la fabrication de l'huile à partir des grains de coton et d'arachides ou à celle des aliments pour les animaux à partir des tourteaux des mêmes grains de coton et d'arachides.

5.2.14 La disposition ci-après montre quelques exemples de sous-produits dérivant des produits agricoles disponibles au Mali.

<u>Produit</u>	<u>Dérivé</u>
Mil, sorgho maïs	Paille, son
Riz	Paille, balles, son, farine basse
Coton	Tiges, graines, coques, tourteaux, linters
Arachides	Fanes, coques, tourteaux
Tabac	Déchets (tiges)
Canne à sucre	Bouts blancs, bagasse, mélasse
Thé	Poudre de thé

5.2.15 Quantitativement parlant les sous-produits du mil, du sorgho et du maïs offrent le plus d'intérêt puisque leur volume, à l'heure actuelle, atteint quelque 3.800.000 tonnes pour les seules pailles et 239.000 tonnes pour le son. Les tiges de coton représentent 700.000 tonnes et les pailles de riz 328.000 tonnes. D'une façon générale les volumes obtenus en moyenne ces dernières années sont estimés comme suit:^{1/}

	<u>Tonnes</u>
Pailles de mil, de sorgho et de maïs	3.800.000
Tiges de coton	700.000
Pailles de riz	328.000
Sons de mil, de sorgho et de maïs	239.000
Fanes de arachides	166.000
Balles de riz	82.000
Graines de coton	81.200
Coques d'arachides	30.000

5.2.16 Ces différents sous-produits, ainsi qu'il a été mentionné, sont utilisés à des fins diverses. C'est ainsi par exemple que les pailles, les tiges, les coques, les fanes, les tourteaux et la farine basse constituent une alimentation pour les animaux, que la poudre de thé est appréciée comme infusion, que bons combustibles, les sons, les balles, les pailles et la bagasse donnent de l'énergie calorifique, que les graines servent de semence et à la fabrication de l'huile, la mélasse à celle de l'alcool, les pailles et les tiges à celle des engrais.

5.2.17 Mais les sous-produits disponibles ne sont utilisés qu'en partie, d'autres ne le sont même pas du tout. Les pertes qui en découlent sont en

^{1/} D'après le CEPI.

tout cas considérables. On estime par exemple qu'actuellement environ 239.000 tonnes de son et quelque 9.000 tonnes de linters restent sans utilisation aucune. A noter aussi l'utilisation partielle des dérivés de la canne à sucre qui pourrait pourtant, comme au Brésil, donner naissance à une industrie d'énergie nouvelle. Il importe dans ces conditions d'identifier les raisons des pertes et de la non-utilisation et de prendre des mesures adéquates susceptibles de permettre aux industries concernées soit de se développer davantage, quand elles existent déjà, soit de voir le jour et contribuer encore plus substantiellement à l'expansion de tout le secteur.

5.2.18 De telles mesures dans le cas de la canne à sucre, pour ne citer que cet exemple, consisteraient à établir des liens de coopération avec le Brésil dans le but de mettre à profit l'expérience acquise par ce pays qui, par certains côtés, ressemble du reste aux pays en développement.

5.2.19 On se doute bien que le problème d'une valorisation optimale des sous-produits n'est pas le seul qui se pose à l'industrie malienne. Il en est d'autres dont les principaux ont été décrits au chapitre II de la présente étude. La question générale qui se pose est de savoir comment venir à bout de ces problèmes. Les quelques suggestions qui suivent ne sont ni nouvelles ni limitatives. Bien appliquées, elles pourraient aider à améliorer la situation qui, malgré les apparences, est loin d'être désespérée.

5.3 Recommandations

5.3.1 Même si l'on tient compte du fait que les programmes de développement industriel des pays africains frappent le plus souvent par leur caractère quelque peu ambitieux, on ne peut pas ne pas reconnaître que sans être franchement décevants, les résultats obtenus dans le domaine industriel après deux décennies de planification ne sauraient non plus être qualifiés de satisfaisants. Les raisons de cet état de choses sont à chercher dans les facteurs aussi bien exogènes qu'endogènes qui entravent les efforts toujours renouvelés des Gouvernements.

5.3.2 En effet l'expérience de ces deux dernières décennies montre que pour les pays en développement en général et le Mali en particulier, il est difficile sinon impossible de dominer les facteurs exogènes qui se

présentent sous forme d'intempéries, de fluctuations de cours des matières premières, de cherté des biens d'équipement, de barrières douanières protégeant les marchés occidentaux, de concurrence entre les produits manufacturés fabriqués à l'étranger et ceux, similaires, fabriqués sur place et ainsi de suite.

5.3.3 Mais une influence négative au moins aussi forte est également exercée par des facteurs endogènes, les seuls que visent les considérations qui suivent. Pour plus de clarté et par mesure de simplicité nous nous proposons de regrouper celles-ci à deux niveaux; celui du Gouvernement et celui des entreprises.

5.4 Niveau gouvernemental

5.4.1 Au-delà de la définition d'une politique industrielle et en l'absence momentanée d'un nombre assez important de promoteurs nationaux prêts à affronter les risques de l'entreprise privée, le Gouvernement malien suivant en cela l'exemple de la plupart des pays africains, a choisi, nous l'avons vu, d'entrer lui-même en action et de contribuer au développement du secteur en mettant sur pied ses propres entreprises. Mais comme aucune politique industrielle ne peut être définie une fois pour toutes, il s'avère indispensable de la réviser régulièrement dans le but de l'améliorer à la lumière de l'expérience acquise. La seule création des entreprises étatiques ne constitue pas non plus une garantie de l'expansion du secteur. Encore faut-il que ces entreprises fonctionnent de façon satisfaisante.

5.4.1 Au Mali la création d'un climat toujours plus favorable pour l'industrie passe par la révision du code des investissements. Le code en vigueur n'est certes pas moins libéral que dans d'autres pays, mais il comporte quelques éléments qui gagneraient à être revus. Certaines remarques ont déjà été faites à ce propos au chapitre IV. Nous nous contenterons par conséquent de nous attarder ici sur le régime spécial réservé aux petits et moyens entrepreneurs, c'est-à-dire en somme aux entrepreneurs nationaux.

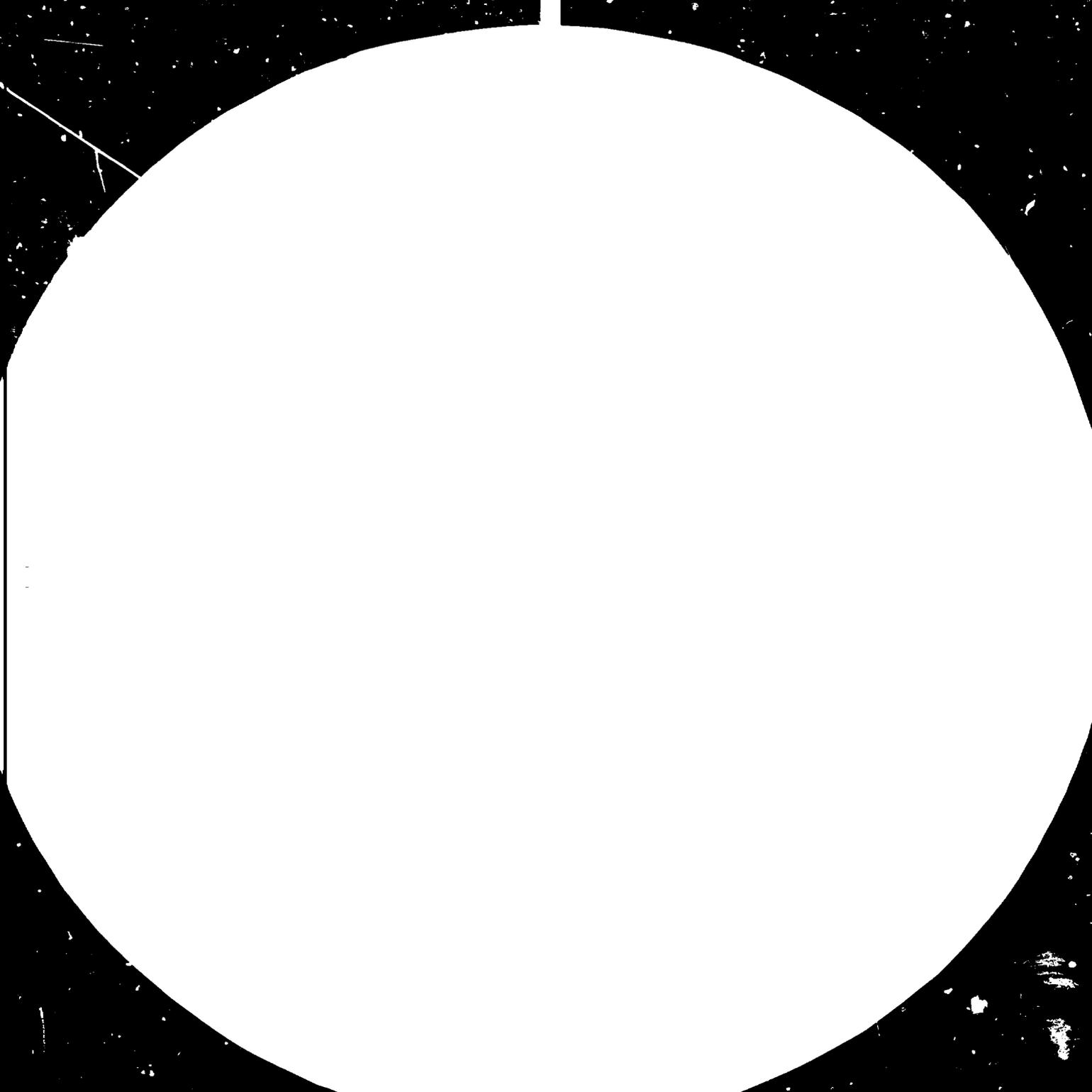
5.4.2 L'article 8 du code stipule que le montant de l'investissement doit atteindre 20 millions de FM au moins pour que le promoteur puisse bénéficier des avantages prévus. Etant donné les conditions difficiles de l'obtention des crédits auprès des banques locales, c'est là un montant bien élevé et qui constitue une barrière presque infranchissable pour nombre de petits promoteurs auxquels il faudrait aussi associer certains artisans.

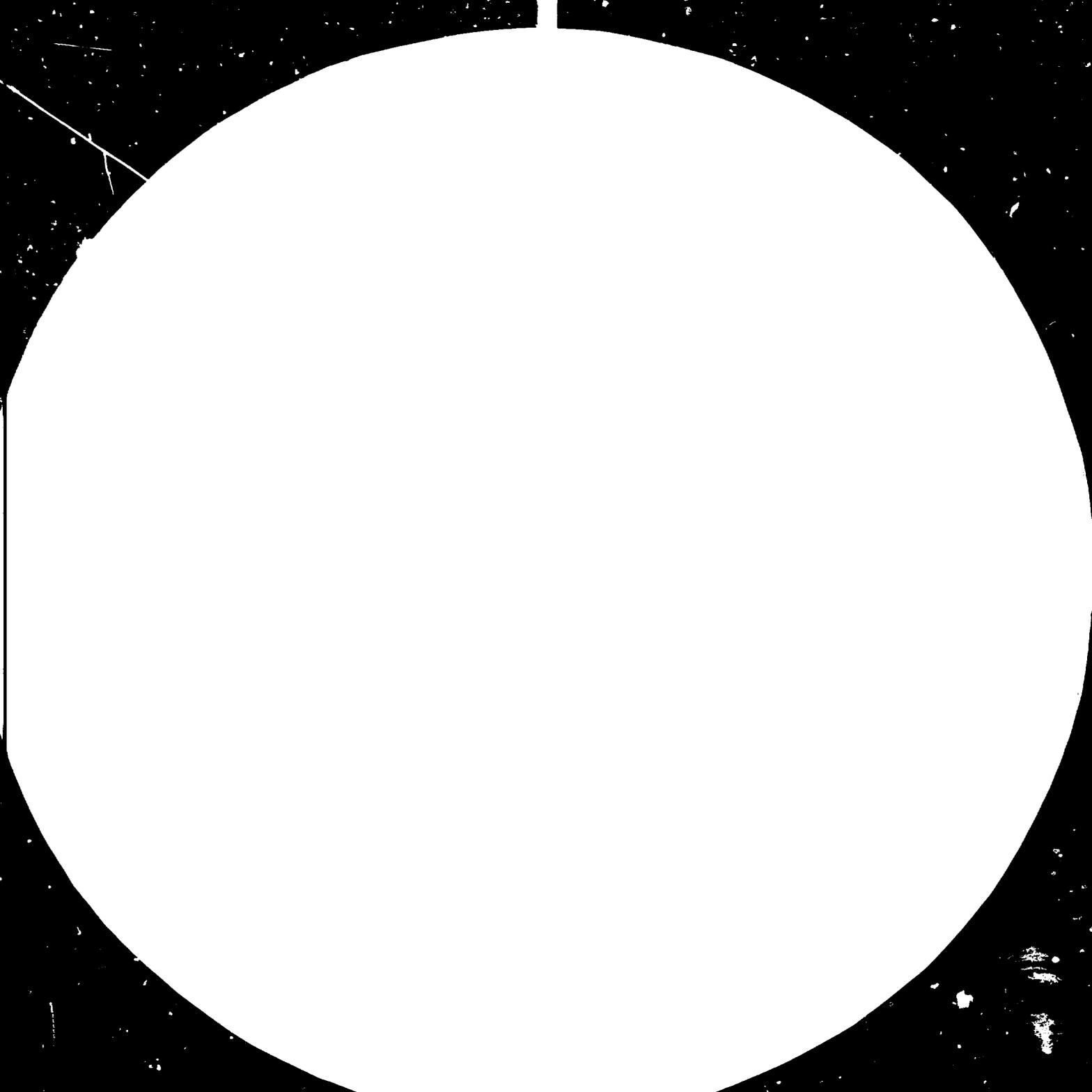
5.4.3 Les artisans, ce groupe dynamique dont l'importance pour l'économie malienne n'est plus à démontrer, ne sont assez curieusement pas nommés dans le code. C'est là une omission qui paraît d'autant moins justifiée que, dans bien des cas, les activités artisanales peuvent déboucher sur des activités de la petite industrie moderne. Il peut par exemple en être ainsi des tailleurs qui, regroupés horizontalement en chaînes d'ateliers de confection, fabriqueraient des vêtements prêts à porter. De même les artisans concernés, à condition de disposer des équipements technologiques appropriés, pourraient abandonner les méthodes traditionnelles et améliorer substantiellement leur rendement dans la production de l'huile, de beurre et de savon à base des fruits du karité.

5.4.4 Il serait par conséquent recommandable qu'une révision du code des investissements, en simplifiant la procédure de demande et en modifiant les conditions d'éligibilité, puisse davantage tenir compte des capacités financières limitées de l'artisanat ainsi que des petites et moyennes entreprises.

5.4.5 Cependant, qu'il s'agisse des artisans, des petits entrepreneurs ou des industriels aux activités complexes et de grande envergure, l'économie en général et le secteur secondaire en particulier ne peuvent fleurir que si l'infrastructure physique se trouve dans de bonnes conditions, non seulement pour assurer un approvisionnement régulier des unités industrielles en matières premières, mais encore pour permettre la circulation des personnes et des biens y compris des produits manufacturés par les entreprises locales. A cet égard l'infrastructure malienne est loin d'être satisfaisante. Certes la continentalité du territoire, la longue distance entre ses centres urbains et la côte maritime et enfin le manque de routes ferroviaires dans la quasi totalité du pays représentent des handicaps très sérieux. Mais il y a lieu d'améliorer la situation à la fois en réparant les routes déjà existantes et en construisant de nouvelles.

5.4.6 On ne doit pas en déduire que de tels travaux ne s'effectuent pas déjà. Mais comme régulièrement à certaines périodes de l'année une partie des routes devient impraticable, force est de croire que la bonne solution n'a pas encore été trouvée. Des recherches patronnées par le ministère concerné devraient donc être entreprises afin de développer un matériau durable et capable de résister aux intempéries.







Microcopy by **PERIODICALS, TECHNICAL SERVICES**

300 North Zeeb Road, Ann Arbor, Michigan 48106

5.4.7 Parce que Bamako est pour le moment à peu près le seul centre disposant d'une infrastructure digne de ce nom, la grande majorité des entreprises y sont installées. La création dans les autres centres urbains des conditions prévalant à Bamako permettrait en même temps et de décongestionner la capitale et de revitaliser les provinces. Cela aurait entre autres pour conséquence d'améliorer les conditions de vie dans les zones rurales grâce à une augmentation du pouvoir d'achat des populations de ces zones.

5.4.8 Mais même si, comme on devrait s'y attendre, l'amélioration de l'environnement industriel malien venait, par le biais de l'expansion du secteur, à augmenter le pouvoir d'achat de la population, il n'est guère pensable que toute la production manufacturière se verrait absorbée par le marché local. D'abord parce que cette production ne saurait couvrir toute la gamme des goûts des consommateurs. Même dans le cas purement hypothétique où il en serait ainsi, l'Etat n'aurait guère intérêt à rechercher une substitution totale des importations car il se priverait ainsi d'une importante source de revenus, à savoir les droits de douane. En outre il s'avère indispensable d'exporter une partie de la production locale afin de couvrir, ne fût-ce qu'une partie des besoins du pays en devises étrangères.

5.4.9 A ce propos d'aucuns, non sans raison, penseront aux monnaies fortes des USA, du Japon ainsi que des pays européens. Malheureusement les produits manufacturés en provenance du tiers-monde ne trouvent que difficilement accès dans les marchés des pays mentionnés, et cela à cause de la politique protectionniste qui y est appliquée. Dans ces conditions, un renforcement des liens économiques y compris des échanges commerciaux au niveau régional et sous-régional s'avère indispensable, en Afrique tout particulièrement.

5.4.10 Bien que cette nécessité y ait déjà été reconnue depuis longtemps, les différents regroupements africains dont la création de certains remontent aux années 1960, ne sont pas encore parvenus à faire renforcer les liens économiques entre les partenaires. Deux raisons principales en sont la cause. Tout d'abord les économies en présence se trouvent avoir le plus souvent la même base, à savoir l'agriculture et puis et surtout la création des industries dans un pays membre ne tient pas toujours compte de l'existence des industries similaires dans les autres pays membres. Cette manifesta-

tion des égoïsmes nationaux qui n'est d'ailleurs pas spécifique aux seuls regroupements africains doit être combattue et il est à espérer que le Mali saura l'éviter dans ses relations au sein notamment de la CEDEAO, de la CEAO et de l'OMVS.

5.4.11 Si on a pu dire de l'Etat qu'il est le plus grand employeur au Mali c'est bien sûr à cause des nombreuses entreprises publiques, mais aussi à cause du nombre relativement élevé des nationaux qui se trouvent au service de l'administration. Déjà à la fin des années 1960, alors que le taux de croissance annuel de l'économie ne se situait qu'à quelque 2 pour cent, le nombre de fonctionnaires augmentait, lui, au rythme de 12 pour cent par an. Au début des années 1970 on comptait environ 28.000 fonctionnaires dont la masse salariale équivalait à 15 pour cent du PIB.^{1/} Tout au long de la décennie qui a suivi, l'Etat a continué à laisser ses portes grandes ouvertes, politique qui, soit dit en passant, pèse lourd sur le budget des dépenses publiques. Cette politique explique aussi en partie la pénurie de la main-d'oeuvre qualifiée que connaît aujourd'hui l'industrie malienne.

5.4.12 En effet pensant probablement qu'il leur serait facile d'obtenir des postes dans la fonction publique, des générations d'étudiants ont, les unes après les autres, opté pour une formation académique au détriment de la formation technique. Il s'en est suivi une pléthore de diplômés universitaires dont une partie, par manque d'emplois correspondant à leurs qualifications, s'est vue dans l'obligation de s'expatrier,^{2/} situation paradoxale pour un pays dont on affirme qu'il manque de cadres. Pour éviter à l'avenir un tel exode de cerveaux, il incombera donc désormais aux responsables politiques de guider le choix des jeunes gens et d'en orienter un grand nombre vers les centres de formation technique afin de préparer ainsi une pépinière de cadres intermédiaires et de la main-d'oeuvre qualifiée à l'intention de l'industrie.

5.4.13 Dans la mesure où l'enseignement technique est prodigué dans des établissements installés sur place, il devrait se faire en coopération avec l'industrie. En d'autres termes il faudrait donner aux étudiants la possibilité d'effectuer des stages au sein des entreprises locales et inversement l'on devrait faire appel à certains cadres de ces entreprises

1/ Africa Research Bulletin, Vol.12, No.7, August 31, 1975, p.3582.

2/ Nations Unies, Mémoire du Mali, LDC/CP/24, 1981, p.35.

pour diriger des séminaires et des travaux pratiques dans les centres de formation.

5.4.14 La mise en place des entreprises publiques a permis à l'Etat de réaliser une partie de son programme social, à savoir la création des emplois. Malheureusement ces entreprises n'ont pas su fournir le rendement économique qu'on était en droit d'attendre d'elles. Certaines auraient fermé les portes depuis longtemps si année après année l'Etat ne les avait pas tirées d'embarras par des subventions et/ou par des crédits. C'est là une situation qui, parce qu'elle grève lourdement le budget national, conduirait droit à la catastrophe si on n'y mettait fin. Ici plusieurs solutions sont envisageables. D'abord fermer pour de bon les unités aux activités non rentables. Ensuite n'investir des capitaux à cent pour cent publics que dans des activités qui, comme la production et la distribution de l'eau et de l'électricité, ne risquent pas d'être concurrencées. Et enfin associer davantage les capitaux publics aux capitaux privés dans des entreprises d'économie mixte.

5.4.15 Nous avons dit plus haut que nombre d'entreprises publiques maliennes doivent en permanence faire face à des difficultés de trésorerie. Pour certaines de ces entreprises la raison est à mettre sur le compte de la mal-gestion, pour certaines autres elle provient d'un arrêt complet ou partiel des activités par manque d'approvisionnement en matières premières. Certaines autres encore sont confrontées à une concurrence déloyale déclenchée par l'offre des marchandises introduites dans le pays par voie de fraude, fléau qui joue d'ailleurs aussi en sens inverse et cause au Mali un manque à gagner considérable.

5.4.16 A ce qu'il semble en effet, les quantités d'or, de coton, d'arachides, de cuirs et peaux etc qui passent illégalement la frontière pour aller être vendues dans les pays voisins sont loin d'être négligeables.^{1/} Résoudre ce problème n'est guère chose facile étant donné les frontières particulièrement longues qui délimitent le territoire malien. Il n'empêche qu'un contrôle rigoureux et une étroite collaboration avec les pays voisins s'avèrent nécessaires.

1/ The Economist Intelligence Unit. Quarterly Economic Review of Senegal, Mali, Mauritania, Guinea. Annual Supplement 1977, p.25

5.5 Niveau des entreprises

5.5.1 A cause des moyens très limités dont dispose l'Etat en face des innombrables devoirs qui lui incombent, il serait vain d'attendre de lui une solution à tous les problèmes qui se posent. Si l'on veut que, à la longue, le secteur industriel se développe de façon toujours plus satisfaisante, il est des problèmes que les entrepreneurs privés peuvent et doivent essayer de résoudre par eux-même, soit en particulier soit en collaboration les uns avec les autres.

5.5.2 Les habitudes de consommation des cadres africains et moyens et supérieurs ne sont pas faites, semble-t-il, pour favoriser l'expansion du secteur industriel. Dans ces couches de la société en effet, et c'est une affirmation qui vaut aussi en partie pour les consommateurs aux revenus relativement peu élevés, on constate une certaine préférence pour le produit importé et cher au détriment du produit similaire local et bon marché. Cette attitude est parfois dictée par une motivation psychologique, car le consommateur qui agit de la sorte désire consciemment ou non étaler ses capacités financières aux yeux de tout le monde.

5.5.3 Mais souvent aussi le choix du consommateur est guidé par la recherche de la qualité, important élément qu'il ne retrouve pas toujours dans les articles sortis des usines locales. Il n'est par rare en effet que les tissus et les chaussures, les articles de confection et de ménage, les meubles et les articles de précision (montres) et ainsi de suite, fabriqués par les usines africaines laissent à désirer du point de vue de la qualité. Les fabricants locaux dont les produits sont incriminés ne sauraient certes influencer l'élément psychologique qui sous-tend les habitudes de certains consommateurs, mais ils peuvent, en améliorant toujours davantage la qualité de leur production, satisfaire les goûts de ces consommateurs.

5.5.4 Obéissant aux lois de la solidarité africaine, bon nombre de chefs d'entreprises maliens n'hésitent pas à engager des membres de leurs famille. En principe il n'y a rien à redire à cela. Mais le mal est que le recrutement dans ces cas ne se fait pas toujours sur la base des critères objectifs, en l'occurrence les qualifications et l'expérience professionnelle. Certains de ceux qui sont ainsi recrutés reconnaissent leurs limites et acceptent sans façons de se laisser initier au travail qu'on attend d'eux. D'autres par contre croient devoir en prendre à la légère avec la vie de

l'entreprise, arrivent en retard, s'absentent même sans raison majeure du lieu du travail, suivent à peine les conseils de leurs collègues expérimentés et vont jusqu'à ignorer des décisions prises par le patron lui-même.^{1/}

5.5.5 Point n'est besoin de dire que de tels employés ne devraient pas avoir de place dans une entreprise, eussent-ils des liens de parenté avec le patron.

5.5.6 La solidarité africaine et la vanité des individus sont quelquefois à l'origine des difficultés de trésorerie que connaissent certaines entreprises. En effet pour satisfaire les innombrables sollicitations des membres de la famille, cette dernière ne se limitant nullement au père, à la mère et aux enfants, des industriels nationaux sans se soucier de la santé de l'usine dépensent sans compter l'argent appartenant en fait à l'entreprise.

5.5.7 Même dans le cas de certaines dépenses à mettre sur le compte de l'entreprise il n'est pas rare qu'elles soient influencées par la vanité des individus ayant un penchant pour le prestige: acquisition de voitures de luxe comme voitures de service, déplacement des cadres supérieurs en première classe, logement lors des missions dans des hôtels de première catégorie et ainsi de suite.

5.5.8 Dans l'un et l'autre cas, c'est-à-dire l'obligation sociale de subvenir aux besoins de la grande famille africaine et le désir de certaines personnes de forcer l'admiration de l'homme de la rue par des dépenses de prestige, il est indispensable que les entrepreneurs s'astreignent à plus de retenue et de modestie.

5.5.9 Pratiquement chaque entreprise malienne qu'elle soit publique ou privée, étrangère ou nationale s'est trouvée à un moment ou un autre, confrontée au problème d'approvisionnement en matières premières ou à celui de l'impossibilité de l'entretien et réparation des équipements par manque de pièces de rechange. Il y aurait lieu de surmonter ce double handicap par la formation des pools d'entreprises et la création de fonds communs de participation pour l'acquisition, l'entreposage et la distribution des matières premières et des pièces de rechange. Les entreprises se regrouperaient alors par branches d'activités et les contributions aux fonds communs se calculeraient

^{1/} ONUDI, Bilan et diagnostic de l'industrialisation, Mali, DP/ID/SER.B/310, 18 juillet 1980, p.28.

sur la base du capital social et du chiffre d'affaires de chaque société. Pour aider les industriels à supporter ces dépenses, somme tout extraordinaires, on pourrait concevoir que l'Etat leur permette de les déduire des bénéfices avant de calculer les taxes sur ces derniers. En cas d'absence de bénéfice les contributions aux fonds communs pourraient être assimilées aux amortissements des équipements.

5.5.10 Aussi bien l'Etat que les entreprises peuvent par leurs propres moyens appliquer certaines des recommandations formulées. Pour certaines autres ils auront vraisemblablement besoin des conseils et de l'aide des organismes tels que l'Organisation pour le Développement Industriel (ONUDI). De par ses attributions l'ONUDI qui accorde déjà depuis des années une assistance technique au Mali, ne demanderait pas mieux, en cas de demande, de faire profiter de son expérience et de ses relations à l'Etat et aux différentes unités industrielles maliens, notamment dans la création de nouvelles zones industrielles, la coopération sous-régionale, la promotion des investissements, la standardisation et le contrôle de la qualité des produits, l'entretien et la réparation des équipements ainsi que la formation en vue de l'acquisition ou du perfectionnement des connaissances techniques et pratiques. Bref les activités de l'ONUDI pourraient s'étendre sur les différents domaines de l'activité industrielle.

Tableau I. Commerce international malien, classé suivant le degré de transformation des marchandises (%)

	A	B	C	D	A + B + C + D
<u>1. Importations</u>					
1962	3,0	13,6	3,4	80,0	100
1963	5,1	16,7	2,7	75,5	100
1964	3,8	16,7	2,4	77,1	100
1965	3,9	24,0	2,7	69,4	100
1966	7,4	29,6	3,6	59,4	100
1967	5,9	17,4	4,6	72,1	100
1968	7,2	17,2	1,9	73,7	100
1969	7,1	12,2	2,5	78,2	100
1970	5,7	11,7	3,2	79,4	100
1971	10,1	10,2	3,4	76,5	100
1972	4,8	9,0	2,8	83,3	100
1973
1974	23,8	7,6	1,0	67,6	100
1975	7,8	12,3	0,8	79,1	100
1976	2,2	6,5	4,5	86,8	100
1977	2,3	7,9	3,4	86,4	100
<u>2. Exportations</u>					
1962	71,8	3,1	20,8	4,3	100
1963	73,3	2,2	20,9	3,7	100
1964	81,6	1,3	10,4	6,6	100
1965	67,8	4,4	24,3	3,4	100
1966	65,5	3,5	28,6	2,4	100
1967	70,7	7,9	18,2	3,2	100
1968	74,6	6,1	16,7	2,6	100
1969	70,6	9,7	16,5	3,2	100
1970	69,1	9,9	13,0	8,0	100
1971	72,2	13,3	8,4	6,1	100
1972	73,5	8,0	10,7	7,8	100
1973
1974	79,1	6,8	4,6	9,5	100
1975	71,1	6,3	14,0	8,6	100
1976	86,3	6,4	5,3	2,0	100
1977	88,0	7,5	3,0	1,5	100

Source: ONUDI, Base de données statistiques.

A = Produits non-transformés, exportés pour être transformés;

B = Produits semi-finis, exportés pour finition;

C = Produits non-transformés, exportés pour être consommés;

D = Produits finis, exportés pour être consommés.

Tableau II. Structure du commerce extérieur malien en 1978

Groupe de produits	Volume (milliers de tonnes)	Valeur (milliards de FM)
<u>1. Importations</u>		
Produits pétroliers	154,5	17
Produits alimentaires	148,2	21,8
Matériaux de construction	80,6	10,0
Produits chimiques et pharmaceutiques	36,2	12,0
Véhicules, et pièces détachées	11,6	15,2
Produits en métaux et équipements	4,9	9,7
Textiles et articles en cuir	3,5	3,0
Appareils électriques et métalliques	6,3	5,0
Divers	8,5	4,3
Total	454,3	98,0
<u>2. Exportations</u>		
Coton et dérivés	42,5	24,5
Arachides et dérivés	30,7	6,0
Animaux sur pied	12,0	7,0
Karité et dérivés	4,6	0,3
Gomme arabique	1,2	0,2
Poisson (séché et fumé)	1,1	0,5
Cuir et peaux	0,5	0,4
Paniers et produits similaires	0,4	0,1
Divers	14,0	3,5
Total	107,0	42,5

Source: World Bank, Economic Memorandum on Mali, 1981, op.cit., p.49.

Tableau III. Répartition des activités artisanales en 1978 par régions

	Bamako	Gao	Kayès	Koulikoro	Mopti	Ségou	Sikasso	Tombouctou	Total
<u>Activités de production</u>									
Tisserands	1.420	16	294	37	751	1.876	472	30	4.896
Tailleurs	1.310	137	275	61	290	366	249	74	2.762
Forgerons	297	34	22	10	36	33	35	20	487
Menuisiers	233	13	32	10	43	47	39	18	435
Fabricants de chaussures	56	45	20	3	19	19	15	24	201
Divers	844	362	180	95	166	180	92	119	2.038
<u>Activités de services</u>									
Petits commerçants	11.193	1.818	2.215	514	3.446	3.092	1.535	827	24.640
Réparateurs de cycles	425	9	35	13	25	71	51	-	629
Cordonniers	127	30	16	5	51	27	15	33	304
Meuniers	118	8	34	15	16	45	30	7	273
Réparateurs d'autos	146	5	14	-	12	13	14	1	205
Blanchisseurs	38	14	11	6	41	28	24	17	179
Divers	427	30	34	9	57	51	46	14	668
Total	16.634	2.521	3.182	778	4.953	5.848	2.617	2.184	37.717

Source: CEPI

Tableau IV. Principales entreprises industrielles maliennes en 1979

Entreprise	Capital (en millions de francs maliens)	Main- d'oeuvre	Unité de production	Produit	Capacité de production	Production 1978
<u>1. Agro-industrie</u>						
CMDT	1.250	...	Koutiala Kimparana Ségou Sikasso Fana Bougouni	coton	115.000 t	118.875 t
Office du Niger	Dougabougou	sucre alcool	15.000 t 1.8 mio. de l	18.000 c 1.329 t
SOCAM	305	...	Baguineda	jus de fruits conserverie de tomates
<u>2. Industrie des corps gras</u>						
SEPOM	600	...	Koulikoro	huile d'ara tourteaux	24.000 t 32.000 t
SEPAMA	1.100	200	Kita	huile d'ara tourteaux	9.000 t 11.000 t	7.985 t (79) 9.775 t (79)
AFB	444	121	Bamako	viande	10.000 t	8.000 t (79)
ULB	...	54	Bamako	lait	10.000 l/jour	4,8 mio. de l
SOMABIPAL	70	125	Bamako	biscuits pâtés	5.000 t 2.500 t	595 t 585 t
GCM	100	200	Bamako	bonbons chewing gum	5.000 t 3.000 t
<u>3. Industrie de la boisson</u>						
SOMALIBO	32,5	81	Bamako	boissons gaz.	20.000 hl	20.000 hl

Tableau IV. Principales entreprises industrielles maliennes en 1979

Entreprise	Capital (en millions de francs maliens)	Main- d'oeuvre	Unité de production	Produit	Capacité de production	Production 1978
<u>4. Industrie du tabac</u>						
SONATAM	...	550	Bamako	tabac	49.000 cartons	41.000 cartons
<u>5. Industrie textile</u>						
COMATEX	8.500	3.200	Ségou	écrus filés pièces de bonneterie fil à coudre	16 mio. de m. 80 t 558.000 60 t	9,5 mio. ... 335.000 ...
ITEMA	625	918	Bamako	imprimés couvertures	8 mio. de m. 85.000	7,1 mio. ...
SOMASAC	900	513	Bamako	sacs toile d'emballage	4 mio. 720.000 m	2,6 mio. ...
<u>6. Industrie du cuir</u>						
TAMALI	Bamako	chaussures cuir
<u>7. Industries chimiques</u>						
SOMAPA	Bamako	parfums	120.000 l	...
SOMACI	380	400	Bamako	vinaigre eau de javel tuyaux PVC	1,8 mio. de l 2,2 mio. de l 1.200 t	0,5 mio.
SONATAM	Bamako	allumettes	45 mio. de boîtes	...
Mali Industrie	Bamako	pneus	9.000	...
Eclair	Bamako	allumettes	30.081 cartons	...
MALIGAZ	45,5	17	Bamako	oxygène acétylène	180.000 m ³ 60.000 m ³	52.000 m ³ (77) 11.000 m ³ (77)
SOMAPIL	160	...	Bamako	piles rondes	18 mio.	14 mio.

Tal IV. Principales entreprises industrielles maliennes en 1979

Entreprise	Capital (en millions de francs maliens)	Main- d'oeuvre	Unité de production	Produit	Capacité de production	Production 1978
<u>8. Industrie des matériaux de construction</u>						
SOCIMA	4,8	544	Diamou	ciment chaux vive	55.000 t 15.000 t	35.000 t ...
<u>9. Industrie de transformation des métaux</u>						
IMACY	80	108	Bamako	bicyclettes cyclomoteurs	60.000 20.000	10.431 10.512
SMECMA	305,4	200	Bamako	multiculteurs charrues charrettes	25.000 15.000 15.000 10.000 3.000 5.000	8.000 10.000 12.500 7.000 2.000 1.500
SOMAFAM	100	62	Bamako	articles métalliques pièces détachées pour cycle
METAL-SOUDAN	28,5	168	Bamako	menuiseries métalliques charpentes métalliques semi-remorques bennes	1.200 m ² 50 t 4/mois 6/mois
SOCORAM	80	...	Bamako	montage postes récepteurs radio	12.000 postes	...
Mali-Industries	25	...	Bamako	portes et fenêtres en aluminium rechapage pneus	20.000 fenêtres 9.000 pneus

Source: Ediafric (Ed.), L'industrie africaine en 1979, Paris 1980, Mali, pp.8-25.

Tableau V. Principaux projets industriels en cours ou prévus au Mali

Emplacement de l'unité de production	Activités	Produit	Capacité de production	Emplois à créer	Investissements (en millions de francs maliens)
<u>1. Agro-industries</u>					
Sikasso Dioila	Extension CMDT	coton	28.000 t 19.000 t	...	2.000
Katiaroniba Bankoumana Diré	Extension Office du Niger	sucre	8.000
Koulikoro	Engrenage de Kapok	fibre	1.500 t	22	232
<u>2. Industries des corps gras</u>					
Koutiala	Huilerie de coton	huile tourteaux	8.000 t 14.000 t	3.800
Sikasso	Traitement de noix de cajou	noix, huile	1.500 t	78	750
Sikasso	Production d'huile essentielle	huile	15 t	20	214
<u>3. Industries alimentaires</u>					
Koulikoro	Extension GMM	farine de blé farine de maïs	50.000 t 7.500 t	...	4.500
Koulikoro	Extension de l'atelier de fabrication d'aliments pour le bétail	aliments pour le bétail	12.000 t	...	250
Bamako	Conserverie de viande	viande	750 t	31	1.500
Sikasso	Conserverie de fruits	mangues en saumure mangues au sirop confitures	50 t 40 t 10 t	30	59
Koutiala	Boulangerie	pain	6.000 pains/jour

Tableau V. Principaux projets industriels en cours ou prévus au Mali

Emplacement de l'unité de production	Activités	Produit	Capacité de production	Emplois à créer	Investissements (en millions de francs maliens)
<u>4. Industrie de la boisson</u>					
Bamako	Extension SOMALIBO	bière	60.000 hl		
		boissons gazeuses	50.000 hl	...	3.000
Bamako	Extension FAMABO	bière	30.000 hl		
		boissons gazeuses	15.000 hl	...	1.186
		glace	1.800 t		
Ségou	Embouteillage dans le cadre de l'AFRIMEX	eau minérale	7,2 mio. de bouteilles		
		soft drinks	12 mio. de bouteilles	...	3.100
Ségou	Brasserie	bière	40.000 hl		
		boissons gazeuses	100.000 hl	...	3.000
Sikasso	Production de jus de fruits	jus concentrés	380 t 120 t	38	261
<u>5. Industrie textile</u>					
Kayès	Filature-tissage	écrus	12 mio. de m.	52	11.500
Bougouni	Filature-retorderie	filés retors	800 t		
		filés bonneterie	200 t	218	5.000
Bougouni	Tricotage-bonneterie	slips et gilets pour hommes	2.5 mio. d'unités	110	1.400
Bougouni	Confection de chemises	chemises	80.000	...	200
<u>6. Industrie du cuir</u>					
Kayès	Extension TAPROMA	cuirs traités	50.000	...	1.300
Bamako	Extension TAMALI	chaussures	35.000 paires		
		articles en cuir	20.000 pièces

Tableau V. Principaux projets industriels en cours ou prévus au Mali

Emplacement de l'unité de production	Activités	Produit	Capacité de production	Emplois à créer	Investissements (en millions de francs maliens)
Bamako	Fabrique de chaussures	chaussures	50.000 paires	359	3.600
Bamako	Fabrique de chaussures en plastique	chaussures	45.000 paires	...	130
<u>7. Industries chimiques</u>					
Koulikoro	Production de superphosphates simples	superphosphates	50.000 t	...	4.600
Bamako	Pressage	disques	1 million	50	720
Bamako	Traitement d'ordures ménagères	compost	13.500 t	7	548
Bamako	Extension SOMAPEC	peintures et colorants	700 t	...	150
Bamako	Extension SOMACI	vinaigre sacs eau de javel	2,5 mio. de l 400.000
Bamako	Verrerie	verre creux	4,500 t	...	1.200
Bamako	Fabrique de produits pharmaceutiques	produits pharmaceutiques
<u>8. Industrie de matériaux de construction</u>					
Gangouteri	Extension SOCIMA	ciment	270.000 t	...	30
Bamako	Briqueterie	briques	15.000 t	...	511
Tessalit	Plâtrière	plâtre	12.000 t	...	575
<u>9. Industries mécaniques et métalliques</u>					
Bamako	Extension SMECMA	articles de forge	600.000 pièces	...	750
Bamako	Fonderie	articles de fonderie	220

Tableau V, Principaux projets industriels en cours ou prévus au Mali

Emplacement de l'unité de production	Activités	Produit	Capacité de production	Emplois à créer	Investissements (en millions de francs maliens)
Bamako	Fabrique de constructions métalliques	constructions métalliques	120
Bamako	Fabrique de matériel et outils agricoles	tracteurs pompes batteuses	100
10. <u>Transformation du papier</u>					
Bamako	Fabrique d'emballages en carton	cartons	4.000 t	...	1.100
Bamko	Fabrique d'enveloppes	enveloppes	9 millions d'unités	...	40

Source: Ediafric, L'industrie africaine en 1979, Paris 1980, Mali, pp. 8-25.

Tableau VI. Résumé des projets industriels pour lesquels le Mali attend un financement extérieur au cours des années 1980

Projet	Investissement total		Location	Démarrage souhaité
	Montant	Aide demandée (pourcentage)		
Filature, retorderie, teinturerie	11,8 millions de dollars	100	...	1982
Tricotage et confection de boutonnerie	3,4 millions de dollars	100	...	1984
Tissage de cotonnades écrus	4,2 millions de dollars	100	...	1985
Impression sur tissu par transfert	615.000 dollars	100	...	1984
Confection industrielle de pantalons et vestes	2,55 millions de francs	100	Bamako	1982
Confection de chemises	680.000 dollars	100	Bamako	1982
Production de filets de pêche	Ségou ou Mopti	1983
Egrenage de kapok	350 millions de francs maliens	100	Bamako	1982
Décortiquerie de noix de cajou	978,1 millions de francs maliens	100	Sikasso	1981
Fabrique de bouillon cubes	521 millions de francs maliens	100	Bamako	1982
Fabrication de concentré de jus d'oranges	499 millions de francs maliens	59	Kayès	1982
Fabrique de farine de poisson séché	217,5 millions de francs maliens	70	Mopti	1982
Fabrique de matériel et équipement agricoles	172 millions de francs maliens	64	Bamako	1982
Briqueterie de Ségou	424 millions de francs maliens	70	Ségou	1982
Fabrique de chaussures et autres articles de cuir	9,8 millions de dollars	70	Bamako	1984
Savonnerie	486,4 millions de francs maliens	100	Sikasso	1981
Pressage de disques	700 millions de francs maliens	100	Koulikoro	1982

.../...

Tableau VI. Résumé des projets industriels pour lesquels le Mali attend un financement extérieur au cours des années 1980

Projet	Investissement total		Location	Démarrage souhaité
	Montant	Aide demandée (pourcentage)		
Création de zones industrielles	1,4 millions de francs maliens	100	Koulikoro Kayès Bamako	1981
Fabrique de verre creux	1,7 millions de francs maliens	100		1981
Production de superphosphate simple	4,9 millions de francs maliens	100		
Mini-acierie	120 millions de francs maliens	100	Kayès	1981
Forge industrielle	800 millions de francs maliens	100	Bamako	1982

Source: Nations Unies, Conférence des N.U. sur les pays les moins avancés. Mémorial du Mali; LDC/CP/24, 1981, pp. 193-214.

BIBLIOGRAPHIE

- Nations Unies. Conférence des N.U. sur les pays les moins avancés. Réunion de consultation par pays. Mémoire du Mali, LDC/CP/24, février 1981.
- United Nations. Statistical Yearbook 1979.
- United Nations. FAO, Production Yearbook 1979.
- United Nations. ILO, Yearbook of Labour Statistics 1979.
- United Nations. Economic Commission for Africa, African Statistical Yearbook 1975, Part 2, West Africa.
- United Nations. UNIDO, Country Industrial Development Profile of the Republic of Mali, UNIDO/ICIS.144, 4 February 1980.
- Nations Unies. ONUDI. Bilan et diagnostic de l'industrialisation au Mali, DF/IS/SER.B/130, 18 juillet 1980.
- World Bank. Economic Memorandum on Mali. Report No. 1134a-MLI, January 5, 1981.
- World Bank. Economic Memorandum on Mali. Report No. 3200-MLI, June 30, 1981.
- Europa Publications Ltd (Ed.). Africa South of the Sahara 1981-82, London 1981.
- R. Moreux (Ed.), Annuaire des entreprises et organismes d'outre-mer 1981, Paris 1981.
- Ediafric (Ed.), Le dossier de l'industrie africaine 1979, Tome 2, Paris 1980.
- Ediafric (Ed.), L'Afrique Noire, Politique et Economique, Paris 1980.
- Marchés Tropicaux et Méditerranéens. Numéro Spécial. Mali 1980, 21 décembre 1979.
- US Department of Commerce, Overseas Business Report, Market Profiles for Africa, Mali OBR76-51, December 1976.
- Commission des Communautés Européennes. Les conditions d'installation d'entreprises industrielles, Mali, Bruxelles 1974.
- Africa Research Bulletin (London)
- Quarterly Economic Review (London)
- Marchés Tropicaux et Méditerranéens (Paris)
- Afrique Industrie (Paris)
- Le Moniteur Africain (Paris)

France-Europe Outremer (Paris)

Mali, Ministère de Tutelle, Plan Général (différentes années)

Mali, Banque Centrale, Rapport annuel (différentes années)

Mali, Statistiques douanières du commerce extérieur (différentes années)

Mali, Guide de l'investisseur, Bamako 1972.

